



Conseil de Communauté

Séance du jeudi 29 janvier 2026**Publié le : 10/02/2026**

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 22 janvier 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37

La séance est ouverte à 18h12 et levée à 20h38.

Etaient présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°6), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY (à compter de la question n°6), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°6), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°28), M. Sébastien COUDRY, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n°6), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°12), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°18 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°6), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°6), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°29 incluse), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°6), **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** Mme Florence NUNNINGER-PARIZOT (suppléante), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagny :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°6), **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (à compter de la question n°6), **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'à la question n°35 incluse), **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°6), **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Dominique LHOMME (suppléant), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°5 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Merrey-Vieille :** M. Philippe PERNOT, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieille :** M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Gilbert GAVIGNET

Procurations de vote : **Besançon :** M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à Mme Anne BENEDETTO, Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°27 incluse), M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, Mme Valérie HALLER à Mme Claudine CAULET, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°19), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY, Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Gilles SPICHER à M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°30), Mme Christine WERTHE à M. Pierre-Charles HENRY, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD à M. Emile BOURGEOIS, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, **Pirey :** M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, M. Benoît VUILLEMIN à Mme BARTHELET (à compter de la question n°6), **Torpes :** M. Denis JACQUIN à M. Franck LAIDIE

Délibération n°2026/2026.00012

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme M. Gilbert GAVIGNET secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 11 décembre 2025.

Les délibérations, les comptes-rendus succincts et les procès-verbaux des séances de Conseil peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique Grand Besançon / La Communauté Urbaine / L'institution / Le Conseil et ses délibérations communautaires).

Les procès-verbaux des séances des Conseils font l'objet d'un envoi électronique via une plateforme sécurisée aux conseillers.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 90

Contre : 0

Abstention* : 0

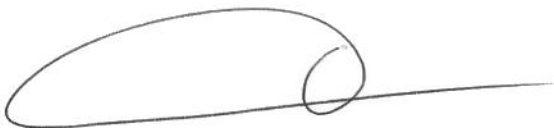
Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Gilbert GAVIGNET
Conseiller Communautaire Délégué



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62

La séance est ouverte à 18h et levée à 22h23

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX (à compter de la question n°2), **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°7), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°2), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°6), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°2), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI (à compter de la question n°5), M. Cyril DEVESEA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n°7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°7), M. Damien HUGUET (à compter de la question n°7), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°2), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°7), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°14 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°7), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Anne VIGNOT, Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO (jusqu'à la question n°33 incluse), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°7), **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN représenté par Mme Laetitia LARROCHE suppléante, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Franois :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET (à compter de la question n°6 et jusqu'à la question n°7 incluse), **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ (à compter de la question n°2), **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°2), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK représentée par M. Eric BADET suppléant, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°7), **Pirey :** M. Patrick AYACHE (à compter de la question n°7), **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY (à compter de la question n°7), **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°56 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Besançon :** M. Hasni ALEM, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Merey-Vieille :** M. Philippe PERNOT, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN,

Secrétaire de séance : M. Gabriel BAULIEU

Procurations de vote : **Besançon :** M. Hasni ALEM à M. Aurélien LAROPPE, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n°26), Mme Nadia GARNIER à M. François BOUSSO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°9), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°7), Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°6 incluse), M. Gilles SPICHER à M. Yannick POUJET, M. André TERZO à Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Christine WERTHE à Mme Marie LAMBERT, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, **Champoux :** M. Romain VIENET à M. Patrick CORNE, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER à M. Daniel HUOT, **Merey-Vieille :** M. Philippe PERNOT à Mme Julie CHETTOUH, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n° 6 incluse), **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET à M. Patrick AYACHE, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°6 incluse), **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN à M. Jacques ADRIANSEN

Mme LA PRÉSIDENTE.- Si vous en êtes d'accord, je vous propose de commencer.

1. **Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2025**

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Si vous en êtes d'accord, nous commençons et il est question de la désignation d'un secrétaire de séance et l'approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2025, et je vous propose Gabriel BAULIEU pour la secrétaire de séance. Je vous propose maintenant de soumettre au vote, ce rapport n° 1. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme M. Gabriel BAULIEU secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 6 novembre 2025.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Maintenant, je voulais revenir sur quelque chose qui nous a touchés de façon particulière puisque le 20 novembre, une femme est morte à Besançon, tuée par son ex-compagnon. Et c'était le 145^e féminicide de l'année en France. La lutte contre les violences faites aux femmes est vraiment une nécessité absolue, et je vous propose d'adresser en notre nom à toutes et à tous, notre soutien et sincères condoléances, bien sûr, à la famille et ses proches et je vous propose dans ses mémoires une minute de silence pour Laure ZYGMANIAK.

(Une minute de silence est observée)

Je vous remercie. Bien sûr, je tenais à rendre un hommage à deux figures de la vie locale qui nous ont quittés, Yves TARDIEU et Raymond REYLÉ. Un conseiller, puis adjoint, puis maire de Deluz de 1995 à 2008, Yves TARDIEU est décédé le 25 novembre 2025. Ses engagements ont été multiples dès le début de son cursus universitaire, puis en tant que professeur de sciences physiques. Militant associatif, syndicaliste, élu local, il s'est investi à Deluz et a contribué notamment au développement du tourisme fluvial et à la création du port de la commune.

Il participa aux différents projets de regroupement des communes de l'est de Besançon comme membre du Conseil de district, puis Vice-Président chargé du tourisme, de la création de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon de décembre 2000 jusqu'à 2008.

Je souhaitais bien sûr aussi saluer la mémoire de Raymond REYLÉ en notre nom. Maire de Chalezeule de 1995, lui aussi jusqu'à 2014, décédé le 16 novembre 2025. Comme Yves TARDIEU, Raymond REYLÉ s'est fortement impliqué dans sa commune, mais également dans la construction de l'intercommunalité. Raymond REYLÉ a présidé le syndicat de la zone d'activité Besançon-Thise-Chalezeule et également Président du Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Et à ce moment-là, il a établi le précieux document encore en vigueur aujourd'hui. Et évidemment, je tiens à saluer, nous tenons à saluer leur engagement d'élus au service de l'intérêt général et au nom du Conseil Communautaire, nous adressons à leurs familles et leurs proches nos très sincères condoléances.

2. Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose maintenant d'aller sur le rapport n° 2 pour prendre acte de l'état des décisions du Bureau dans le cadre de la délégation du Conseil.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de question, il est question de prendre acte. Je considère que vous avez tous bien pris acte.

Le Conseil de Communauté prend acte des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

3. Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le rapport n° 3, il est question des décisions de la Présidente dans le cadre ma délégation au Conseil. Dans ce cadre-là, est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions. Donc, je considère que tout le monde a bien pris acte de ces documents.

Le Conseil de Communauté prend acte des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

4. Désignation d'un représentant au sein du centre hospitalier régional de Besançon (CHRU)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le rapport n° 4, il est question de la désignation d'un représentant au sein du centre hospitalier de Besançon, et il est proposé de désigner Monsieur Christian MAGNIN-FEYSOT en tant que représentant de GBM au sein du centre du CHU. Je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne Monsieur Christian MAGNIN-FEYSOT en tant que représentant de GBM au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5. Arrêt du projet de PLUi – Projet Périmètres de protection autour des monuments historiques

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le rapport n° 5, il concerne l'arrêt du projet de PLUi dans le cadre de la définition du Projet Périmètre de protection autour des monuments historiques.

Est-ce qu'il y a sur ce dossier des questions ? S'il n'y a pas de questions particulières, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **Approuve la proposition de projets de périmètre délimités des abords de monuments historiques, élaboré par l'ABF, pour les communes de Bonnay, Chalezeule, Marchaux-Chaudefontaine, Montferrand-le-Château, Rancenay, Roches-les-Beaupré, Thise, Thoraise, Torpes et Vaire, tels que présentés en annexes,**
- **Prend acte que l'enquête publique sur le projet de PLUi devra porter également sur les projets de périmètre délimités des abords de monuments historiques.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6. Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Besançon Métropole – Bilan de la concertation préalable

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 6 concerne, dans le cadre du PLUi de Grand Besançon Métropole, le bilan de la concertation préalable.

Est-ce qu'il y a des questions concernant le déroulement de cette concertation ?

Tu veux nous donner des éléments ? Une présentation ? Je croyais que c'était pour le septième. Tu veux présenter ? Non, mais vas-y si tu veux le faire, ça ne me pose aucun problème.

M. LAROPPE.- Bonsoir à tous. Le rapport du PLUi passe en plusieurs rapports juste avant le périmètre délimité des abords, ça permettra à toutes les communes de l'agglomération d'avoir une lisibilité plus simple aux alentours de leurs monuments historiques, au lieu d'avoir un contourage de 500 mètres, d'avoir quelque chose de plus précis, ça sera plus lisible pour leurs habitants et également plus simple pour les autorisations d'instruction.

Sur le bilan de la concertation qui vous est présenté ce soir sur le projet de PLUi, il y a eu trois phases structurantes. Les premières années, on a travaillé sur un diagnostic stratégique en 2022. Le projet d'aménagement et de développement durable en 2022-2024, et le règlement sur ces deux dernières années et la concertation a porté sur l'ensemble de ces éléments. Donc, il y a eu près de 15 000 visites qui ont été faites sur le site Internet, 1 500 abonnés et différents supports pédagogiques qui ont été mis pour certains dans vos communes sous supports d'exposition, des vidéos sur internet et bien entendu des plaquettes à délivrer et de petits pupitres dans l'ensemble des communes de l'agglomération pour que notre population ait accès aux éléments.

Il y a également eu des relais locaux dans la presse, dans les réseaux d'affichage et sur les réseaux sociaux et des kits de communication pour la population.

Il y a eu différentes réunions publiques. En amont des réunions publiques justement avec les communes et des réunions publiques avec des professionnels, des professionnels de l'habitat, de la promotion et également des professionnels liés aux questions de forêts et de biodiversité, c'était très transverse et bien entendu des instances consultatives (le CCH, le Conseil des sages et le Conseil démocratie participative de l'agglomération).

On a également eu un Défi Jeunes avec 700 participants. Ça a permis d'échanger avec les plus jeunes d'entre nous, même si pour l'instant certains n'étaient pas en âge de voter. Mais ça a permis aussi de sensibiliser les parents sur le sujet, qui ont échangé avec leurs enfants sur ce point, et c'était très

intéressant. Et on remercie les communes qui ont participé avec leurs classes primaires et leurs collègues à ce sujet.

Il y a également eu différents sondages, cartographie et quiz qui ont été mis en œuvre pour essayer de toucher un maximum de personnes dans la population.

Dans le registre de dématérialisation qui a été fermé courant septembre 2025, on a eu 246 observations. On est plutôt satisfait puisque c'est une des observations qui sont réparties sur l'ensemble du territoire. Il n'y a pas de secteurs qui n'ont pas participé, les habitants de tous les secteurs sont mobilisés et on a eu un registre physique en commune de 93 observations. Il y en a eu 112 par courrier postal et 22 par adresse électronique, et bien entendu, la totalité ont reçu des réponses, soit pour leur dire que c'était annexé justement dans le bilan de concertation, soit des réponses plus poussées en fonction des demandes.

Je tiens à signaler que sur ces 473 observations, la majorité des personnes à hauteur de 70 % font des requêtes pour des modifications de zonage. Donc, ce qui interpelle la population, ce sont les modifications de zonage, justement, à hauteur de 70 %. Et sur le reste, on est sur des questions assez transverses. Donc, on voit bien que sur un document d'urbanisme qui pose question au niveau de la population, c'est justement les modifications de zonage, que ce soit dans un sens comme dans l'autre, en fonction des points de vue.

Ensuite, on a des enseignements clés des contributions. Il y a un souhait d'assurer le maintien des spécificités communales. C'est quelque chose qui est assez remonté. Il y a une inquiétude sur le ZAN et les questions qui y sont liées, donc la valeur foncière des terrains et les questions de développement économique, les questions de forme urbaine et de cadre de vie. Donc, il y a un attachement relativement important au pavillonnaire, mais il y a également une demande d'équilibre entre les questions de densité et de qualité de vie. On en parlera dans le rapport suivant, mais je pense que c'est un vrai sujet pour le PLUi justement, de trouver une solution entre cette question de densité et également la question de qualité de vie que recherche notre population.

Ensuite, une priorité donnée à la réhabilitation des logements vacants et des friches. Les questions de mobilité sur les demandes de transports en commun renforcées, et la sécurisation des modes doux.

Et enfin un environnement et transition écologique, la préservation des terrains agricoles, forestiers naturels et le développement des énergies renouvelables, et la question de gestion des eaux qui revient de manière assez régulière.

De manière transverse, on a des questions sur la question d'accès au logement qui est assez récurrente et de recherche de solutions abordables. Donc, on essaye de mettre en œuvre à travers des outils comme le bail réel solidaire, qui sont mis en œuvre sur Besançon, mais également sur certaines communes de la périphérie comme École-Valentin ou de l'urbanisme négocié afin d'encourager le dialogue entre les élus, les promoteurs privés qui sont porteurs des projets et les services qui accompagnent les projets.

Et enfin, une approche réglementaire positive. L'idée, c'est surtout de mettre en avant des autorisations plutôt que des interdictions. C'est dans ce sens-là qu'on a essayé de travailler le document que je vous présenterai par la suite.

Et enfin, la vision des jeunes, bien entendu. C'est la question du vivre ensemble, des espaces collectifs de proximité, commerces, services, ville durable et solidaire. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. S'il n'y a pas de questions particulières sur ce dossier, je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **Constate que les dispositifs de concertation relatifs à la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ont été mis en œuvre conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme et selon les modalités définies dans la délibération du 28 février 2019,**

- **Arrête le bilan de la concertation préalable du public du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal au vu du rapport annexé.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7. Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Besançon Métropole – Arrêt du projet de PLUi

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant, il est question du rapport n° 7. On est bien sur l'arrêt du Plan local d'urbanisme intercommunal.

M. LAROPPE.- Je vous présente ce soir l'arrêt du projet du PLUi. Bien entendu, il est compliqué de vous présenter la totalité d'un document qui a été travaillé avec l'ensemble des élus durant ces cinq dernières années. Donc, on va essayer de faire les choses de manière concise et l'objectif, ça sera d'en débattre par la suite.

(Diffusion d'une présentation)

Comme vous le voyez, le calendrier général de la procédure, donc la compétence a été prescrite sur le mandat précédent en 2019, et il y a eu un travail qui a commencé, on va dire, post-Covid sur le travail du PADD entre les communes et l'agglomération. Et quand on a travaillé le zonage et le règlement, on est parti justement des demandes des communes pour avoir une validation via les comités de secteur et le Conseil Communautaire.

On vous présente ce soir l'arrêt du PLUi, et ensuite il y aura une enquête publique et la consultation des personnes publiques associées (PPA), l'État, la Région et autres ; et une approbation qui est prévue courant 2027.

Entre 2019 et 2025, je ne vais pas reparler de la concertation puisque c'est le rapport précédent, mais il y a eu beaucoup de réunions publiques dans plus de la moitié des communes de l'agglomération. Ça a permis de sensibiliser nos publics, mais aussi un gros travail entre élus (100 comités de secteur, plusieurs centaines de réunions de travail commune par commune, plusieurs comités de pilotage, des séances de Commission 6 élargie et bien entendu des conférences des maires spécifiques sur le sujet).

C'est un sujet extrêmement important parce qu'on a une agglomération particulière, on a une agglomération qui est très, très grande avec beaucoup de communes. À titre de comparaison, c'est deux fois plus gros en superficie que Dijon, et trois fois en termes de communes. Nancy également, Strasbourg ou Metz, vous voyez le travail important puisqu'il s'agit sur ces 528 kilomètres carrés de légiférer l'ensemble des parcelles et de leur donner une destination, et de travailler également de l'autre côté avec le nombre d'élus qui sont associés à chacune des communes. Et je remercie chacun d'entre eux du temps passé, des échanges qu'on a pu avoir. Parfois c'était un peu fort, un peu musclé, mais j'y ai pris beaucoup de plaisir. Et puis, j'ai pu apprendre beaucoup sur les communes de l'agglomération, donc je tiens sincèrement à vous remercier sur le sujet parce que c'était très intéressant, très constructif et les débats ont toujours été de qualité. Et vraiment je remercie les élus du territoire.

Sur les pièces du PLUi, il y a eu des diagnostics territoriaux qui ont été faits, une évaluation environnementale, un rapport de justification des choix qui a abouti à un rapport de présentation.

Ensuite, on a eu un PADD qu'on a revoté deux fois, une fois en 2023. Il y a eu des remarques, on l'a retravaillé en 2025, il a été voté en début d'année et il exprime justement le projet politique de notre territoire. Et on a abouti ce soir à un règlement écrit qui vient donner toutes les règles sur l'agglomération de constructibilité ou de non-constructibilité, et également des orientations d'aménagement et de programmation dont je vous parlerai sur toutes les nouvelles zones constructibles de Grand Besançon Métropole.

Très rapidement, je vais passer sur le développement de notre agglomération depuis 1950, les taches que vous voyez en bleu sont les taches actuelles au moment de 1950, et à la fin, en rouge, vous verrez la tache justement qui s'est urbanisée par rapport au territoire initial.

Je vais passer les diapositives rapidement pour que vous vous rendiez compte justement de l'expansion urbaine sur ces 60 dernières années.

Et la tâche en 1950 était la tache rouge, la tache bleue, c'est notre expansion urbaine. Bien entendu, l'agglomération a pris 100 000 habitants, elle a été multipliée par deux, elle est passée de 100 000 à 200 000 habitants. En parallèle, on a une surface consommée qui a été multipliée par cinq. Et c'est justement toute la question de l'artificialisation des sols, et de trouver un équilibre entre le développement et l'accueil de cette nouvelle population qu'on doit justement accueillir dans de bonnes conditions et des qualités de vie qui conviennent à notre population, c'est vraiment un point important. Et de l'autre côté, de protéger nos terrains agricoles qui permettent de nourrir la population et de protéger les terrains naturels qui portent la biodiversité et les questions environnementales.

On prévoit un document de 2025 à 2040 qui se lie à la démographie de Grand Besançon Métropole, et donc une augmentation de population qui est ciblée à 210 000 habitants à terme. Et c'est dans ce sens-là qu'on a travaillé pour accueillir notre population, plutôt justement sur le renouvellement de la vacance de logements vides ou de friches qui sont travaillées plutôt qu'en extension urbaine. Et c'est un travail de fourmi qui a été fait sur l'ensemble du territoire pour trouver des solutions.

La traduction de la zéro artificialisation nette dans le PLUi, vous avez deux flèches. La flèche verte qui représente notre schéma de cohérence territoriale sur Grand Besançon Métropole avec le Val Marnaysien et la flèche bleue qui représente la trajectoire du PLUi, donc on rentre dans le cadre du projet de révision du SCoT qui sera bientôt approuvé. Et comme vous le voyez, on arrive ensuite en 2040 à une réduction du nombre d'hectares qui correspond à la loi ZAN et qui permet toutefois un développement, un accueil d'infrastructures et de notre population.

Sur l'évolution de zonage. Il y aura plusieurs graphiques. Je vais avancer sur les différents éléments qui vous ont été transmis. Je pense que vous avez pu en prendre compte, et il y a eu de nombreuses évolutions de zonage que je vais vous montrer point par point.

Comme vous le voyez, l'évolution du cumul des zones A, les zones agricoles restent très majoritairement des zones agricoles et en petite partie deviennent des zones naturelles. Les zones naturelles deviennent majoritairement encore des zones naturelles, ou alors elles deviennent des zones agricoles. Ça a été travaillé en fonction des agriculteurs et de l'exploitation qui est faite, donc pas de grosse évolution sur ces questions de zone A et zone N.

Par contre, les grosses évolutions se font justement sur les zones constructibles, AU (à urbaniser), où là on a une diminution importante pour deux raisons puisque certaines d'entre elles sont devenues construites et surtout puisque certaines sont reclassées en zones naturelles ou en zones agricoles, comme vous le voyez sur ce graphique.

Et enfin, l'évolution du cumul des zones U. Là, majoritairement, les zones U sont déjà construites, elles restent des zones U, et à la marge, il y a des zones U qui deviennent des zones N ou des zones A en petit volume.

Donc voilà pour l'évolution du zonage entre la somme des PLU que vous voyez sur votre gauche. Donc, il y a une augmentation significative, justement, de la partie et de la protection des terrains agricoles et des zones AU qui sont, effectivement en diminution, mais qui, toutefois, on l'expliquera juste après, n'empêchent pas le développement puisqu'on a réaxé le développement de notre agglomération sur la requalification des friches et de la vacance de notre territoire.

Au-delà de cette question foncière, c'est un document qui doit réfléchir à d'autres éléments que la spatialisation, puisqu'on parle beaucoup d'habitat, mais on doit également intégrer les questions de développement économique, les questions d'atténuation et de problématique climatique, la qualité de vie, je pense que c'est un point central pour nos habitants. On va vers une densification qui est certaine, mais densification ne doit pas dire mauvaise qualité de vie. On doit réfléchir à avoir des aménagements sur nos communes qui soient de qualité. On a des projets sur différentes communes qui sont relativement denses, mais pour autant, les habitants sont très satisfaits et je pense que justement, c'est via le règlement des autorisations d'urbanisme et un règlement qui est bien pensé via les OAP qu'on arrivera à garder cette qualité de vie dans notre habitat et dans nos pratiques et usages quotidiens. Bien entendu, la question des ordures ménagères, également la question des eaux pluviales qui est intégrée

dans le document d'urbanisme pour, au maximum, garder un cycle naturel au niveau du traitement, au niveau des eaux.

C'est un document qui intègre les questions d'habitat, les questions de mobilité et les questions d'énergie et de transition, et on a une complexité au-dessus du document. On a souhaité que ce dernier soit lisible, puisque l'objectif de ce document, c'est que notre population puisse poser des autorisations d'urbanisme et que ça soit simple pour nos professionnels sur le territoire et également surtout simple pour nos habitants quand ils ont un projet à développer. Et c'est la raison pour laquelle on a un document d'urbanisme qui est unique sur l'agglomération. Mais bien entendu, on a prévu des livrets qui seront délivrés aux communes pour une simplicité de lecture.

Il y a eu un audit des secteurs de projet qui a été fait, il y a eu un dialogue avec les communes pour adapter et compléter les études et hiérarchiser les zones qu'on gardait en constructibles et faciliter la sortie opérationnelle des projets. Il y a des enjeux environnementaux, des risques naturels, trame verte et bleue (TVB), des questions de paysage. La question de la valeur agricole a été prise en compte. Est-ce qu'on garde un terrain, constructible ou non, en fonction de sa valeur ? Est-ce qu'il y a des réseaux électricité, eau, assainissement et autres qui sont à proximité, auquel cas c'est intéressant de les garder parce que ça ne nécessite pas d'investissements financiers. Est-ce qu'il y a des localisations vis-à-vis des équipements, services et transports ? Les communes qui ont d'ores et déjà ces outils se sont vu bénéficier justement d'un peu plus de possibilités à accueillir des projets sur leur territoire.

Bien entendu, la question du risque qui a été prise en compte, le risque pluvial, le risque karstique et autres. Je sais que ce sont des problématiques qui peuvent toujours poser question, mais c'est surtout pour une prévention de risque auprès de notre population, une fois que les personnes habiteront dans leur logement ou iront travailler sur leur lieu de travail.

Comme vous le voyez ici, on a un changement de paradigme extrêmement important puisque par le passé, on avait plus de 90 % du développement qui se faisait sur des terrains agricoles. Aujourd'hui, on aura beaucoup de développement en renouvellement, mais aussi dans les grands projets. La plupart de ces grands projets à hauteur de 60 % (les OAP) sur l'agglomération se feront dans du renouvellement urbain. Un exemple qui est très connu sur notre agglomération, c'est à Dannemarie-sur-Crête, Brico Stock, ou située dans la tache urbaine, ce sont des cibles qui sont situées par exemple d'anciens garages situés en bas de Morre ou près de Montfaucon, qui auront pour vocation à être réhabilités plutôt qu'aller en extension. Et c'est tous ces sites sur lesquels on a travaillé, ça représente près de 120 sites qui sont dans la tache urbaine en renouvellement. Et, on garde 81 sites qui sont en extensif, sur des terrains périphériques.

La répartition des OAP, des projets justement de notre territoire, de gros projets de notre territoire se fait de cette manière. Donc, comme vous le voyez sur la partie gauche, les taches rouges, on a mis des petits points, à droite, c'est la même chose, c'est la même carte, c'est juste qu'à droite on voit la valeur foncière et à droite on voit le nombre. Et comme vous le voyez, c'est globalement réparti sur notre territoire et la quasi-totalité des communes a des OAP qui permettront de développer les projets chez eux en fonction de leurs ambitions.

Une OAP, qu'est-ce que c'est ? C'est une orientation qui permet de donner des règles. Quand vous avez un promoteur en tant que maire qui vient vous rencontrer pour développer un projet, ça permet de vous sécuriser et d'avoir un levier de négociation avec lui pour respecter certaines règles qui ont été fixées. Et ça permet de garder un cadre de vie justement, en général, avec une optimisation du foncier, une question d'intimité des logements, la question, bien entendu environnementale, des énergies renouvelables, des espaces publics qualitatifs. On a pris un exemple ici sur Saint-Vit où il y a des espaces de parkings, des espaces de construction, mais également des espaces verts qui sont relativement importants et qui devront être à préserver dans le projet puisque sur l'exemple qu'on vous donne juste à droite, ce sont des espaces verts qui sont déjà existants sur la commune de Saint-Vit.

L'idée des orientations, c'est de phaser également. On a des orientations d'aménagement et de programmation qui phasent et qui organisent les formes urbaines en fonction des hauteurs, en fonction de la mixité sociale et en fonction de la densité, et qui vont donner des trames végétales et qui vont donner une destination justement à la nature des sols et à la gestion des eaux pluviales et à la gestion des déchets. Donc, c'est un gros travail qui a été fait puisqu'il y a quasiment 200 OAP et elles sont réparties sur le territoire. Et chaque OAP est différente et prend en compte le lieu où elle se situe.

On a souhaité prendre en compte les éléments patrimoniaux de chaque commune, les éléments bâtis, bien entendu, les monuments historiques le sont déjà. Mais on est allé plus loin, on a pris en compte des bâtiments, des murs qui peuvent, comme on le voit ici en bas d'une église, peuvent donner aussi le cachet d'un environnement et le patrimoine vernaculaire. Bien entendu, on a protégé également le patrimoine naturel, certains arbres remarquables, certaines masses boisées avec des espaces boisés classés ou des espaces verts protégés et bien entendu des éléments de paysage.

Enfin, la prise en compte des risques – j'ai pu en parler – sur des études spécifiques qui ont été faites, qui pourront parfois empêcher certains projets, mais qui ont pour vocation justement de protéger notre population.

On aboutit à ce règlement de zonage que vous trouvez juste ici. Donc, majoritairement, on est sur des zones qui sont soit constructibles, comme vous le voyez ici, quelques zones justement à urbaniser (en violet foncé et violet clair). Et on reste, on est une Communauté urbaine, mais majoritairement, c'est sur des territoires qui sont agricoles et forestiers sur l'ensemble de l'agglomération, puisqu'en brun on voit les zones agricoles, en N les zones naturelles.

On a également des orientations d'aménagement et de programmation qui sont transverses et qui ne sont pas liées simplement au lieu, mais qui s'appliquent sur tout le territoire, sur les questions de trame verte et bleue, la question de restauration des continuités écologiques et la question de la préservation de la nature.

On a une OAP sur le paysage. L'objectif, c'est de protéger notre paysage, de maintenir des vues et des perceptions et de soigner nos entrées d'agglomérations, puisque c'est important pour nos habitants qui se déplacent sur nos territoires. Mais c'est également important pour les touristes qui viennent visiter. Je pense que c'est la première image qu'on donne de notre agglomération et c'est un point sur lequel on a fortement travaillé.

Enfin, la gestion des eaux pluviales. C'est un gros travail qui a été fait avec le département Eau Assainissement. Je remercie les équipes de l'eau et l'assainissement sur ce sujet. C'est un gros changement puisqu'on va demander une intégration des eaux pluviales à la parcelle pour éviter d'avoir à retraiter de l'eau pluviale, c'est un atout environnemental puisque le cycle de l'eau reste classique. Et c'est un atout économique puisque ça évite qu'on retire dans nos stations d'épuration de l'agglomération.

On préserve le fonctionnement naturel des sites. L'idée n'est pas de changer la topographie des sites, mais d'utiliser la topographie des sites pour maintenir l'écoulement des eaux et de s'appuyer sur les végétaux et les arbres qui sont existants pour leur absorption.

On prévoit un parcours à moindre dommage pour les pluies exceptionnelles. L'idée, c'est que nos habitants ne soient pas impactés par de potentielles pluies importantes qui pourraient y avoir et de prendre en compte les différents risques à ce sujet.

Et enfin, la question d'une OAP sur la densification et les formes urbaines. Cette OAP a deux rôles, c'est avoir une densité qui soit importante et qui aille dans le sens de la protection des terrains, mais également l'équilibre qu'on doit trouver, c'est une intimité des logements pour que notre population se sente bien chez elle, et le lien avec des questions d'ensoleillement, de bioclimatisme et d'accès aux espaces extérieurs de qualité avec la végétalisation. On applique une densité minimale pour tous les projets de plus de 2 500 mètres carrés qui ne sont pas dans des OAP, ce qui veut dire que tous les « petits » projets individuels, de moins de 2 500 mètres carrés, peuvent être fluctuants sur cette question de densité.

Sur les espaces publics, il y a un gros travail qui a été fait pour avoir des espaces publics qui soient qualitatifs et durables, avec une amélioration du quotidien pour les usagers et une prise en compte des caractéristiques en fonction des usages qui sont constatés sur le terrain. Et bien entendu, une adaptation aux changements climatiques avec des questions de végétalisation, d'îlots de chaleur, de gestion de l'eau et de durabilité.

Sur la suite de la procédure, on prévoit un arrêt ce soir. Si l'arrêt est validé ce soir, il y aura une consultation des communes dans les trois mois qui suivent, jusqu'au 12 mars, et ensuite une enquête

publique qui se fera post élections, courant 2026, avec une reprise du projet et une approbation courant 2027. Et à partir de cette date, la mise en œuvre du PLUi sera effective sur notre territoire.

La procédure, je m'arrête sur ça, je suis désolé, mais c'est vraiment le plus simple qu'on puisse expliquer la procédure. Je sais que ce n'est pas du tout un reproche aux législateurs qui peuvent être présents dans notre assemblée, mais c'est pour expliquer à l'ensemble des élus que la complexité urbanistique – je ne sais pas quel mot utiliser – est peut-être trop importante pour l'avoir pratiquée depuis 6 ans. Et quand on valide un document d'urbanisme, voilà la mécanique. Mais vraiment, c'est simplifié au maximum ce qu'on vous montre là.

Donc, la mécanique de ce soir, c'est un arrêt du projet. Si c'est validé, bien entendu, il y a une consultation des communes, vous avez trois mois pour répondre (jusqu'au 12 mars). Si toutes les communes sont d'accord – on va être optimiste –, on passe directement à l'enquête publique et ensuite une approbation dans la foulée pour une mise en œuvre.

Si une commune donne un avis défavorable, il y a deux options : l'option 1/une modification du projet avec l'avis de la commune. Bien entendu, si la commune donne un avis défavorable, il faut qu'elle donne une explication. Si on est capable de la prendre en compte, à ce moment-là, l'avis est favorable. Et donc, il y a un second arrêt avec une majorité simple, et puis on passe sur la mise en œuvre du PLUi. Et 2/ si on n'est pas capable de prendre en compte l'avis de la commune parce que ça ne répond pas à d'autres critères et ça risquerait de déséquilibrer sur le territoire, à ce moment-là, c'est un arrêt à la majorité des deux tiers qui prend acte de l'avis défavorable et on repasserait à l'enquête publique. Voilà pour les mécaniques qui existent sur la procédure de vote. Ce soir, c'est relativement simple, mais c'est sur la consultation des 67 conseillers municipaux où la législation est un peu plus complexe.

Alors, elle est complexe, toutefois, elle apporte un énorme intérêt, c'est que les communes ont un pouvoir de vote qui est extrêmement fort, c'est-à-dire qu'un seul avis d'une seule commune, la plus petite soit-elle, je vais faire honneur à la commune de Champoux, si les 66 communes disent oui sur le sujet et qu'une seule commune, aussi petite soit-elle dit non, on rentre dans une procédure, donc ça a été justement bien pensé parce que le pouvoir reste aux conseils municipaux de notre agglomération pour valider ce document. Mais bien entendu, pour éviter une mécanique de blocage, le législateur a obtenu pour une solution aux deux tiers si une commune venait à bloquer la totalité du document. Mais c'est deux tiers des communes, ça reste vraiment extrêmement important en termes de pouvoir de vote des conseils municipaux et pas du conseil d'agglomération.

Alors, dernier point et je tiens à le dire, je remercie énormément les équipes de la mission PLUi, les personnes qui ont travaillé au début en 2020. On a eu du turnover dans les équipes, vous avez eu plusieurs contacts, vous avez vu que les équipes avaient changé au fur et à mesure. Je tiens vraiment, vraiment à les remercier sincèrement parce que c'est un travail de fourmi. Il faut aller voir déjà tous les élus, il faut regarder toutes les parcelles cadastrales, il faut répondre aux besoins des habitants qui contactent le Maire, puis qui contactent GBM. C'est vraiment un travail de fond qui a été fait, monumental. J'insiste vraiment et je tiens sincèrement à les remercier parce que le délai qu'on s'était fixé d'arrêter le PLUi avant le mandat était extrêmement ambitieux. Je le rappelle, c'est 552 000 hectares sur notre agglomération, 67 communes. C'est vraiment un PLUi qui est XXL par rapport à d'autres agglomérations comme Nancy, Metz, Strasbourg ou Dijon. C'est seulement quelques personnes qui ont travaillé sur le sujet, et vraiment, je tiens à les remercier. Vous les avez toutes côtoyées puisqu'elles sont venues dans vos communes pour travailler avec vous. Je tiens à remercier aussi des personnes que vous n'avez pas vues, puisqu'il y a des personnes à l'atelier à Grand Besançon Métropole, qui vous ont fait vos cartographies, vous n'avez pas été nécessairement en contact avec eux, mais derrière, ce sont eux qui vous faisaient vos cartographies, donc je remercie aussi ces personnes qui sont dans l'ombre, mais qui travaillent quotidiennement pour qu'on ait pu aboutir à ce document qui, je l'espère, aura un large consensus. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Et j'en profite pour ajouter combien c'est un travail remarquable. Il a commencé en plus dans une période de Covid, avec un PLUi qui se construit – vous voyez bien combien c'est complexe – en cinq ans. C'est vraiment quelque chose d'absolument exceptionnel sur un territoire comme celui-ci. Je me joins évidemment à Aurélien pour remercier l'ensemble des équipes et des Bureaux qui nous ont accompagnés sur ce dossier et bien sûr les élus qui ont tous participé. Ça a demandé vraiment une démarche de coconstruction pour arriver à un document tel que celui qui est proposé ce soir, c'est complètement remarquable. Vous pourrez regarder

dans d'autres territoires combien une surface et des communes aussi importantes et si nombreuses, combien c'est exceptionnel de voir ce travail fait en cinq ans. Voilà, c'était important de le rappeler, effectivement. Aurélien, je te remercie parce que c'est toi qui as piloté avec les équipes ce travail.

Jean-Paul MICHAUD.

M. MICHAUD.- Merci, Madame la Présidente. D'abord, je dois souligner effectivement le travail qui a été effectué au cours de ce mandat par les services, et puis remercier particulièrement Aurélien, parce qu'avoir la tâche de conduire le PLUi d'une collectivité, ce n'est pas des plus facile. Ça présente la difficulté de ne pas pouvoir satisfaire à toutes les demandes, surtout depuis la loi Climat et Résilience. Mais il est vrai qu'il l'a accompli avec un sérieux extrême et avec beaucoup de courage. Ça n'a pas toujours été facile ; et patience aussi, comme le dit Christophe. Et bien sûr les services que j'associe à ces remerciements.

Je suis un petit peu gêné ce soir dans mon intervention. Je ne vais pas m'exprimer en tant que Maire. Donc, il reviendra à mon Conseil Municipal dans la phase de consultation de se prononcer et de rendre un avis. Je m'exprime en tant que président du SCoT, et à ce titre, je me dois d'attirer votre attention sur le timing de cet arrêt. En effet, nous venons d'arrêter notre SCoT et de terminer la phase de consultation avec les personnes publiques associées (PPA). Si globalement les avis sont plutôt favorables, à l'exception de celui de la Chambre d'agriculture, ils sont assortis, et en particulier de la part des services de l'État, d'un certain nombre de réserves expresses que nous allons devoir lever. Nous allons rentrer en enquête publique et nous ne saurons pas avant l'avis du commissaire enquêteur, si notre SCoT pourra être approuvé ou s'il devra être modifié.

Je vous rappelle le lien direct entre le SCoT et les documents d'urbanisme locaux qui lui doivent d'être compatibles. Si globalement le PLUi a pris en compte l'élaboration du SCoT et ses objectifs par anticipation, certains points importants pourraient être remis en cause suite à l'avis du commissaire enquêteur sur le SCoT. Lors de la rencontre avec les PPA du 25 novembre, les services de la DDT, en fin de réunion, ont émis des réserves sur cet arrêt du PLUi dans ce timing. L'articulation temporelle dans les différentes phases qui conduiront à l'approbation de nos documents doit faire l'objet d'une attention particulière afin de ne pas entraîner un risque juridique qui conduirait à des recours. Il faudra veiller à ce que dans sa phase d'approbation, le PLUi soit bien compatible au SCoT climatisé. Si cela n'est pas le cas, cela conduira obligatoirement à une révision qui ne pourra qu'avoir des coûts financiers pour notre collectivité. J'ai alerté à plusieurs reprises, et encore au dernier Bureau, sur le risque que représente cet arrêt à la date d'aujourd'hui et sur cet échelonnement des procédures. Il est de ma responsabilité, en tant que Président du Syndicat mixte, de vous informer des risques et conséquences potentiels. Je ne prendrai pas part au vote jugeant avoir un droit de retrait en ces circonstances et vous laisse juges suite à mon alerte de voter ou non cet arrêt. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je pense que, au vu des affirmations qui viennent d'être faites, il est important qu'il y ait des réponses qui soient données. Il n'y a pas de risque juridique et je pense qu'il faut le réaffirmer. Donc, Aurélien, tu peux apporter ? Je pense que, au vu de ce qui vient d'être affirmé, et je pense que les questions qui vont venir derrière, ça me semble important d'amener un éclairage, parce que ça oriente forcément un certain nombre de questions qui peuvent être posées.

M. LAROPPE.- J'ai peu de compétences juridiques, ce n'était pas prévu, mais comme je l'ai dit juste avant, le droit de l'urbanisme, ce n'est même pas qu'il est complexe, c'est-à-dire que les gens qui travaillent quotidiennement à l'urbanisme, sur le droit de l'urbanisme passent leur temps à faire de la veille pour comprendre ce qui se passe sur le droit de l'urbanisme. En fait, pour en discuter des heures avec Jean-Paul pour savoir qui a tort ou qui a raison, je pense qu'on peut arrêter avant, mais je ne sais pas qui a tort ou à raison, mais en tout cas des éléments que j'en ai, je pense qu'on peut arrêter ce soir. Je ne vais pas rentrer dans le débat juridique, je vais juste rentrer dans le débat de la mise en œuvre. Le SCoT est lancé en 2017, le PLUi est lancé en 2019. Le prix du PLUi, à l'heure actuelle, tous les salariés qui ont travaillé, les agents, toutes les personnes prestataires qui ont travaillé en parallèle et toute la concertation qu'on a faite, c'est près de 5 M€. 5 M€, on construit un pont qui va de la Rodia jusqu'au centre-ville de Besançon, on fait une école dans vos communes. On fait tout ça. 5 M€, ce soir, on a juste écrit des lettres sur un papier blanc. C'est juste ce qu'on a fait, donc on peut décaler, il n'y a pas de problème. Je ne vous cache pas que je dormirai tranquille ce soir. Mais en fait, si on décale, on remet de l'argent, on remet une pièce dans la machine et je préfère construire un pont ou faire une école sur notre territoire plutôt que d'inscrire des lettres noires sur un papier blanc pour des prix qui

coûtent beaucoup d'argent. Et on reporte les procédures en permanence pour des questions juridiques qui sont peut-être entendables ou pas entendables. Franchement, je n'ai pas les compétences, mais je pense qu'en tant qu'élus, le fait de faire avancer les documents et de les valider, ça nous permet d'arrêter un document, d'éviter d'avoir des prestataires qui retravaillent sur des études karstiques, sur des éléments, etc., et ça nous permet de réorienter notre argent sur de l'investissement plutôt que sur des documents et des papiers qui vont aller dans des placards.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Alors, je vais peut-être rebondir sur un certain nombre d'éléments. Il y a un certain nombre de PLUi en France qui sont développés sur des territoires où il y a zéro SCoT, zéro schéma SCoT. Je le dis complètement. Donc, vous voyez bien qu'il y a aucun risque juridique. Et il y a bien sûr des éléments comme aujourd'hui, le SCoT n'a pas réussi à aboutir, pour l'instant. Par contre, le PLUi est allé au bout de ce qu'il avait, et de la démarche. Et très clairement, le SCoT existe sur le territoire et il est encore en application. Donc le travail qui a été fait avec le service de l'État qui est aujourd'hui dans un dialogue avec nous ne soulève aucunement un risque juridique. Je tiens à l'affirmer, il n'y a pas de risque juridique puisque non seulement certains PLUi s'appliquent sur des secteurs où il y a zéro SCoT, et en plus de ça, d'autres PLUi se sont mis en place sur la base de SCoT qui sont déjà existants. Voilà, je préfère le dire très clairement pour ne pas qu'il puisse y avoir un trouble quelconque, parce que c'est important de le redire.

Jean-Paul.

M. MICHAUD. - Merci. Alors bon, je m'attendais un petit peu à votre réponse parce que quand on n'est pas d'accord avec vous, vous avez tendance à faire passer vos collègues pour des incompetents, j'entends bien ce que vous dites. Donc, j'ai pris quelques précautions, celles de faire vérifier. Donc, ce que j'affirme ce soir, juridiquement, bien entendu. Simplement, il est de ma responsabilité, en tant que président du SMSCoT d'alerter. Je vous alerte sur un risque. Je dis que derrière, ça pourra entraîner un certain nombre de coûts, c'est tout ce que je dis. Je suis parfaitement dans mon rôle. J'ai été élu pour ça aussi.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Alors, je vais donner la parole à plusieurs personnes puisqu'effectivement j'ai eu plusieurs demandes, il y a Eloy JARAMAGO en premier – j'ai bien pris les différentes prises de parole, il n'y a pas de problème.

M. JARAMAGO. - Merci, Madame la Présidente. Je tiens à rappeler quelque chose que j'ai dit dans cette même salle, lorsqu'on a commencé à travailler sur le PLUi à parler des dates. Il ne faut pas oublier qu'au mois de mars, nous avons des élections qui vont certainement faire un renouvellement, important ou pas, on ne le sait pas, de cette même assemblée. À partir de là, si on n'enclenche pas l'arrêt, si on ne le valide pas, on va prendre du retard et certainement un énorme retard parce que je vois mal des élus, à partir du mois de mars ou au mois d'avril, puisqu'ils seront placés au mois d'avril, donc en mai, on va regarder ça, on va jeter un œil, donc, ça veut dire, après les vacances, septembre. On peut aller beaucoup plus loin parce qu'il y a des gens qui vont se poser des tas de questions. Je pense, comme beaucoup de nos collègues qui ont énormément travaillé sur le sujet, que ce soit au SCoT, avec Jean-Paul ou que ce soit sur le PLUi avec Aurélien, que ce serait un gâchis de ne pas voter ça ce soir. Un gâchis financier comme déjà l'a dit Aurélien, mais surtout un gâchis pour la structure elle-même du PLUi. Parce que ce n'est pas 6 mois qu'on va perdre, ça va être deux ou trois ans et il y avait un risque juridique – Jean-Paul, je crois que c'est toi qui l'avais dit à un moment donné – sur justement comment ça va se passer pour les permis de construire qui vont arriver. Puisqu'on n'aura pas de PLUi, on va être, pour certaines communes, très, très emmerdé. Donc, voilà.

Je voulais alerter là-dessus. Je pense que c'est primordial de valider ce PLUi, et je comprends très bien ce que dit Jean-Paul, il a son rôle à jouer, il n'y a pas de souci. Mais il y a le fait qu'il faut prendre des risques à un moment donné, et on est là aussi pour prendre des risques, même s'ils sont mineurs, suivant certains, s'ils sont majeurs, suivant d'autres. Mais on est là aussi pour prendre des risques.

Et je voulais finir par le travail qu'a fait Aurélien. Tu as parlé d'une bonne équipe, mais pour avoir une bonne équipe, il faut un bon capitaine et je pense que tu as été un excellent capitaine.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci. Oui, j'ai bien vu Monsieur FAGAUT que vous vous demandiez la parole. Il y a Monsieur FELT aussi qui la demande et j'ai plusieurs demandes de parole.

M. FELT.- C'est à moi ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, c'est à toi.

M. FELT.- Merci, Madame la Présidente. Alors, traditionnellement, nous les élus, nous avons souvent l'habitude de terminer nos exposés ou éditoriaux par une citation, généralement en rapport avec le sujet traité. Je vais prendre le contre-pied de cette habitude en commençant mon exposé par une citation. Elle est attribuée à un auteur dramatique du XVII^e siècle, il s'agit d'Antoine Houdart de La Motte, qui disait : « Et l'ennui naquit un jour de l'uniformité ». C'est justement cette uniformité dans le règlement du PLUi proposé qui me pose, et nous pose problème.

Au début de la procédure, nous étions enthousiastes, car confectionner un document à 67 communes était un exercice démocratique ambitieux. Par conséquent, dès le début de la procédure, nous avons « lâché » 5 hectares qui étaient en 2AU et qui avaient vocation à être classés en 1AU, c'est-à-dire constructibles. Aujourd'hui, ces terrains sont en N et en A. Cela a été dicté par le respect du plan local de l'habitat et le respect de la construction des quelque 220 logements qui nous étaient attribués.

La suite des opérations nous a fait déchanter, car des positions prises par la mission PLUi n'étaient pas partagées par la commune, et malgré nos multiples interventions rien n'a bougé. Les trois points principaux les plus sensibles, et qui nous concernent, ce sont ceux qui vont changer notre village. J'évoquerai en introduction l'unicité désormais, mais on ne fait pas la même chose à Torpes, à Serre-les-Sapins, à Geneuille, à Miserey ou dans tout autre village de notre territoire.

Il s'agit des trois points suivants : l'implantation des constructions, les hauteurs et les espaces libres et les obligations en pleine terre.

Alors, je vais développer bien sûr succinctement ces trois points, en m'excusant d'être un peu technique dans mes propos.

Concernant l'implantation, c'est à notre sens, la modification la plus sensible. Aujourd'hui, le PLU de notre commune impose des règles protectrices, c'est-à-dire 4 mètres entre une construction et la limite de propriété. La hauteur est limitée à 6 mètres à l'égout de toiture. Une exception à cette règle, un petit volume de 25 mètres carrés limité à 2,5 mètres peut être construit en limite. Ces règles garantissent la lumière, l'aération, des distances raisonnables entre voisins et l'harmonie du village. Demain, avec le PLUi, il y aura un changement profond avec une règle beaucoup plus permissive.

Deux possibilités sont prévues dans le nouveau règlement proposé : une construction pourra s'implanter directement en limite séparative, sans retrait. Si elle n'est pas en retrait, elle devra respecter un recul de 3 mètres.

Mais à cela s'ajoute un nouveau gabarit. Alors, la problématique est la suivante : à partir de la limite séparative, une construction pourra monter jusqu'à une hauteur de 4 mètres, puis se poursuivre par une montée progressive selon une inclinaison ou pente à 45 degrés sur les 3 premiers mètres. Au-delà des trois mètres, la construction se poursuivra encore en hauteur en appliquant la règle du gabarit H+2. Alors, c'est effectivement très technique, mais pour ceux qui sont habitués aux PLU, c'est une nouvelle règle avec des conséquences.

Elles sont les suivantes : les constructions seront en limite plus proches, les volumes seront plus importants en limite, il y aura des modifications, bien sûr, des vis-à-vis, des pertes d'ensoleillement et un bouleversement de l'ordonnancement existant.

Deuxième point que je voudrais évoquer : les hauteurs passeront à 12 mètres au faîtage en zone UB. Aujourd'hui, la hauteur est limitée à 6 mètres à l'égout de toiture, ce qui conduit à des hauteurs de faîtage entre 9 et 10 mètres. Donc, 12 mètres, cela va, à notre sens, modifier les perspectives dans les quartiers.

Troisième point et dernier point : les espaces libres. Le PLUi impose que 55 % des espaces libres soient en pleine terre. Cela signifie moins de béton, meilleure infiltration des eaux pluviales, plus de végétation. Mais si je prends un exemple sur 500 mètres carrés de terrain – vous savez que les constructions s'érigent sur des terrains de plus en plus petits –, sur 500 mètres carrés de terrain, c'est 275 mètres carrés minimum de pleine terre. Je sais que je suis en retard, mais... 30 secondes.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Si c'est un point supplémentaire, est-ce que tu ne veux pas qu'il y ait un certain nombre d'éléments qui soient apportés et on reviendra dessus, s'il te plaît ?

M. FELT. - Si tu veux.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Pour respecter les règles pour tout le monde. Parce que comme c'est un vrai débat qu'on a ce soir, je préfère qu'on garde les règles.

M. FELT. - Je prendrai la parole plus tard.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Je te redonnerai la parole Marcel. Je te remercie.
Maintenant. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT. - Merci, Madame la Présidente. Effectivement, ce rapport est dense et complexe dans sa construction, et merci pour sa présentation.

Vous avez dit, Monsieur LAROPPE, vouloir intégrer la problématique du développement économique dans ce PLUi, et à sa lecture, j'ai le sentiment que ce PLUi va à l'encontre, au contraire du développement économique. Et je voudrais m'en expliquer.

Ce qui fait débat aujourd'hui dans l'écosystème du monde économique, c'est ce zonage qui est installé aujourd'hui avec les UYi, c'est-à-dire ces zones économiques où vous voulez les spécifier exclusivement en mode industriel. Parce que je voudrais rappeler ici aux élus, ce qui est en train de se passer, c'est que les zones UYi n'existaient pas jusqu'à maintenant. Et aujourd'hui, la volonté dans le cadre de ce PLUi, c'est de vouloir dédier exclusivement des zones d'activités à l'activité industrielle. Il faut savoir que des zones entières ici, jusqu'ici, étaient consacrées à de l'activité mixte qui comprend autant du commerce, du stockage, de l'artisanat et aussi de l'industrie. Et j'en mesure les conséquences puisqu'on a quelques zones aujourd'hui, si je donne des exemples, qui sont concernées, je pense notamment à la zone de Trépillot, je pense à la zone aussi de Thise-Chalezeule notamment.

Et en fait, aujourd'hui, en reclassant ces zones, UY en UYi, on viendrait littéralement interdire l'implantation d'artisanat, de bureaux ou encore de commerce de gros, alors qu'aujourd'hui on a cette flexibilité et que l'industrie a déjà cette possibilité de venir sur ces zones. Donc, en restreignant tout cela, le PLUi interdit le développement et donc l'implantation de nouvelles activités sur notre territoire. Et aujourd'hui, mécaniquement, ça va faire un effet, c'est que les propriétaires vont voir leur potentiel d'usage de leurs actifs drastiquement réduit.

Alors, que l'on veuille aujourd'hui réindustrialiser la France, c'est un bel effet. Mais je trouve que le PLUi a un effet contre-productif en tout cas en ciblant uniquement ces zones à vocation industrielle.

Et je vais donner un exemple que je connais bien, c'est la zone de Besançon-Thise-Chalezeule, et d'autres ici la connaissent certainement aussi bien que moi. Qu'est-ce qui a pu passer par la tête aujourd'hui pour mettre le I aux zones UY quand on décide de classer des parcelles uniquement en espaces industriels, des parcelles qui aujourd'hui abritent des zones de stockage, des bâtiments récents de la Banque alimentaire, des bâtiments également des Restos du cœur, une discothèque, un bureau d'études, un garage automobile, le siège social et national et ses dépôts notamment de la structure A Chacun Son Box. L'énorme siège social du groupe Ages & Vie, un centre de formation. Et je vais même plus loin, jusqu'à la caserne du SDIS des pompiers qui est sur cette zone. Alors que vous souhaitiez mettre en dehors et dehors à terme toutes ces activités de stockage, de vente de gros et de particuliers, d'artisans, c'est déjà incroyable, mais qu'aujourd'hui on veuille les remplacer par des activités industrielles uniquement, ça devient complètement démentiel.

D'ailleurs, je vous pose une question : si on avait dû amener des entreprises industrielles sur le secteur, pourquoi la structure qui a été rachetée par Aktya, à Grupo Antolin, le long de la rue du Rond Buisson, une parcelle de 6 000 mètres carrés, pourquoi cette parcelle qui est disponible déjà depuis un an, pourquoi n'a-t-elle pas vu d'industrie venir s'implanter ? Tout simplement parce qu'on n'en avait pas.

Et aujourd'hui, si les industries avaient déjà voulu venir dans ces parcelles et dans ces zones industrielles, elles seraient venues. Donc, il ne faut pas croire qu'en mettant le mot « industriel » à ces zones d'activités en UY, on va avoir des industriels qui vont venir courir pour venir s'installer, ou sinon

elles seraient déjà venues. En fait, en bloquant ces parcelles existantes, on va créer à terme des friches et un énorme manque à gagner aussi en termes d'emplois. Et il faut le savoir.

Et en plus, il y a une iniquité territoriale puisque les nouvelles zones qui vont se développer n'auront pas, n'auront pas ce ciblage du « I » de industriel et tant mieux pour elles, et on va donc venir créer un déséquilibre aujourd'hui territorial.

Donc, je pense, contrairement à ce qui a été dit auparavant, qu'il ne faut pas se précipiter. Il y a une incohérence aujourd'hui sur ce PLUi, si on le vote en l'état, de mettre en danger notre développement économique sur ces zones sur les prochaines années, sur les décennies à venir. Et je pense que c'est une erreur aujourd'hui de le voter en tant que tel. Je sais que M. LAROPPE, vous êtes au courant. J'interpelle ce soir l'ensemble des élus de Grand Besançon Métropole. Le PLUi sur le volet développement économique n'est pas abouti et on va mettre en danger des commerces, des zones de stockage et on va mettre en danger des zones aujourd'hui qui sont présentes, pour lesquelles on ne pourra pas, demain, continuer à avoir de la mixité qui fait la notoriété, en tout cas de ces zones. Merci de votre attention.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je continue à prendre les questions. Monsieur PARIS.

M. PARIS.- Madame la Présidente, chers collègues, avant de passer au vote sur le PLUi, il me semble important de rappeler l'historique de ce dossier qui a commencé au mandat précédent.

En effet, les 70 communes de l'époque avaient jusqu'au 27 mars 2017 pour se prononcer sur le transfert de l'urbanisme. À cette date, 23 communes ont voté contre, 28 communes ont voté pour et 19 communes n'ont pas délibéré, leur silence valant approbation. Il y avait bien un quart des communes qui étaient en mesure d'empêcher le transfert, mais elles ne représentaient pas les 20 % de population nécessaire au blocage. Tout le monde connaît la citation de Blaise Pascal « *Si le nez de Cléopâtre eût été plus court, toute la face du monde eût changé* ». Si les 19 communes de notre intercommunalité avaient présenté ce dossier devant leur Conseil, cela aurait peut-être changé la face de notre intercommunalité. Pour ma part, en 2017, j'avais voté contre le transfert de l'urbanisme afin de préserver l'identité de chaque commune et de ne pas cautionner l'uniformisation de celles-ci par l'instauration de règles urbanistiques trop contraignantes.

Aujourd'hui, bien que toutes les craintes initiales n'aient pas disparu, je ne voterai pas contre ce PLUi et me contenterai de m'abstenir afin de reconnaître le travail de notre référent de secteur qui a été à l'écoute de nos préoccupations durant les nombreuses réunions, et acter le fait que les « petites communes » entre guillemets avaient des spécificités bien ancrées dans leur territoire et qu'elles ne pouvaient être traitées comme la ville-centre ou les communes de la première couronne.

Pour conclure, je rappellerai une nouvelle fois que la véritable richesse de notre intercommunalité passe par la diversité des communes qui la compose et qu'il convient de préserver. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Maintenant, Monsieur AYACHE.

M. AYACHE.- Bonjour à tous. Merci de me donner la parole. Merci également d'excuser mon retard. Je pensais qu'il y avait des embouteillages qu'à Besançon, mais je peux vous assurer que ce soir à Dijon, c'était pire que la place Leclerc, je crois que Catherine d'ailleurs, derrière moi, a exactement vécu les mêmes choses.

Quelques réactions sur ce sujet très important de ce soir.

D'abord, je voudrais m'associer à tous ceux qui ont remercié Aurélien et ses équipes du travail fait, en a assez peu de temps, quoi qu'on dise, un travail méticuleux, découverte des 66 autres communes que Besançon, et un travail avec les responsables de projet – j'en ai une là, juste à 30 cm de moi –, les différents allers-retours, la patience qu'ils ont eue avec, ou qu'elles ont eu avec nous. Vraiment un travail exemplaire et je voulais le dire, le redire et te remercier, Aurélien, ça a été dit par un collègue, tu as été un capitaine à l'écoute. Même dans les réunions publiques, tu pouvais répondre aux questions presque mieux que nous, les élus de la commune. Merci à vous tous.

Deuxième réaction, je viens de prendre un coup sur la tête en écoutant mon collègue Jean-Paul. Je m'apprêtais à discuter du PLUi, et on me dit que peut-être il y a un problème de compatibilité entre le SCoT et le PLUi, ou un problème de calendrier, je ne sais plus.

De mémoire, il me semblait que dans nos assemblées, et notamment ici à Grand Besançon Métropole, quand on nous propose une délibération importante, j'imagine qu'elle est blindée, comme on dit juridiquement. Alors, on n'est jamais à l'abri de recours souvent sur des détails, sur éventuellement un zonage ou un sujet comme celui évoqué à l'instant par Ludovic FAGAUT, mais qu'il y ait un problème qui aille jusqu'à ce que tu t'abstiennes de prendre part au vote, c'est déroutant. Je pense qu'il faut passer au-delà de ça. Ou alors, dire qu'il y a un problème et reporter ce vote. Ce n'est pas du tout ce que je propose.

Alors, je reviens au PLUi. On avait plusieurs obstacles à surmonter. Il fallait d'abord se dessaisir dans nos communes – je parle pour les communes périphériques –, se dessaisir de notre PLU, se dessaisir de notre droit souverain à affecter les terrains, à tout diriger et se diriger vers des règles communes à 66, on y est arrivé, mais ce n'était pas gagné d'avance, qu'à 66 communes – on va voir le vote – on arrive à dégager une forme d'unanimité, je l'espère en tout cas, sur ce Projet de territoire qui transpire derrière le PLU.

La deuxième chose, le deuxième obstacle, il fallait avaler le ZAN. On l'a fait *a priori*. Alors sans doute il y a des communes, Pirey aurait bien aimé avoir peut-être deux hectares supplémentaires à construire, c'est peut-être le cas aussi dans d'autres communes, mais globalement, ce ZAN, malgré les contraintes, Jean-Paul se souvient bien des réunions à la Région où on a avalé, nous, la modification de la loi Résilience. On a avalé le ZAN, il me semble, sans grande difficulté, c'est-à-dire qu'on va atteindre cet objectif de diminuer par deux les surfaces à construire. Et pourtant, il y a sur le PLUi des perspectives de développement – je parle d'habitat pour le moment – très conséquentes et qui respecteront le PLH.

Ensuite, je voudrais répondre à Ludovic FAGAUT. J'ai vu cela aussi Ludovic, sur certaines zones d'activités, alors, moi ça ne me choque pas qu'il y ait deux types de zones d'activités. Des zones d'activités où on y met du commerce, enfin, en tout cas artisanat et industrie, et d'autres plus spécifiques sur l'industrie, car ce qui fait défaut dans notre pays et y compris dans notre territoire.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Patrick, on me signale que tu es en train de dépasser ton temps de parole.

M. AYACHE. - Je vais finir, c'est l'industrie. Voilà, je voulais juste dire ça, mais elle m'a coupé le sifflet.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Pardon. Excusez-moi, j'ai un mauvais rôle à jouer, mais comme vous êtes tous très emballés, je vous propose de bien regarder votre temps et je vous redonne la parole une deuxième fois sans difficulté. Il faut juste que je traite tout le monde de la même façon.

Donc, sur ma liste, Daniel HUOT.

M. HUOT. - D'abord, on doit donner acte, mais ça a été dit que c'était un dossier compliqué. L'introduction du ZAN, avec ses incertitudes, puisqu'il y en a encore, n'a pas été un élément de simplification pour monter ce dossier, donc, on peut remercier bien sûr l'ensemble des équipes autour d'Aurélien pour la constitution de ce dossier.

Toutefois, il y a quelques lacunes, c'est celles que j'avais déjà indiquées en Bureau, ma position n'a pas changé. Lors des comités de secteur Plateau, il a été demandé plusieurs fois qu'il nous soit communiqué un document nous donnant commune par commune les superficies constructibles avec PLU et après projet PLUi. Nous n'avons pas eu ce document mis à notre disposition ni pour le secteur ni pour l'intercommunalité, ça a été un peu récurrent, en tout cas sur le secteur Plateau qui a été demandé. Donc, je sais que nous avons eu des réponses orales qui ne me conviennent pas pour l'instant puisqu'on a un désaccord.

Ensuite, pour ma propre commune, on a perdu les deux tiers de notre superficie constructible. De plus, si vous regardez de façon attentive les OAP, on constate que cette superficie est encore réduite par les diverses prescriptions de ces OAP, ça veut dire qu'en ce qui nous concerne, on a supprimé les deux tiers de nos terrains constructibles ; et puis quand il y a les OAP, la superficie constructible se réduit également par les diverses prescriptions qui sont dans ces OAP. Alors quand on lit les OAP, on ne sait

pas si les prescriptions auront une implication ou une obligation. Ce n'est pas si clair que ça dans les OAP, mais en tout cas, si on lit les OAP, on est dans cette configuration.

Ensuite, je voulais juste attirer l'attention sur la concertation, alors certes, ça s'est fait avec les services. À Mamirolle, on a une zone d'activité économique d'origine communale qui date des années 80, qui existe depuis fort longtemps. Son fonctionnement ne pose aucun problème ni pour l'accès aux parcelles ni pour la voirie, ça veut donc dire que c'est une zone d'activité économique qui fonctionne, qui n'a pas de difficultés particulières. On pourrait découper à nouveau les parcelles, et continuer à y accéder.

Pour une raison qui m'échappe, les services ont pensé qu'il était nécessaire de créer une nouvelle voirie amputant presque 2 000 mètres carrés de superficie constructible. La raison m'a complètement échappé, alors que nous connaissons tous sur ce mandat la difficulté financière, avoir des mètres carrés d'activité économique fleurir. Ça a été une bataille assez longue, mais c'était les services qui avaient pris cette décision. Je n'avais pas vu de validation formelle d'élus.

Et puis le quatrième point, je trouve qu'il faut qu'on soit assez attentif sur les difficultés qu'on rencontrera dans les instructions avec ce PLUi, dont l'ensemble des règlements sera unique pour tout notre territoire. Je pense que c'est un exercice qui sera compliqué et qui pourrait être sujet à divers recours. Donc, on verra à l'usage, mais en ce qui me concerne, je voterai contre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bien. Très bien. J'ai ensuite Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. Deux remarques, la première concernant l'intervention de Jean-Paul MICHAUD. Je pense qu'effectivement on est en droit de s'interroger sur l'arrêt d'un PLUi qui doit se conformer à un SCoT qui lui-même n'est pas encore arrêté. Ça donne le sentiment d'un calendrier inversé mal coordonné, alors que juridiquement, l'enjeu est la solidité des justifications est la bonne articulation avec les normes opposables.

Arrêter le PLUi avant le SCoT m'apparaît augmenter la fragilité contentieuse du PLUi, et puis prendre le risque de devoir réaliser éventuellement des révisions coûteuses en cas d'incompatibilité, donc, je voulais savoir pourquoi l'arrêter aujourd'hui ?

Ensuite, concernant les remarques très justes de Monsieur FAGAUT. La spécialisation sectorielle des zones d'activités économiques, elle peut avoir de la pertinence sur Temis à Montrapon, sur Temis Santé aux Hauts de Chazal. Elle l'a totalement démontré. Mais je crains que sur les zones actuellement multi-activités Trépillot, Chalezeule ou encore Saône, ce choix de rigidifier le zonage, ne freine le tissu économique plutôt qu'il ne le renforce. Que se passera-t-il effectivement dans ces zones où des parcelles sont modifiées en UYi lorsqu'un artisan, un commerçant de gros, ou une petite entreprise de services quittera son entrepôt, seule l'industrie pourra le remplacer. Je pense que c'est prendre encore une fois des risques. Le premier, c'est de créer des friches. Mais si aucun industriel ne se présente, si la demande n'est pas au rendez-vous, si les locaux ou les parcelles ne correspondent pas aux besoins de l'industrie, les locaux resteront malheureusement vides, quand bien même nombre d'artisans peinent à trouver du foncier dans nos communes.

Et le second risque, c'est la fuite d'entreprises vers l'extérieur du Grand Besançon, avec toutes les conséquences que cela entraîne la perte de recettes fiscales évidemment, les trajets pendulaires, les embouteillages, la pollution et la perte de pouvoir d'achat des salariés contraints à des déplacements plus longs.

Je crois qu'il faut arrêter d'appliquer la politique du toujours plus de contraintes à nos entreprises. Je crois qu'aujourd'hui, elles ont davantage besoin de souplesse et de flexibilité.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Alors, je continue. Monsieur SIMONDON.

M. SIMONDON.- Merci. Lors de la préparation du PLUi, nous avons eu en général de très bonnes réponses pour les différentes questions qui pouvaient se poser lors de nos rencontres, donc merci à Aurélien et merci aux services de cette réactivité. Mais il reste une question pour moi à laquelle il n'a pas été répondu et Daniel HUOT l'a citée. Nous avons demandé en effet à plusieurs reprises au comité de secteur d'avoir une sorte de tableau des espaces, disons, qui seraient conservés en urbanisables et en particulier, il y a eu un débat sur les zones AU. Il y a une très forte réduction des zones AU, Daniel HUOT l'a cité pour sa commune, moi c'est pareil, il y en a d'autres, division par trois ou plus. Bien sûr,

ça ne peut pas être uniforme sur tout le territoire, mais puisque ça correspond à un véritable effort avec des conséquences – j'ai des zones AU privées qui ont été supprimées, ce n'est pas si simple que ça – et si ce n'est pas uniforme, au moins que ce soit équitable, ou qu'on puisse juger les raisons pour lesquelles telle ou telle commune a conservé ces zones AU et les autres les ont abandonnées. Et cette question, elle reste, je crois que ce tableau est toujours d'actualité. Il serait important de pouvoir juger comment ça se passe dans chaque commune. Merci. Donc, la demande reste.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ensuite, Monsieur NAPPEZ.

M. NAPPEZ.- Merci, Madame la Présidente. Je vais répéter ce qu'ont dit nombre de collègues ce soir, mais je pense que c'est important de le faire. Je vais saluer le travail des équipes de la mission PLUi qui est hyper dense sur ces dernières années, qui s'étale vraiment sur un temps long, et le travail et l'implication d'Aurélien qui est à saluer aussi, bien évidemment, je t'en remercie.

Maintenant, sur le fond du projet du PLUi et au-delà du vote de la commune des Auxons, ce qui m'intéresse, c'est le fond des deux remarques qui nous chiffonnent encore aujourd'hui. Il y a deux points. Il y a un point qui est d'ordre général, qui concerne le règlement et sur la partie règlement des zones UB, là, on n'est pas sur une uniformisation, mais je la comprends bien, il y a une règle spécifique pour la commune de Besançon et une règle pour les autres communes. Besançon, c'est un recul minimal de 4 mètres – je vais être un petit peu technique comme Marcel ce soir, mais je pense que c'est important de s'arrêter là-dessus – et pour les autres communes, un recul maximal de 6 mètres et là, ce point-là ne nous convient pas. Aujourd'hui, on a un recul qui est minimum, on peut se mettre en limite ou à 4 mètres minimum, mais le recul maximal nous ennuie et ne nous convient pas. Ça, c'est un point de règlement, on espère qu'on pourra discuter dans les semaines et mois qui viennent.

Et l'autre point, il est cartographique, et là il est spécifique à notre commune, mais je pense que ça s'adresse aussi à d'autres communes. C'est la carte annexe des eaux pluviales qui introduit un nouveau risque inondation, en tout cas de flotte, tout simplement avec un risque des couleurs... qu'un risque limité, un risque un petit peu plus – je ne sais plus comment il est nommé – pondéré, renforcé, conséquent même on va dire. Voilà le risque conséquent. Ce qui est une nouveauté et qui pour nous est un risque puisque ce sera sûrement un document opposable lors de vente de terrain ou vente de maison, ce qui est encore plus ennuyeux. Et cette carte-là. Alors, je précise qu'on a déjà pris attache avec les services du DEA, il y a un rendez-vous qui est programmé incessamment sous peu, et j'espère bien aussi qu'on pourra travailler à nouveau là-dessus.

Bref, tout ça pour dire que malgré ce travail qui est exemplaire sur cette durée-là, la commune des Auxons ne s'opposera pas ce soir, mais s'abstiendra sur ce vote. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Alors, j'ai encore Monsieur COUDRY.

M. COUDRY.- Bonsoir. Tout d'abord je suis très étonné de la prise de position du Président du SCoT, puisque c'est de cette façon que le propos a été présenté, et je pose la question de savoir si c'est une position qui a été débattue et partagée par les membres du SCoT, car je pense pourtant y avoir été assidu dans cette instance, et n'en ai jamais entendu parler.

J'ajouterai que je ne vois pas dans les arguments échangés de raison de repousser aux calendes grecques l'approbation du PLUi avec un gâchis d'argent public et de temps à la clé, comme évoqué.

Je veux enfin saluer le lourd et brillant travail porté par le Vice-Président à l'urbanisme, par les services, la population, les maires et les élus qui y ont contribué. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci, maintenant, Monsieur LAIDIÉ.

M. LAIDIÉ.- Merci, Madame la Présidente. Sébastien a repris l'essentiel de ce que je voulais évoquer. Je rejoins ce que Eloy évoquait tout à l'heure. J'avais le chiffre de 4,2 millions, si on est à 5 millions aujourd'hui, le coût que cela représente, le travail que cela représente. Je pense qu'il y a quelques risques qu'on peut se permettre parce qu'effectivement je n'ai malheureusement pas pu participer aux dernières réunions sur le PPIF, mais je crois qu'on a tous de bonnes idées quant à l'utilisation de ces moyens-là. Et je crois que légitimement, repousser et repousser, ça va donner aux équipes qui vont arriver l'envie de regarder ce qu'on leur propose aussi. Et on est reparti pour un mandat quasiment. J'en ai vraiment très peur.

J'entends les propos de Laurent. Je suis dubitatif parce que je crois que le PLUi s'inscrit dans l'application des lois et règlements. On ne va pas être un territoire où on va s'affranchir des lois et règlements sous prétexte d'assouplir des choses. De la simplification, j'aimerais bien qu'on y travaille aussi au niveau administratif, parce que, quand il faut aller se bagarrer pour les subventions, j'aimerais bien qu'on y réfléchisse. Il n'y a pas que les entreprises, il y a aussi nous auxquels il faudrait penser dans le travail législatif. On n'est pas hors-sol ! On applique ce qu'on doit appliquer en termes législatifs, ça me semble important de le redire, On n'est pas au-delà.

Et je voudrais dire aussi que la demande du Plateau a été formulée à plusieurs reprises, Aurélien, je t'en ai reparlé. C'est bien de pouvoir comparer ce que tout le monde fait en termes de sacrifices, parce qu'on en a tous fait. Mais je veux redire aussi que pour ma commune, j'ai quelquefois été peut-être un petit peu vindicatif, je le reconnais, mais en même temps, les services ont toujours, toujours, répondu à mes demandes, à mes attentes. Après, j'entends qu'à 67 communes, il y a une uniformisation qui s'opère, c'est inévitable. C'est aussi malheureusement faire territoire que d'accepter cela. Et il faut qu'on le fasse. C'est un effort, un effort indispensable.

J'entends aussi qu'on parle d'uniformisation et d'uniformité. Je dois constater, pour me promener sur notre agglomération, que les spécificités qu'on pouvait trouver sur certains villages, sur le Plateau, elles ont tendance à être largement remises en cause aussi par nos lotissements. Et on a une vraie responsabilité, nous, élus, quant à ce travail-là. Et on peut regretter effectivement que nos particularismes disparaissent ou en tout cas soient gommés, mais on a aussi un travail d'attention particulière à mener dans ce domaine-là.

Pour toutes ces raisons-là, je veux redire que c'est un temps important pour l'intercommunalité que d'aller dans l'arrêt du PLU ce soir, on n'a pas de temps à perdre.

Et je voulais remercier Aurélien et ses services, tous, à tous les niveaux, pour la façon dont on a pu collaborer et travailler ensemble. C'est effectivement quelque chose de fondamental que je tenais à rappeler aussi ce soir comme tout le monde.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Catherine.

Mme BARTHELET.- Merci, Présidente. Je me félicite de l'aboutissement de ce document. Certains s'en rappellent peut-être ici, mais dans le mandat précédent, je fais partie de celles et ceux qui ont œuvré pour qu'on prenne cette compétence avec beaucoup de motivation, donc je suis contente qu'on ait abouti, c'est déjà pour moi une excellente nouvelle. Et déjà à cette époque, l'AUDAB qui est représentée ce soir, était aux côtés de la mission PLUi, aux côtés de Grand Besançon pour organiser les ateliers. Donc, comme tout le monde, je m'associe bien entendu à tous les remerciements, je l'avais fait en Bureau d'ailleurs à l'encontre du VP bien entendu, de la mission PLUi, des cabinets, mais aussi de l'AUDAB. Je regrette qu'elle n'ait pas été citée parce que franchement, ils ont fait un très très bon travail aussi.

Je vais redire, je suis désolée pour mes collègues qui m'ont déjà entendue en Bureau et en Commission 6, mais redire que de mon côté, je regrette l'absence de réunions du comité de pilotage. C'est une instance qui était prévue et qui aurait permis, à mon avis, de davantage partager, d'avoir cette vision plus large qu'on avait souhaitée au départ avec ce document d'urbanisme. C'était un grand pari. Je le redis, je suis contente qu'on ait abouti, mais je trouve que c'est dommage qu'on n'ait pas eu ces rencontres. On a été réuni qu'une seule fois et pourtant ça aurait été le moment où là, chaque VP, animateurs de secteur auraient pu à la fois déjà exprimer peut-être ce qu'ils avaient ressenti dans leur secteur, en évolution, en petits réglages à poursuivre. Ça aurait pu aider le VP en charge, et puis ça nous aurait aidés à poursuivre cette vision partagée qui, pour l'instant, reste plutôt dans les mains d'Aurélien. Et on le voit, on le retrouve dans les échanges de ce soir par rapport à cette consommation foncière qui n'est pas partagée, par exemple.

Cela dit, l'harmonisation a été faite. Nous avons réussi à nous mettre d'accord sur le projet politique. C'était bien ça le plus difficile au départ d'avoir un PADD très largement partagé et débattu. On a eu du mal à mobiliser nos habitants, il faut le reconnaître, c'était plus compliqué que quand on était chacun dans nos communes, même au moment du zonage. Ça, c'est aussi un petit regret malgré l'accueil de réunions publiques, malgré tout ce qu'on a pu mettre comme information. Je l'ai fait et mes collègues l'ont fait aussi, que ce soit sur nos PanneauPocket, Intra Muros, tout ce qu'on peut imaginer, et bien sûr

nos journaux communaux. Nos habitants ont eu du mal à venir nous voir en mairie, et bien sûr ils vont arriver au moment de l'enquête publique et ce n'est pas le moment idéal pour découvrir par exemple la carte des risques. Ça, je partage tout à fait les propos de mon collègue des Auxons. Donc là, c'est un regret, mais on ne voit pas vraiment comment mieux faire par rapport à cette information qui est difficile à diffuser aussi parce qu'elle est extrêmement, extrêmement technique.

Par rapport aux risques juridiques et aux discussions que nous avons eues. Lors du dernier comité SCoT, nous avons eu une réunion où on a eu une intervention de la directrice de la Fédération des SCoT, qui a exposé tous ces effets de compatibilité, etc. Et je crois que c'est là qu'on a eu cette information. C'est effectivement très compliqué d'avoir des certitudes, et d'ailleurs Jean-Paul, je crois, n'a pas exprimé une certitude. Il a exprimé un doute, un risque, et il lui a semblé important de nous en faire part. Je crois que c'est de ça qu'il s'agit.

La DDT nous avait dit aussi, lors d'une réunion avec les PPA, que dans un monde parfait, il aurait été préférable d'attendre le résultat de l'enquête publique du SCoT pour valider notre document. Mais de l'autre côté, on sait aussi qu'on a un risque majeur à ne pas approuver, enfin, ne pas arrêter ce soir ce document parce qu'on va mettre gravement en difficulté leur urbanisation future.

Par contre, ce calendrier, ce qui a été arrêté et qu'on a décidé ensemble, pour cet arrêt ce soir, on l'a fait tous ensemble, on l'a validé ensemble, je crois qu'il me semble malgré tout, en analysant le bénéfice risque, il ne faut pas revenir dessus. Mais qui peut valider un document juridique actuellement avec cette haute portée sans penser qu'il y aura de risques ? Je crois qu'il faut qu'on l'admette, que ce ne sera pas facile.

Et puis vu les propos tenus ce soir, je crois que peut-être nous nous dirigeons vers un deuxième arrêt, ce qui n'est pas scandaleux parce que c'est dommage. Ce n'est pas facile avec 67 communes d'imaginer qu'on va tous être d'accord d'une première fois. Ce qui veut dire que probablement lors d'un deuxième arrêt, il faudra retravailler tout ça avec les élus du prochain mandat et aussi avec le résultat de l'enquête du SCoT, donc, ça nous donnera peut-être justement cette perspective de savoir où l'on va plus directement.

Et puis pour la partie économie, je partage, on a eu cette discussion en Bureau sur le règlement et je suppose qu'Aurélien et Nicolas pourront nous répondre parce que de toute façon je n'ai plus le temps. Merci beaucoup.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Bien, puisqu'il y a eu beaucoup de questions, je pense que je vais redonner la parole à Aurélien. Et s'il y en a une autre série, on recommencera si vous en êtes d'accord, puisqu'il y a en plus ceux qui voulaient parler une deuxième fois. Donc, Aurélien.

M. LAROPPE. - Je vais reprendre dans l'ordre chronologique.

Marcel, « l'ennui naquit de la conformité ». Je suis d'accord avec toi, je partage la phrase. Je suis juste allé sur le site d'un promoteur de notre territoire, je ne vais pas citer de nom parce que c'est un promoteur qui travaille très bien sur notre territoire. Je vais montrer, on ne va pas voir très bien. À gauche c'est Chalezeule, au milieu c'est Granges-Narboz : pas le même PLU, pas le même document d'urbanisme, les mêmes maisons. Ce n'est pas le document d'urbanisme qui fait l'uniformité, ce sont les lotisseurs qui font l'uniformité et ce sont les constructeurs qui font l'uniformité. Et ce n'est pas une critique de nos promoteurs de notre territoire. Parce qu'aujourd'hui, on veut avoir des prix qui ne soient pas élevés pour nos habitants, donc ils construisent tous de la même manière pour avoir une performance financière, et donc pour pouvoir commercialiser.

Je ne crois pas que ça soit les documents d'urbanisme qui créent l'uniformité. Je crois que ce sont les modes constructifs qui créent l'uniformité. Sur ça, on en a déjà échangé, Marcel et je te remercie parce que tu as toujours été constant sur ton point de vue, et je trouve que c'est sain dans une assemblée, même si on ne partage pas les mêmes points de vue, d'être constant et de ne pas changer d'avis chaque semaine, je tiens à le signaler.

Ensuite, sur les questions d'implantation de hauteur, on n'est pas d'accord non plus, mais je suis obligé de m'expliquer. Tout ce que tu as dit est parfaitement juste. Les chiffres sont bons, je n'ai rien à contester. Je pense qu'on ne peut pas faire un PLUi avec des spécificités par commune, parce que si on laisse moins de densité sur une commune, il y aura des gens avec plus d'argent qui vont aller parce

que les terrains coûtent cher, et donc il faut acheter plus. En fait, on va créer de la disparité de population sur notre agglomération. Je pense que ce n'est pas sain et qu'il faut – pas forcément une uniformité totale parce que ce n'est pas le cas – mais il faut qu'il y ait une tendance générale pour pas qu'il y ait des communes qui bénéficient au détriment d'autres, parce que les communes les plus denses vont se retrouver avec des personnes qui ont moins de revenus parce que ça coûte moins cher d'acheter un terrain, et quand vous avez les moyens d'acheter 2 000 mètres carrés, vous allez avoir moins de densité. Ça, c'est un sujet lié avec la mixité de population qui est important. Et donc avoir une légère uniformité dans le document d'urbanisme, c'est important.

Pour autant, le document d'urbanisme n'est pas parfaitement uniforme. Il y a des densités qui vont varier énormément de multiples de 1 à 6 sur notre agglomération, entre la Ville de Besançon et les communes les plus petites et des communes comme Miserey-Salines se situent à peu près au milieu sur un multiple de 3 par rapport aux communes les plus petites et un divisible de 3 par rapport à la Ville de Besançon.

Effectivement, sur des communes comme Miserey-Salines, École-Valentin ou Châtillon, vous êtes sur les mêmes tendances, c'est réel. Mais par contre, si on se compare à la Ville de Besançon, c'est différent. Et si on se compare avec des communes comme Cussey ou autres qui sont plus petites, il y aura encore des différences sur notre territoire.

Pour garder une harmonie du village, Marcel, je pense que là ce soir, on vote un document d'urbanisme. Mais le document d'urbanisme ne crée pas uniquement l'harmonie, il donne des tendances. Je pense qu'il faut qu'on se dote d'un outil opérationnel sur notre territoire qui vient développer les projets et que vous ne soyez pas bloqués avec des promoteurs qui déploient systématiquement les mêmes projets. Je pense que c'est le rôle de l'agglomération ou de ses satellites de développer un outil opérationnel qui permettra aux communes de développer des projets d'habitat qui correspondent à la qualité de vie que souhaitent les maires sur leur village.

Ensuite, Monsieur FAGAUT sur le UYi, je vais juste redonner une explication parce que c'est un peu technique. Je ne conteste pas ce que vous avez expliqué, pas du tout.

Donc, il y a trois types de zonages dans les zones d'activités économiques, U ça veut dire urbanisé. Y, c'est pour les zones économiques, et derrière, quand il y a une petite lettre, il y a une spécificité.

À l'heure actuelle, il y a deux types de zonage dans nos PLU. Le UY, c'est-à-dire on peut accueillir les industries et puis tous les éléments que vous avez cités. Et le UYc qui est pour le commercial, typiquement c'est Châteaufarine, c'est École-Valentin ou c'est Chalezeule.

Et puis on a décidé de créer un zonage UYi. Sur ça, je vais être un peu long, mais je pense que c'est important de bien expliquer. Je pense que ce zonage est une bonne idée. Pour autant, je ne suis pas le seul décideur dans les validations de ce document. Je pense qu'il est mal zoné à l'heure actuelle. Je pense qu'il y a des lieux, par exemple, qui sont en UYi sur les Trépillot, qui sont bien zonés. Je vais donner un exemple très concret pour que ça parle à tout le monde, c'est la biscuiterie Lu qui fait les petits gâteaux, les oursons. C'est une parcelle de trois hectares, unique. C'est industriel. Si demain, on ne le souhaite pas du tout, mais si Lu s'en va et qu'on se retrouve avec une friche, il ne faut pas la couper et la revendre en petits lots. Il faut garder de grandes parcelles pour accueillir de l'industrie sur de grandes parcelles.

Par contre, sur des zones que vous évoquez, vous avez évoqué Thise-Chalezeule, mais on peut évoquer aussi Saône, enfin, il y en a d'autres où quand on a des parcellaires qui sont tout petits et qui sont déjà mités avec multipropriétaires, je pense que mettre du Yi c'est dangereux parce qu'on risque de se créer de la friche, et ne pas laisser l'opportunité d'avoir des diversités sur le sujet.

La première personne qui m'a alerté de ce sujet, c'est le Maire de Chalezeule et d'autres maires m'ont également alerté. J'ai pu en discuter à multiples reprises et ça a encore été débattu en Bureau du 20 novembre 2025 à l'agglomération.

Donc, je suis favorable à ce que ce zonage existe. Par contre, je suis favorable à ce que ce zonage ait une légère évolution dans sa spatialisation et qu'on ait une réflexion sur le sujet. Et on peut faire des modifications entre l'arrêt et l'approbation justement, et je souhaite qu'elle se fasse dans ce sens-là. Le zonage UYi ne va pas disparaître parce qu'il y a des lieux qui sont pertinents. On peut citer d'autres

exemples, mais les grandes parcelles sont pertinentes, mais par contre, les petites parcelles, on n'accueillera jamais une industrie sur une parcelle de 3 000 mètres carrés. Et je pense qu'il faut qu'on ait une réflexion sur le sujet.

Je tiens à mettre un point de subtilité, parce que vous n'avez pas forcément vu tous les sous-zonages, mais le UYi, ce n'est pas seulement de l'industrie, il y a aussi des sous-éléments qui peuvent être pris en compte, mais ça n'empêche pas qu'il faudra y réfléchir à nouveau.

Ensuite, il y a Mazerolles, Daniel. La question de la diversité des communes et de la densité des communes, elle est revenue. Je ne vais pas revenir dessus. J'ai donné une réponse à Marcel. Vraiment, je suis convaincu que ce n'est pas les documents d'urbanisme qui font l'uniformité. Je ne vais pas donner le nom du lotisseur, mais il a le même projet aux Granges-Narboz, il a le même projet à Chalezeule, c'est le même. Ce n'est pas le même document d'urbanisme, ce n'est pas les mêmes élus, c'est le même projet. En fait, malheureusement, à l'heure actuelle, il y a une uniformisation, mais elle n'est pas simplement en France, elle est en Europe. Vous regarderez, globalement, il y a une uniformisation sur les questions de lotissement en Europe.

Ensuite, Daniel HUOT cette fois-ci, sur les questions de superficie par commune. Le document a été terminé mardi soir. J'ai demandé aux équipes de le finaliser. Vous l'avez demandé il y a très longtemps, c'est vrai, il faut le reconnaître. Je m'étais engagé à le donner, on a mis beaucoup de temps à le donner, mais on a des équipes qui sont restreintes. Il y a beaucoup de travail qui a été fait, ça a été souligné. On ne peut pas demander aux personnes de tout faire en même temps, d'avancer un document d'urbanisme et de donner des détails, ça, c'était très compliqué à faire. Et la raison, ça, on peut dire que la raison est moyenne, etc., on n'est pas d'accord. OK, j'entends. La vraie raison, c'est que jusqu'à il y a encore deux semaines, on a eu des modifs sur des communes par exemple comme le secteur Sud-Ouest qui a fait appel à son droit d'alerte et on a eu des modifs très récentes sur le zonage, ce qui fait que les chiffres qu'on vous aurait envoyés auraient été faux. En fait, ce n'est pas qu'on ne vous a pas envoyé le document pour ne pas l'envoyer parce que vous l'avez sur vos boîtes mail dorénavant, mais c'est parce qu'on a eu des modifs jusqu'à la fin de la part des communes, et on vous le transfère. Vous allez le regarder, j'invite à la plus grande prudence. J'invite à la plus grande prudence parce que si vous regardez juste les chiffres, ça va hurler, c'est certain que ça va hurler parce que les communes, et vous l'avez tous dit, les communes sont différentes, il y a des communes qui urbanisent beaucoup, vous allez voir, les communes, elles prennent. Je ne vais pas citer de noms et il y a des communes, elles prennent beaucoup moins. Là, je vais citer un nom parce que c'est plus simple dans le sens là Dannemarie-sur-Crète, ils prennent moins, mais bon, en fait, ils ont Brico Stock, donc c'est facile de prendre moins quand vous avez une grosse friche à réhabiliter. Vraiment, prenez les chiffres parce que je pense qu'il faut qu'on soit transparent, que vous ayez les infos, mais soyez prudents et si vous ne connaissez pas la commune, passez un coup de fil au Maire pour comprendre pourquoi il a plus que vous, parce qu'il y a peut-être une raison technique derrière. Donc vraiment, par transparence, on transfère, mais forcément il y a des disparités sur le territoire et elles existent parce que vos communes sont différentes.

Ensuite, Monsieur CROIZIER sur l'arrêt du SCoT du PLUi, je ne vais pas revenir dessus. Je ne vais pas revenir sur ça. La seule chose que je peux dire, c'est qu'à l'heure actuelle, il y a un SCoT en vigueur qui est le SCoT précédent 2017, et qui est existant. Et je souhaite que les services du SCoT et nos services à Grand Besançon Métropole confirment ou infirment les éléments qui ont été donnés. Je n'ai pas la compétence sur ce sujet.

Ensuite, Anthony, je reviens sur le recul maximal de 6 mètres. On a dû faire des choix. Est-ce que 6 mètres c'est bon ? Est-ce que ce n'est pas bon ? À vrai dire je ne sais pas. Par contre, l'idée qu'il y a derrière c'est de se dire qu'on ne veut pas que les communes mettent leurs projets trop loin de la voirie, parce que si vous mettez trop loin, vous prenez trop de terrain, et si vous prenez trop de terrain, vous allez urbaniser trop, donc on a fait des choix. Je comprends que ça bloque dans les communes parce que ça oblige à changer toutes les habitudes. Ce n'est pas facile à porter auprès de sa population quand on délivre le permis de construire et que les voisins râlent. Je le vis sur Besançon, je ne le conteste pas. On a fait un choix, et voilà.

Ensuite, je remercie l'AUDAB. Je suis désolé, j'ai remercié les bureaux d'études. Je remercie bien évidemment l'AUDAB qui a travaillé sur le sujet particulièrement Elsa LONCHAMPT. Il y a eu deux réunions de comité de pilotage, on aurait pu souhaiter qu'il y en ait plus. Je pense qu'on a eu des réunions ; là, on vous a mis les chiffres, mais en vrai, il y a eu bien plus de réunions que ce qu'on vous

a mis dans les chiffres, c'était absolument lunaire. Je pense qu'il ne faut pas multiplier les réunions. Et le défaut des comités de pilotage, c'est ce que j'appelle des comités par le haut, et moi, j'ai souhaité partir du besoin des communes pour remonter et valider un document vers le haut. Le comité de pilotage, c'est quasiment que des VP ou des représentants de secteur, et ça représente simplement quelques communes. Je trouve que pour bâtir l'unicité d'un document avec simplement quelques élus, c'est compliqué. Effectivement, la charte de gouvernance le prévoyait, on en a fait deux, on aurait peut-être pu faire autrement, mais je crois que la méthode n'est pas parfaite, mais en tout cas elle était bonne.

Ensuite sur les zones karstiques, Catherine que tu évoques, sur le risque, etc., c'est en ligne depuis le mois d'avril sur une cartographie, et il y a eu un zoom justement qui a été transféré aux maires depuis 2024 sur le sujet. Il n'y a peut-être jamais assez de temps, mais en tout cas, il y a eu un temps pour prendre en compte les éléments. Et dans tous les cas, ce sont des choses qui peuvent être retravaillées et rediscutées à terme. On est en train justement d'y réfléchir. Par exemple à La Chevillotte – j'y étais en début de semaine –, on peut y réfléchir, avoir des réflexions sur deux communes, sur des points particuliers. Mais je pense que c'est important pour notre population qu'on protège les types de constructions à certains endroits quand ils peuvent être soumis à des inondations. Je pense à Devecey, il y a un peu plus d'un an maintenant, un nouveau lotissement qui était les pieds sous l'eau quand il y a plusieurs centaines d'habitants – enfin je ne sais pas exactement, Gérard pourra nous dire – qui ont les pieds dans l'eau, ce n'est jamais confortable pour le Maire. Et quand il y a une maison ou une voirie qui s'écroule comme rue de Vesoul alors qu'on a construit au-dessus, ce n'est jamais confortable pour le Maire non plus. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.– Merci. Nicolas BODIN.

M. BODIN.– Plusieurs remarques. D'une part, sur la cohérence entre le SCoT et le PLUi. Pour ma part, je ne suis pas inquiet parce que le SCoT a déjà été arrêté. Et puis, je rappelle qu'Aurélien, au-delà du fait qu'il ait piloté avec maestria ce PLUi, c'est également le premier Vice-Président du SCoT, ça veut dire qu'il y a quand même une cohérence entre les deux textes. Alors effectivement, il y aura peut-être quelques ajustements à la marge à faire, mais globalement, ces deux textes qui sont déjà auto-cohérents entre eux.

Et puis, il y a quand même un paradoxe. D'un côté, vous avez tous félicité Aurélien, et en même temps un certain nombre d'entre vous, d'un côté le félicite et en même temps demande le report du texte. Sur ce texte-là, on travaille depuis 2019, ça fait 6 ans. Je pense qu'il faut savoir de temps en temps s'arrêter. La loi Climat et Résilience, Monsieur CROIZIER nous disait, mais il y a de plus en plus de contraintes. Mais enfin, la loi Climat et Résilience a été votée par vos amis en août 2021, on est en décembre 2025. Les gouvernements se sont succédé, aucun élu, aucun groupe politique n'a remis en cause cette loi-là qui est une loi qui effectivement est extrêmement dure, notamment avec la fin de l'artificialisation en 2050.

Sur le PLUi, on a parlé d'uniformisation, mais heureusement que le travail collectif qui a été fait, fait que ce PLUi n'est pas la somme des 68 PLU. Effectivement, il revient sur certaines inégalités territoriales qui pouvaient exister, et puis il met en place un certain nombre de règles. Je pense qu'il y a beaucoup de spécificités communales qui ont globalement été prises en compte, mais à partir du moment où on a accepté le transfert de la compétence urbanisme au niveau intercommunal, tout comme on l'a fait pour d'autres compétences, que ce soit l'économie, l'enseignement supérieur, le développement durable, le transport, etc., on est bien obligé d'avoir une trajectoire qui soit commune, et c'est ça l'avenir globalement du Grand Besançon Métropole.

Sur le UYi, effectivement, ce sujet nous est déjà revenu à l'esprit et on s'est déjà engagé à retravailler avec Aurélien sur ce point-là. En même temps, il y a une contradiction Monsieur FAGAUT, vous nous avez parlé de réindustrialisation, déjà on ne parle plus globalement de réindustrialisation, on parle d'industrialisation et en même temps vous avez quasiment parlé uniquement de commerce, comme si l'avenir était à davantage de mètres carrés de commerces. J'ai du mal à y croire. En revanche, qu'il y ait une vraie place globalement pour l'économie, ça, c'est notre rôle. Et si vous aviez lu le rapport du Préfet du Doubs sur le SCoT, vous verriez que l'une de ses remarques, c'est d'arriver à justifier les hectares en termes de volume économique par rapport à ce qu'on a prévu d'ici 2050. Donc, on va effectivement le justifier. Mais par rapport à la copie qui a été votée, le schéma d'activité économique, on va en reparler dans quelques minutes, lorsqu'on va présenter la zone de Marchaux-Chaudefontaine, vous verrez que déjà, ce n'est pas forcément facile à défendre. L'économie, elle a toute sa place dans

le Grand Besançon et ça fait cinq ans que je m'attache à ce sujet-là. Mais ne soyons pas les oiseaux de mauvais augure en disant qu'au niveau économique, il ne se passe strictement rien à Besançon. Il y a suffisamment d'hectares, il y en a 114 qui sont prévus d'ici 2050 ; 114 supplémentaires, dont un tiers simplement sur la zone sur laquelle vous allez devoir voter dans quelques minutes.

Donc, je pense qu'il est temps d'arrêter ce texte-là, de le voter, et après chacune des 68 communes se présentera. J'ai compris déjà qu'il y aura des votes négatifs et donc, il y aura un deuxième arrêt et sur le volet UYi, on pourra revoir à la marge ce point-là, mais en même temps, autant on peut se tourner vers des règles telles que dans le cas de l'extensif, sur des zones telles que BTC qui sont déjà mixtes, à ce moment-là, ça sera dédié uniquement à de l'industrialisation ; et sur la reconversion, on pourrait rester sur des zones globalement mixtes. Mais en même temps, on ne veut pas forcément deux zones dans lesquelles seraient totalement mélangés le commerce et l'industrie, tout simplement parce qu'après ça induit un certain nombre de mauvais usages et de plaintes à la fois des industriels et à la fois des commerçants, donc à un moment, il faut aussi qu'on ait une cohérence.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci pour ces explications. Il y a une deuxième série de prises de parole. Je donne la parole à ceux qui ne l'ont pas encore pris, Nathan SOURISSEAU.

M. SOURISSEAU. - Bonsoir à toutes et à tous. Très brièvement, sur la relation entre le PLUi et le SCoT, Nicolas a dit quelque chose de très important, on a déjà voté un premier arrêt du SCoT. Je fais partie de celles et ceux qui y sont très attentifs. En tout cas, je siège très régulièrement dans l'instance et on a voté une première fois. C'est d'ailleurs pour ça qu'on a eu les retours des PPA (Personnes Publiques Associées), mais la logique qui veut en effet qu'on élabore le SCoT et le PLUi en parallèle et que l'un soit arrêté avant l'autre est respecté.

Je voulais aussi dire que le PLUi respecte la *deadline* qu'il s'était fixé, à savoir que quand la révision a été lancée en 2019 – je ne faisais pas partie de cette assemblée –, la date de 2025 avait été annoncée comme étant la perspective de vote du PLUi pour son arrêt, on est en toute fin d'année 2025, la logique est respectée. En parallèle de ça, on a le SCoT en vigueur dont sa révision avait été lancée en 2017, on voit qu'on a une cohérence dans l'ensemble. Et Jean-Paul, dans son intervention préliminaire, avait indiqué les échanges qu'on a pu avoir dans une réunion dernièrement avec en particulier les représentants de l'État au titre des partenaires publics associés. Et pour avoir assisté à cette réunion, je ne les ai jamais entendus dire que juridiquement il y aurait une difficulté. Ils ont exprimé, ils ont rappelé cette logique que j'indiquais, mais leur parole s'est arrêtée là. Par contre, il y a bien un risque qu'ils ont rappelé et qui nous a d'ailleurs été rappelé hier soir encore en instance du SCoT, c'est le risque juridique sur la *deadline* de 2028. Je crois qu'on ne l'a pas citée ce soir, mais le 22 février 2028, si notre PLUi n'est pas adopté, toutes les communes ne pourraient plus délivrer d'autorisations d'urbanisme, et là par contre, il y a un sérieux risque. Effectivement, je fais partie de celles et ceux qui considèrent qu'il ne faut pas qu'on prenne de retard. Merci beaucoup.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci. Marcel.

M. FELT. - Merci, Madame la Présidente. Je reviens un tout petit peu à Aurélien sur l'uniformité. En fait, c'était pour lancer le débat, tout simplement (*Rires*). Je savais bien que ça allait non pas contester, mais être un point de discussion.

Je considère, c'est qu'au titre de l'uniformité, nous les Maires, alors, c'est sûr qu'on est de passage, mais on est des lanceurs d'alerte quand on est en fonction. Donc, ce qu'on est en train de dire et de faire aujourd'hui, il y a des gens qui vont nous juger dans 20 ans. Alors, dans 20 ans, le jugement des autres, on va peut-être s'en passer. Je pense qu'il faut réfléchir un peu plus loin, je comprends ce sentiment pour les 66 communes, on va mettre Besançon de côté, bien entendu, parce que c'est la ville-centre et il faut bien sûr qu'il y ait des dispositions particulières, on est tout à fait d'accord, mais je pense qu'il y a des particularismes qu'il faut prendre en compte. Et la commune des Auxons, tout à l'heure, a dit un certain nombre de choses qui sont vraies, puisqu'on les a discutées, nous, dans le secteur nord, et on était revenu une dernière fois vers la mission PLUi pour discuter d'un certain nombre de choses. Et je considère qu'aujourd'hui, alors peut-être que certaines personnes pensent le contraire, mais je pense qu'il y a encore un espace pour discuter. La discussion d'aujourd'hui est quelque chose qui est d'actualité. On en est au troisième Premier ministre. Le troisième a l'air de bien faire les choses puisque ça avance, et pourquoi ça n'avancerait pas dans le PLUi ? Donc, donnons-nous le temps. On a encore un tout petit peu de temps, donnons-nous le temps pour essayer de faire en sorte de prendre

en compte un certain nombre de règles exprimées, alors peut-être pas par des communes, mais par des secteurs.

Je vais revenir sur mon dernier point parce que je n'ai pas eu le temps de le développer, c'était les espaces libres. Je m'interrogeais sur un terrain de 500 mètres carrés, avec un PLUi qui impose 55 % des espaces libres en pleine terre, il reste 275 mètres carrés pour construire, et je m'interroge quelle construction on peut faire sur 275 mètres carrés ? Voilà, ce sont des postulats. Sur 275 mètres carrés, il n'y a pas grand-chose !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne suis pas sûre que tout le monde se projette sur des maisons de 275 mètres carrés.

M. FELT.- Prenez un terrain de 500 mètres carrés, isolez 275 mètres carrés de pleine terre, il vous reste 225. Pardon, pas 275. La maison, il faut quand même l'implanter. Aurélien, tu es d'accord avec moi, on l'implante, mais on monte !

Alors, je voudrais juste signaler également parce que le temps passe et je n'ai plus qu'une minute, que les espaces boisés classés dans le chemin des Trois Croix, on avait obtenu votre accord, vous avez oublié. Je pense que c'est une erreur de plume, je le cite quand même, ça n'a pas été pris en compte et c'est donc à compléter sur le plan graphique.

Sur les OAP, je voulais dire deux mots, mais je ne vais pas revenir dessus, on n'était pas tout à fait raccord avec le cabinet dans les orientations et dans les propositions qui nous ont été faites. On a laissé tomber ces OAP, mais on sera vigilant. On a donc laissé ces surfaces en UB, et on sera vigilant sur l'urbanisation de ces surfaces.

Donc en fait, à partir des commentaires qui sont les nôtres et ceux de la commune de Miserey en l'occurrence, vous avez compris qu'il y a des points bloquants qui n'ont pas été surmontés, mais je ne désespère pas avec un second *round* de faire en sorte qu'on s'améliore. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Mais c'est ça, tu as raison, on s'améliore. Je vais rappeler peut-être un élément, mais Aurélien le redira sans doute, en fait ce soir il s'agit d'un premier arrêt, et que les communes auront bien sûr à se prononcer, ce qui a été dit tout à l'heure, mais je préfère le redire parce que c'est important et arrêter le PLUi ce soir, on a vu, c'est important au vu des *deadlines* dans lesquelles nous nous trouvons pour pouvoir continuer à développer notre territoire. Je le dis avec insistance parce que c'est important de bien l'avoir en tête. Et c'est bien sûr cet arrêt qui donne aussi la possibilité aux communes de se faire entendre et d'améliorer le document. C'est juste ça. Donc, je vais dans ton sens et je pense qu'Aurélien l'a dit tout à l'heure, mais je le redis, ce soir, c'est se donner un temps d'arrêt nécessaire qui n'empêche pas qu'il puisse y avoir un certain nombre de modifications et d'écoutes, et qu'ensuite il y aura une approbation, sauf s'il y avait trop de communes qui votent contre depuis leur Conseil Municipal, d'accord ?

Mais là, aujourd'hui, si on restait dans ce *timing*-là, c'est-à-dire qu'on arrête ce soir, qu'il y a une discussion qui a encore lieu, qu'il y ait des modifications qui soient apportées, ça nous permettrait d'aller sur une approbation en 2026. Et dans ces conditions, ça nous permet d'avancer tranquillement sur le développement que vous souhaitez avoir sur vos territoires.

Si toutefois ce n'était pas le cas, ça obligerait de recommencer tout un processus et il ne faudrait pas qu'on se retrouve dans cette *deadline* de février 2028 qui, là, ne nous permettrait plus d'avoir l'autonomie dans laquelle nous sommes aujourd'hui, celle de faire des choix et de pouvoir continuer ce développement. Je le redis, ayez bien ça en tête, c'est que cet arrêté-là n'empêche pas un certain nombre d'éléments que vous pouvez apporter et voir dans quelle mesure ça pourrait abonder les éléments et nous permettre une abrogation importante de ce dossier. C'est juste qu'il fallait avoir tout ça en tête, je lui ai dit très tranquillement.

Alors, j'ai d'autres demandes. Benoît CYPRIANI.

M. CYPRIANI.- Je reviendrai un petit peu sur cette affaire qui aurait été évoquée au SCoT, au Conseil syndical d'hier. Enfin, Catherine, on n'a pas entendu la même chose. La directrice du SCoT national – ou des SCoT – a bien fait une intervention, mais elle a fait, comme l'a dit Nathan, une intervention très

générale en rappelant les principes de compatibilité des différents échelons de programmation de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Donc, elle n'est pas du tout intervenue sur le SCoT d'ici.

Donc, le déclenchement, ce n'est pas le Conseil syndical d'hier, donc, je m'interroge sur la réaction de Jean-Paul. En Conseil syndical, hier, j'ai posé la question puisque ce qui cloche, c'est l'avis de l'État et de la Chambre de l'agriculture qui considèrent que la trajectoire de réduction de notre consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers est insuffisante. Elle ne va pas assez vite pour arriver au zéro artificialisation nette. Donc, j'ai posé la question au SCoT hier, au Conseil syndical, c'est la directrice du SCoT qui a répondu de façon très complète, en substance l'État, on a des arguments pour leur expliquer pourquoi on ne respecte pas tout à fait cette trajectoire, parce que d'une part, on est parti d'une consommation dans la précédente période qui était très faible par rapport à d'autres SCoT, d'autres territoires. Et donc, elle a listé tous les arguments, et je serai l'État, je tomberai à genoux en disant « Il est parfait votre SCoT ».

Et concernant la Chambre d'agriculture, les arguments sont les mêmes, plus des choses qu'il fallait leur expliquer parce qu'ils n'avaient pas tout compris.

Donc je m'interroge sur ta position, Jean-Paul. Pourquoi dramatiser en Conseil Communautaire alors que dans le même temps, la veille, en Conseil syndical, c'était un propos extrêmement rassurant. Ce que j'ai compris en tant que délégué assidu au SCoT, c'est qu'il ne va y avoir aucun problème pour convaincre les personnes publiques associées que notre SCoT est valable, et qu'après quelques explications, tout va bien se passer, donc le SCoT qui est déjà arrêté, sera approuvé et il n'y aura pas de souci de confrontation avec le PLUi.

Mme LA PRÉSIDENTE.- D'autant plus que les éléments qui sont apportés, c'est effectivement de prendre en considération malgré tout une certaine réduction de la consommation foncière. Et c'est bien une entente, une écoute, c'est ça qui est important. Alors, d'autres demandes. Denis JACQUIN.

M. JACQUIN.- Alors, je ne peux pas m'empêcher de m'apitoyer sur le triste sort des habitants de Miserey qui ont du mal à implanter des maisons de moins de 300 mètres carrés, mais je pense que ça doit rester des cas relativement rares.

Simplement, je voulais revenir sur le chiffre vertigineux qu'ont coûté ses études. Et là, on a parlé tout à l'heure de 4 à 5 millions, mais on ne parlait que du PLUi, et on ne parlait pas du SCoT. Parce que le SCoT, je pense que c'est une affaire qui doit coûter bonbon également, et tout ce qui est au-dessus, SRADDET, etc. Je ne les connais pas tous, c'est tellement complexe, et ce sont des sommes faramineuses. Si on regarde ça au niveau français, si on prend un peu de recul, en France, on a des SCoT, on a des PLU et pour autant, tout se ressemble à peu de chose près, à part vraiment dans quelques régions avec des spécificités extrêmement précises.

Maintenant, j'entends aussi que certains de nos collègues considèrent que ce n'est pas grave de rajouter du temps, de rajouter un an, deux ans, etc., ça va coûter de l'argent, et il me semble que ce sont souvent ces mêmes collègues qui vont après pointer l'augmentation des coûts de fonctionnement – parce que ce n'est que du fonctionnement.

Ensuite, je pense que notre problème reste la question de faire une agglomération, avoir une cohérence. On y perd tous un petit peu, certains vont y gagner, d'autres y perdent, c'est ça une agglomération, c'est cet esprit communautaire. Si on veut avancer, il faut à un moment donné accepter que toutes les communes, qu'on ne soit pas forcément toujours gagnant. Voilà, il faut accepter le jeu. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Vincent.

M. FIETIER.- Merci, Madame la Présidente. Je voulais appuyer sur un point, c'est cette échéance de 2028, donc, si on doit prendre du temps, comme le suggèrent en effet certains collègues, ça veut dire que ce sont les conseillers municipaux du mandat à venir qui vont devoir, en moins de deux ans, prendre des décisions sur un PLUi que nous avons travaillé pendant cinq ans. Est-ce que c'est raisonnable ? Franchement ? Pour tous ceux qui sont ici, pour tous les maires qui ont dû porter ce dossier-là, échanger avec GBM, je ne sais pas si vous vous rendez compte, il y a peut-être des spécialistes, mais à Nancray, il n'y avait pas que des spécialistes. Le temps de s'approprier les choses, de comprendre ce qui se passe, ce délai-là était confortable pour appréhender les choses correctement, donc mettre un revolver

sur la tempe du Conseil Municipal qui suit si nous ne sommes pas en place, nous qui sommes là aujourd'hui, ça me dérange profondément. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur CONTOZ.

M. CONTOZ.- Je vais en remettre une couche. Aurélien était un Vice-Président très engagé, très, très engagé. Je pense que vous avez bien fait. Tous ceux qui sont intervenus l'ont félicité. Je le fais aussi. J'ai apprécié d'ailleurs qu'il vienne s'asseoir à côté de moi au Conseil Municipal pour parler du PADD. La Présidente l'avait fait une autre fois sur un autre sujet.

Les services ont bien bossé. Les services ont bien bossé, je le dis quand ils ont été en tête à tête avec les communes, ça a été très compliqué lors de certaines séances de secteur à Saône, c'était des réunions très tendues, très, très tendues. Il y avait un point qui n'allait pas. Il y avait quelquefois le double de personnes des services par rapport aux représentants de communes, donc, ça pose un problème. Mais dès qu'on était en tête à tête, c'est un travail très, très agréable.

Pour ma commune, pas de difficultés à accepter, à voter un arrêt de ce plan, d'autant, je suis un cas particulier, c'est qu'on a un autre document d'urbanisme à Montfaucon qui s'imposera au PLUi, c'est un cas particulier qui couvre pratiquement toute la commune, les problèmes de hauteur, ce n'est pas le PLUi qui en décide, mais c'est le SPR, la densité ce n'est pas le PLUi, mais c'est le SPR, c'est un cas particulier. Néanmoins, on a décidé, dans une concertation avec l'ABF, que l'on mettrait le plus possible en conformité et on va l'engager, je pense, avant les élections municipales, pour que ça ne soit pas repoussé aux calendes grecques.

Néanmoins, ceci étant dit, si je n'ai pas de difficultés au nom de ma commune à voter un arrêt, je m'abstiendrai pour trois raisons.

La première, ça a été dit sur le secteur Plateau, Daniel l'a dit, Jean SIMONDON l'a dit, ce problème de la suppression de surfaces urbanisées, moi-même, je ne l'ai pas très compris. On est venu au-devant de moi pour me dire « voilà, il faut trouver 3,5 hectares ». On les a trouvés facilement, mais sur quelles bases, sur quels critères ça a été défini dans les secteurs, dans les communes ? Donc ça, ça me pose un problème.

Oui, tu as raison Aurélien, l'uniformisation ce sont les constructeurs. Mais les constructeurs ne sont pas idiots, ils regardent les règlements. Et je pense que ça, c'est peut-être ce qu'il y a de plus fort dans mon vote qui sera une abstention, c'est cette uniformisation. Tous les villages ne sont pas pareils. La Vèze, ce n'est pas Roche-lez-Beaupré ; Saône, ce n'est pas Mazerolles. On a des particularités villageoises. Bien sûr, le centre du village, dans tous les documents, il est protégé, mais quelque part, cette uniformisation de banlieue, on a l'impression qu'on l'encourage.

Et puis le troisième point : 2028. Est-ce que vous imaginez que dans une agglomération de 200 000 habitants, en 2028, parce qu'il n'y aurait pas de PLUi, les architectes vont aller jouer aux boules, tous les commerciaux de magasins d'articles du bâtiment vont aller à la pêche ? Non, ça ne tient pas. On a connu le SDAU. Le SDAU n'a jamais été approuvé. Et on nous disait toujours – et c'est un des éléments qui faisait que l'intercommunalité ne se faisait pas, le SDAU n'a jamais été approuvé et tout le temps on entendait « Mais attendez, si vous n'approuvez pas le SDAU, l'urbanisation va s'arrêter ». Le SDAU n'a jamais été approuvé, l'urbanisation ne s'est jamais arrêtée.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Alors, tu serais presque en train de montrer qu'il n'y a pas de risque juridique, en fait, même s'il n'y avait pas de conformité. Enfin bon, je ne voudrais pas revenir là-dessus. De toute façon, d'abord, c'est la loi, on est en train de vous dire, et heureusement, dans une assemblée comme celle-ci, on est dans l'application de la loi. Donc, dans tous les cas en février 2028, sauf s'il y a une autre loi, elle s'applique. Elle s'applique, et dans tous les cas, quand ça se passe comme ça, c'est l'État qui reprend la main s'il faut décider un certain nombre de choses. Mais c'est la loi, c'est juste la loi. Oui, mais tu peux toujours dire qu'on peut réinventer l'histoire, mais la loi, elle est la loi. Mais n'empêche qu'on peut toujours imaginer que la loi n'aurait pas de sens, n'aurait pas de légitimité et qu'aujourd'hui, on serait en train – on n'est plus dans le risque juridique cette fois –, on est carrément en train de se dire que tant pis et on prend le risque d'être à l'encontre de la loi. Voilà, c'est ce qu'on serait en train de se dire, ce qui n'est juste pas possible. En tout cas, ce n'est pas comme ça qu'on imagine construire effectivement nos délibérations.

Je considère qu'il y a eu toutes les questions, je pense qu'on a couvert pas mal de questions, je propose de donner la parole à Aurélien pour amener... Tu veux Jacques apporter ? Vas-y. Jacques.

M. KRIEGER.- Madame la Présidente, merci de me donner la parole. Je voudrais saluer l'excellent travail qui a été réalisé, d'une part par Aurélien LAROPPE, l'AUDAB et puis toute l'équipe. C'est un très bon travail, un travail courageux et exemplaire. Aurélien et son équipe ont toujours été à l'écoute des communes, des élus, des populations pour répondre à l'autorisation. Et ça, je tenais à le saluer. Il est vrai que ce soir, tel qu'il est présenté, le règlement du PLUi n'est pas parfait. Mais nous aurons la possibilité, comme vous l'avez reconnu, comme Aurélien l'a dit, d'apporter des modifications à ce règlement de façon à pouvoir l'améliorer et avoir des modifications.

La route est encore longue, mais nous avons une excellente ébauche sur ce dossier du PLUi. Nous avons en 2019, en 2020, prévu de voter ce PLUi pour la fin de notre mandat. Je m'aperçois que nous ne pourrons pas le voter, mais nous devons nous engager et approuver ce règlement. On ne va pas laisser la moitié des élus qui vont arriver dans deux ans qui ne connaissent pas et qui n'ont pas travaillé sur ce PLUi, leur laisser la responsabilité de s'engager.

Donc, sur ce dossier PLUi, c'est vrai qu'il y a des ambiguïtés. Quand on le lit, il y a encore des choses à améliorer, mais c'est justement en le votant, en travaillant dessus que nous pourrons améliorer ces décisions.

Hier soir, j'avais encore un Maire qui était chez moi avec lequel j'ai discuté, j'ai échangé concernant ce PLUi, puisqu'il m'a donné sa procuration ce soir pour voter et je voulais connaître son orientation parce que c'est une décision qui est extrêmement importante. Cette décision a rejoint ma décision en disant que néanmoins, si on voulait avancer, il fallait voter ce PLUi. C'est 5 M€ actuellement qui sont investis dans les fonds pour réaliser ce PLUi. On n'a pas le droit de le balayer d'un revers de manche. On peut encore travailler, on peut l'améliorer, mais je pense que ce soir, on doit le voter. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Il n'y a pas d'autre demande de parole ? Aurélien.

M. LAROPPE.- Je reviens sur le planning initial. En 2020, quand on a commencé à travailler, je pense que beaucoup s'en souviennent, on avait prévu une approbation fin 2025. Il y a beaucoup d'élus, et je pense à juste titre, qui ont dit que ça allait trop rapidement pour une approbation fin 2025, parce que c'est un document extrêmement technique. On était, et moi le premier, nouveaux élus à apprendre et à comprendre, donc on a déjà décalé pour faire seulement un arrêt sur ce mandat. On a donc été à l'écoute pour décaler un petit peu ce document et faire en sorte que le document soit majoritairement bon et dans l'ensemble cohérent. Donc, bien entendu, vous ne m'entendrez pas dire le contraire ce soir, mais j'invite tout le monde à arrêter ce document ce soir.

Ensuite, petit point de détail, mais ça montre à quel point le document est technique, en sachant que c'est une des règles les plus simples. Le 55 % d'emprise au sol, c'est sur les 60 % restants puisque c'est à 40 % d'emprise au sol, en fait, c'est 33 %. Ce qui veut dire que ça te laisse 335 mètres carrés pour construire, et 165 pour de l'espace vert. Et si tu fais un étage, ça te fait une maison de 700 mètres carrés. J'ai regardé sur internet, on dit les Misérois (Miseroulets), mais on ne pourra pas dire les miséreux. Je voulais revenir dessus, donc ça laisse de la place pour construire.

Je reconnais que le règlement n'est pas parfait, il va obliger... ça va être compliqué de donner des autorisations d'urbanisme dans certaines communes, il faut le reconnaître. Mais sur ce point, je pense que c'est plutôt juste sur les questions d'emprise au sol, je pense que c'est un bon choix.

Je reviens sur ce que disait Denis JACQUIN, le prix des documents d'urbanisme, d'une loi ZAN qui a été votée à l'Assemblée nationale, Sénat, en 2021, on vote la loi, ensuite on se paye en hectares agricoles, il y a des modifications dans tous les sens. Franchement, il faut simplifier. Il y a trop de strates. Vraiment. Il y a trop de strates. Il faut simplifier. Ce n'est pas lisible pour les habitants, même pour les élus. Marcel, qui connaît super bien le sujet, le 55 % de trucs... et en fait, on finit tous par se tromper. Il faut vraiment simplifier parce que d'une part ça coûte beaucoup d'argent, et d'autre part, pour moi c'est le point le plus important, je trouve que ça devient anti-démocratique pour nos populations, c'est incompréhensible. On ne comprend pas et il faut être un professionnel pour comprendre. Et même

quand on passe son temps dedans, souvent on se trompe. Donc, vraiment, on n'en fera rien ce soir, mais je tenais à le dire parce que c'est un vrai sujet qu'il faut qu'on traite au niveau national parce que c'est trop compliqué. Pour autant, il faut faire attention à toujours protéger les questions environnementales et trouver un équilibre entre le règlement et sa mise en œuvre.

Pierre, sur Montfaucon, il y a eu des suppressions de surfaces urbanisées. Ce soir, sur les suppressions de surfaces urbanisées, vous n'êtes pas contre le PLUi, vous êtes contre la loi ZAN. Alors bien entendu, vous êtes élus locaux, donc vous votez abstention, pardon, excuse-moi Pierre sur le PLUi, il y a eu d'autres éléments, je comprends aussi. Mais en fait, nous ne faisons qu'appliquer une loi nationale qui a été votée par tous les partis, tous les partis. Vous n'êtes peut-être pas tous encartés, etc., mais allez voir vos élus, allez voir vos députés. Il y a deux députés différents sur notre territoire avec deux points de vue différents, allez les voir, et allez dire que vous n'êtes pas content sur la loi ZAN. Mais nous ne faisons qu'appliquer la loi au niveau local. Ça, malheureusement, je ne peux rien y faire, donc, quand on vient voir les communes en disant « *vous devez déclasser* », malheureusement, c'est la loi. Donc, je n'ai pas de réponse à faire, mais c'est une loi qui a été votée quasiment unanimement.

Ensuite, sur quels critères ça a été fait ? J'ai pu l'expliquer. S'il y avait des réseaux à proximité, on laissait les terrains constructibles. S'il y a une grosse valeur agricole, on enlevait les terrains constructibles. Ils avaient des critères techniques et le critère principal, c'était la commune qui décidait de garder. Marcel l'a dit, on a enlevé cinq hectares, c'est Miserey-Salines qui a choisi d'enlever cinq hectares à un endroit. Je n'ai pas dit à Marcel d'enlever à tel endroit. C'est sa commune qui a décidé.

Ensuite sur le règlement, là, on ne peut pas servir tout le monde. Vous dites qu'il faut qu'on garde l'unicité de nos communes, ce que représentent nos communes. En fait, vous voulez un document qui est hyper restrictif pour garder l'image de la commune. Et cinq minutes avant, quelqu'un me dit que c'est trop compliqué, il faut de la flexibilisation sur les documents. Donc, on ne peut pas avoir un document qui soit flexible et que ça soit déployé rapidement, et avoir un document qui soit contraignant et qui demande des maisons à colombages, parce qu'on est en Alsace et que c'est hyper typique. Donc, en fait, on a un règlement qui permet de la flexibilité pour que les projets se fassent et que vous ne soyez pas embêtés et qui, en même temps, met quelques règles sur les hauteurs, etc., qu'on peut toujours contester, et c'est ce point de vue. Ou alors, si on ne veut plus avoir de questions de lotissement et d'avoir des trucs hyper particuliers, on fait le choix d'avoir un règlement qui soit hyper restrictif, mais à ce moment-là, notre besoin de développement et notre besoin de construction va être hyper lent, donc il faut l'assumer. Et je ne pense pas que ça soit le choix de cette assemblée de ne pas accueillir les habitants sur leur commune.

Ensuite, le dernier point, je tenais à nouveau à remercier les élus parce que c'était agréable. J'ai appris beaucoup sur vos communes et échangé beaucoup avec les habitants. Le document n'est pas parfait, mais par contre c'est un document qu'on pourra réviser, c'est un document qu'on pourra améliorer. C'est un document qui sera valable 15 ans, on s'engage à faire une révision tous les ans, on fera en sorte de l'améliorer. Les élus suivants feront en sorte de l'améliorer. Mais en tout cas, je pense que ce soir, il faut essayer justement d'avancer. C'est la première fois qu'on vote un document d'urbanisme sur l'agglomération et je le cite à nouveau, je l'ai cité en Bureau, mais quand je suis arrivé ici, j'ai échangé avec Gabriel BAULIEU qui m'avait dit que ce qui faisait corps dans une agglomération, c'était la cohérence urbanistique, et c'est ce qu'on vous propose ce soir de valider.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci. Je vous propose de soumettre au vote. Vous comprendrez que nous sommes bien sûr dans l'exercice de l'utilisation de la fameuse télécommande pour procéder à un vote électronique.

(Il est procédé au vote)

Très bien, je vous remercie. Cet arrêt est adopté. Merci beaucoup.

Est-ce que vous pouvez remettre à l'écran, s'il vous plaît, les résultats du vote ? Je vois qu'il y en a qui cherchaient encore à prendre note. Vous avez tous pris note ? On vous enverra les résultats. Merci.

A la majorité des suffrages exprimés, 19 contre et 7 abstentions, le Conseil de Communauté :

- Arrête le projet de PLUi tel qu'annexé (en téléchargement sur le lien <https://partage.grandbesancon.fr/s/2Tcqpn3q6KHYbL6>),
- Prend acte que l'enquête publique sur le projet de PLUi portera conjointement :
 - o sur les projets de périmètre délimités des abords de monuments historiques (si avis favorable de l'assemblée sur le rapport n°4 « Arrêt du PLUi – projet de modification – périmètres de protection des Monuments historiques présenté ce jour) et après avis des communes préalablement à l'enquête publique,
 - o sur l'abrogation des plans d'alignement sur son territoire et leur remplacement par des emplacements réservés
 - o sur le projet de Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 92

Contre : 19

Abstentions : 7

Conseiller intéressé : 0

8. Règlement Local de Publicité intercommunal – approbation après enquête publique

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous continuons maintenant. Aurélien, c'est reparti pour le RLPi.

M. LAROPPE.- Le règlement local de publicité intercommunal. Cette fois-ci on est sur une approbation. On avait voté l'arrêt au mois de juin, de mémoire. On avait voté un arrêt au mois de juin et une approbation. Il me semble qu'il y a un support. Je ne sais pas s'il va partir, mais il n'y a pas de support, au pire, ce n'est pas grave.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Est-ce qu'il y a le support ?

M. LAROPPE.- Non, il n'y a pas de support. On va faire comme ça.

Donc en fait, on vote une approbation ce soir. Le document s'applique sur la globalité des communes. Bien entendu, il y a un peu moins d'une vingtaine de communes qui sont réellement impactées, puisque les autres communes sont dans des territoires un peu plus ruraux, et avec des règles de publicité qui sont limitées et qui l'étaient déjà par le passé.

Le règlement qui vous est proposé ce soir est un règlement qui se décline majoritairement en trois zonages : les zonages d'habitat sur lesquels on impose une publicité qui se limite à 2 mètres carrés maximum. L'idée est que quand les gens sortent de chez eux ou qu'ils ouvrent leurs volets le matin, ils ne se retrouvent pas avec d'énormes panneaux publicitaires en bas de chez eux. Ça, c'est vraiment pour les questions de cadre de vie. On parlait du PLUi sur le vivre bien chez soi justement, sur des questions de densité. C'est en lien aussi avec le bruit, la publicité, tout ce qu'on peut avoir, les quelques nuisances qu'on peut avoir, et sur l'habitat, on vous propose cela.

Sur les grands axes – typiquement c'est rue de Dôle, rue de Belfort, mais il y en a également à Saint-Vit ou dans les communes les plus importantes –, on propose des panneaux qui font 4,70 mètres carrés, ce sont des panneaux qui correspondent à un standard d'affichage.

Dans les zones commerciales, on propose un règlement plus souple puisque si les personnes viennent en zone commerciale, c'est pour consommer, donc elles voient de la publicité, et ça me paraît plutôt cohérent. Là, on propose une autorisation à la fois du numérique, et à la fois de la publicité papier ; et également de la publicité jusqu'à 10,50 mètres carrés.

Voilà pour les règles principales sur la publicité.

Sur les questions d'enseigne, on a retravaillé justement sur les cœurs de village pour avoir des enseignes qui soient légèrement plus hautes. Ça se joue à 10 centimètres près, mais c'était une demande des commerçants et des enseignistes, on les a entendus et on l'a mis en œuvre.

Sur une question d'extinction des éclairages, qu'il soit légèrement plus faible, on était avant – pas toutes les communes, c'est hyper particulier, ça dépend de chaque commune – mais une majorité des

communes, à 23 heures, on va passer à 22 heures sur l'extinction des enseignes et un allumage à l'ouverture du commerce le matin.

Donc voilà pour les grandes tendances qui émergent de ce document. Je me tiens à disposition pour échanger et répondre à d'éventuelles questions.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Monsieur LAROPPE, vous savez bien que j'allais intervenir certainement sur ce sujet, puisque je l'avais déjà fait dernièrement. En fait, ce soir, ce rapport, il faut qu'on en ait tous conscience, il vient sceller et sacrifier, aujourd'hui, sur le territoire trois entreprises qui comptent 31 emplois directs. Et bien sûr, je ne compte pas tous les emplois indirects notamment avec les imprimeurs, les graphistes qui sont concernés aujourd'hui par ce rapport.

De quoi parle-t-on ? En fait, on parle aujourd'hui, par rapport à ce RLPI, de démanteler une cinquantaine de panneaux d'affichage restant sur le secteur bisontin et notamment entre 6 et 7 panneaux numériques sur les grands axes structurants. Est-ce que vous savez, est-ce que nous savons que derrière tout cela, il y a des familles, il y a des emplois, il y a de l'activité économique, et il y a aussi et surtout un besoin de visibilité aussi pour nos acteurs économiques du territoire ? Et d'ailleurs Grand Besançon Métropole y participe. Et quand on regarde un petit peu de plus près, l'enquête publique, ce qui m'a interpellé, c'est qu'on a 18 contributions qui sont favorables à ce RLPI, donc, c'est très peu en tant que tel. Je vous appelle aussi à vérifier tout cela, c'est que sur ces 18 contributions, on en a 11 qui viennent d'une même adresse IP. Donc, ça peut aussi questionner en tant que tel, mais je vous laisse vérifier.

Dans les différentes préconisations qui ont été retenues par l'enquête publique, c'est qu'il est demandé de faire une étude d'impact économique sur les trois annonceurs. Et en fait, on va lancer une étude d'impact économique qui aurait dû, à mon avis, être faite bien avant, une fois qu'on aura arrêté le RLPI et une fois qu'on aura demandé aux entreprises d'arrêter leur activité, ce qui est un petit peu aberrant.

Et puis je rappelle aussi que les trois annonceurs, afficheurs de notre territoire, ont déjà fait un effort puisque nous étions à plusieurs panneaux qu'il fallait démanteler. Ils l'ont déjà fait par le passé, et ce sont quasiment 320 panneaux qui ont déjà été enlevés sur le territoire.

Ensuite, dans cette enquête publique, ce qui m'a un petit peu stupéfait, et je le dis parce que c'est noté dans l'enquête publique, c'est qu'en tant qu'élus on puisse dire, textuellement, « qu'on a conscience des effets du RLPI sur les entreprises avec la perte de chiffre d'affaires et la perte d'emplois, et tout ça, on l'assume pour organiser un territoire apaisé et renforcer l'attractivité touristique ». Comment, aujourd'hui, en tant qu'élus, pouvons-nous dire qu'on est fiers de faire fermer des entreprises et qu'on est fiers de perdre des emplois ? Là-dessus, je trouve ça incroyable et c'est démentiel qu'on puisse dire ce genre de choses.

Et puis dernier élément pour ceux qui ont lu l'enquête publique, il y a une espèce d'iniquité territoriale dans ce qui est fait. C'est qu'aujourd'hui on va faire valoir le code de l'environnement lorsque les panneaux sont posés dans les espaces privés, mais on ne va pas faire valoir le code de l'environnement quand il s'agit des panneaux qui sont placés en secteur sauvegardé, c'est-à-dire au cœur de ville, pour une simple et bonne raison parce que nous aurions des contrats, notamment sur les annonces que l'on a sur le mobilier urbain avec certaines sociétés. Vous ne croyez pas qu'il y a une espèce d'iniquité territoriale et d'iniquité de traitement aussi entre les différentes entreprises ?

Je le redis, je l'ai dit dernièrement, il ne faut pas voter ce RLPI parce qu'on met en difficulté des entreprises, on met en difficulté des emplois, on va sceller le sort des entreprises. Et je me refuse, en tant qu'élus communautaire de sceller le sort d'entreprises, de faire perdre des emplois à l'heure où c'est très compliqué aujourd'hui dans le monde économique. Et je me refuse en tout cas de mettre en difficulté parce que derrière, nous avons des familles et il faut que tout le monde en ait conscience.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je donne la parole à Aurélien.

M. LAROPPE.- Alors, je vais revenir sur les points... Pardon ? Je t'en prie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Benoît.

M. VUILLEMIN.- Bien évidemment, on est très nombreux ici à entendre les inquiétudes des afficheurs. Il va y avoir un changement dans les modes de diffusion de l’affichage publicitaire. On en a déjà échangé ensemble. Aurélien, on en a échangé en Bureau, on en a échangé aussi tous les deux. Je vous invite vraiment à accompagner ces entreprises qui risquent de se retrouver en difficulté. On va baisser de volume, on va améliorer la qualité, ils le comprennent aussi parce que, comme je l’ai dit en conférence de presse hier, pour les afficheurs, il faut savoir aussi une chose, c’est que ce ne sont pas les plus grands réseaux en nombre de volumes qui rapportent le plus et qui sont les plus chers. C’est souvent les plus petits réseaux avec beaucoup moins de panneaux, mais mieux placés qui rapportent plus. Donc, il faudra que la collectivité accompagne ces trois afficheurs pour éviter effectivement qu’il y ait trop de pertes en termes de chiffre d’affaires. Peut-être leur proposer d’autres et de nouvelles formules de communication urbaine et sur la ville.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Aurélien.

M. LAROPPE.- Monsieur FAGAUT, vous évoquiez l’enquête publique, les chiffres que vous avez donnés sont bons. On est sur trois quarts d’avis défavorables, un quart d’avis favorables.

L’histoire de l’adresse IP, je vérifierai. Je ne sais pas, mais je vérifierai. Je vous redirai, il n’y a pas de problème.

Vous regarderez les enquêtes publiques qu’on a fait passer ici. Il y en a une pour les gens du voyage récemment. On n’est vraiment pas sur les volumes, là. Les enquêtes publiques sont toutes très largement négatives, systématiquement. Toutes. Donc, l’argument de dire qu’il y a 48 avis négatifs et 16 positifs, les gens qui sont contents ne prennent pas le temps de se renseigner qu’il y a une enquête publique et de dire « Je suis content ». Il y a une enquête publique, les gens qui sont d’accord ne sont même pas au courant. Par contre, les gens qui ne sont pas d’accord, ils sont forcément au courant parce qu’ils sont liés avec l’enquête publique. Ce n’est pas un argument de taille, mais c’est pour répondre sur la volumétrie. Pour moi ce n’est pas un argument de fond, mais toutes les enquêtes publiques sont négatives. Toutes. Il n’y a jamais une enquête publique qui ressort où tout le monde dit « C’est génial, faites votre projet ». Les gens, quand ils sont d’accord, ils ne mettent pas d’avis, tout simplement. Ça, c’est un point parce qu’on dit que les gens sont contre, non, attention ! Les enquêtes publiques sont très négatives. Je rappelle celle des gens du voyage qui était très négative, même sur des volumétries bien plus importantes.

Ensuite, sur l’étude de l’impact économique, il faut qu’on l’ait. Il faut qu’on l’ait, vous avez raison, il faut qu’on la fasse. Après, c’est très compliqué à estimer le faire avant. Pourquoi ? Parce que les afficheurs ne vendent pas forcément plus cher – et j’ai des chiffres à l’appui sur ce sujet – de grands formats que de petits formats. On a des formats de deux mètres carrés qui se vendent aussi cher que des formats de huit mètres carrés, voire parfois plus chers. Et Monsieur VUILLEMIN vient de l’évoquer juste avant, c’est justement la question de l’emplacement qui va faire une vraie qualité, et qui va faire que le prix va être plus élevé. Donc, ce n’est pas le nombre qui fait la quantité, parce qu’on va prendre par exemple, les enseignes qui sont basées à Beure, il y en a énormément. La plupart du temps, elles ne sont pas remplies et il y en a beaucoup, mais la rentabilité est faible. Alors que le fait d’en avoir peu, à certains endroits permet d’avoir une rentabilité qui soit plus élevée.

Par contre, il ne faut pas se leurrer, vous avez raison sur une chose, c’est qu’il y aura, je pense, mais je n’ai pas les éléments et les chiffres sur ce point, je pense qu’il y aura un impact économique et il faut qu’il soit le plus faible possible. On a travaillé sur d’autres éléments, d’autres collectivités pour faire en sorte que ce soit cohérent, parce que nous avons besoin du support, Grand Besançon Métropole, Ville de Besançon et des communes, peut-être de la périphérie – il me semble Saint-Vit – utilisent ces supports pour communiquer et on fait partie de leurs premiers clients. On a besoin d’eux et vice versa, ils ont besoin de nous parce qu’on fait partie de leurs clients.

Pour faire ce document de RLPi, on s’est basé sur d’autres communes, mais c’est une tendance nationale, je tiens à vous le dire. Je vous invite à regarder le document d’urbanisme de Mulhouse, une commune qui est gérée par vos pairs, le document d’urbanisme de Mulhouse est quasiment le même que ce qu’on vote ce soir. C’est quand même une tendance nationale qui est demandée par les élus d’une diminution de la publicité sur le territoire pour gagner un cadre de vie et gagner en qualité de vie.

Je parle bien de diminution, je ne parle pas d'interdiction et je ne pense surtout pas qu'il faut interdire, parce que comme je le disais, on fait partie des premiers clients.

Ensuite, vous parliez de l'étude de l'impact économique. Le vrai impact économique des sociétés d'affichage, c'est Internet, Google, Facebook et tout ça, ce n'est pas le fait de diminuer la pub. Leurs concurrents, ce n'est pas ce qui se passe dans la vie réelle, leurs concurrents, c'est ce qui se passe là. Vous allez allumer YouTube, il y a une pub directe, vous avez beaucoup plus de pubs là-dessus que vous avez dans votre environnement, si vous voulez, je veux bien faire une étude d'impact, mais par contre, on fait une étude d'impact sur Internet à côté, et l'impact qu'a Internet sur les afficheurs physiques. Et à ce moment-là, et c'est une vraie réflexion que j'invite à avoir aux législateurs qui sont dans l'assemblée, à réglementer aussi la publicité sur les formats Internet, parce qu'aujourd'hui on est soumis à énormément de publicité dans nos vies. Je n'ai pas les chiffres en tête, mais il y a des études sur ça et on ne s'en rend même plus compte, mais on est soumis en permanence à de la publicité. Ensuite, vous parlez du secteur sauvegardé et du contrat. Le secteur sauvegardé et le contrat, vous avez raison, ils ne respectent pas le code de l'environnement. On fait une dérogation pour ça. On fait une dérogation pour ça qui est voulue, parce que celui qui remporte le contrat gère tous nos arrêts de bus, c'est plus de 1,4 M€ d'investissement et 1,2 M€ de fonctionnement tous les ans. En plus de ça, ils nous reversent à peu près 300 000 € tous les ans. C'est-à-dire qu'on n'a pas à gérer nos abribus quand il y a eu des problématiques il y a quelques années, suite à un incident entre un policier municipal et un jeune des quartiers qui ne se situait pas à Besançon, il y a eu des problématiques en France, beaucoup d'arrêts de bus ont été cassés, en 48 heures, ils ont été remplacés, ça n'a rien coûté à la collectivité. On a fait un choix de se soustraire au code de l'environnement, c'est légal, je tiens à le dire, mais c'est parce que la contrepartie est importante et ça nous permet d'avoir des outils de qualité. Aujourd'hui, il y a un opérateur qui a été choisi, j'ai pu faire le jury justement avec Marie ZÉHAF sur ce point, tout le monde était ouvert à répondre à ce point et n'importe quel opérateur aurait pu prendre le projet. On a choisi l'opérateur qui était le plus performant, celui qui nous rapportait économiquement, financièrement, l'un des apports le plus gros et le service qui était de bonne qualité. Je n'ai aucun lien avec les opérateurs, on peut prendre n'importe qui et quand il faudra rechanger, il faudra bien réfléchir à bien optimiser ces choses. Le service rendu en vaut la chandelle et je ne considère pas que ça soit un avantage l'un pour l'autre, parce que tout le monde peut répondre à ce contrat et n'importe qui aurait pu répondre à ce contrat. Il y a d'ailleurs des sociétés locales qui ont répondu à ce contrat pour la petite information sur ce point.

Ensuite, un dernier point, le RLP et le RLPi, vous l'avez signalé, il y a déjà des panneaux qui ont été enlevés sur le RLP de Besançon qui a été fait le 6 mai 2022 et en application le 6 mai 2024. Vous avez raison, c'est un peu proche pour les entreprises et c'est galère à gérer parce que ça va les obliger à changer leurs panneaux deux fois en l'espace de 4 ans, donc ça, ce n'est pas l'idéal. On a demandé justement par rapport à la loi si c'était possible de décaler la mise en œuvre, de voter le RLPi, mais de décaler sa mise en œuvre. Malheureusement, ce n'est pas possible. Réglementairement, vous avez un délai de deux ans pour les afficheurs et on se retrouvera en début 2028 à être conformes au RLPi qu'on vote ce soir. Voilà pour les éléments, on a essayé de vraiment de faire sur ce point de faire le nécessaire, malheureusement, on n'avait pas de solution légale pour prendre en compte.

Le dernier point que je tiens à soulever, c'est qu'il y a eu des observations entre l'arrêt et l'approbation. On a pris en compte sur les 10 observations qui ont été faites par les communes, on en a pris 9 en compte, preuve que, entre l'arrêt d'un document, que ce soit d'urbanisme ou de règlement local de publicité et son approbation, on prend la quasi-totalité des demandes en compte.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bien sûr, Yves.

M. GUYEN.- Simplement pour dire à Aurélien qu'il y a au moins une enquête publique qui a été réputée favorable, c'est celle de RN57. (*Rires*)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Quelques petits mots puisque j'ai pu échanger avec un certain nombre d'acteurs qui ont le sentiment que tous les efforts qu'ils ont réalisés au cours des dernières années n'ont pas été reconnus et entendus. Les efforts vous l'avez dit, de retirer des panneaux, ils avaient eux-mêmes restreint les horaires d'allumage des panneaux lumineux pour que, en pleine nuit, ça ne dérange pas le voisinage. Et là, ils sont complètement dépités. Et sur la publicité dans les abribus, ce qu'ils me disent c'est qu'en

résumé, la publicité quand elle rapporte à la Ville ou à la collectivité, ça ne pose pas de problème, mais quand elle rapporte à des activités privées, là, on vient y mettre des limitations. Ils ont un vrai sentiment d'injustice et puis une vraie crainte pour leur travail, ça, c'est indéniable. En tout cas, ce qu'ils renvoient, c'est le manque d'écoute et de considération.

Et puis, en tout cas une entreprise que j'ai en tête, qui a investi il y a peut-être deux ans, dans un panneau lumineux, plusieurs dizaines de milliers d'euros, qui était en règle il y a à peine deux ans, et à qui on est en train de dire « maintenant votre panneau, il va falloir le démonter ».

En tout cas, je vais être vigilant, c'est que si on a des entreprises qui tombent, quid des panneaux qui vont rester ? Parce que si les entreprises déposent le bilan, je doute qu'elles prennent la peine de démonter les panneaux avant de déposer le bilan, parce que peut-être qu'elle n'en aura pas les moyens financiers ; donc en tout cas, vigilance. Je voterai contre ce règlement de publicité.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Pour aller dans le complément de ce que vient d'évoquer Laurent CROIZIER. Alors, ça me rassure un petit peu parce que vous me donnez raison sur beaucoup de points, mais néanmoins vous validez ce soir ce RLPI, ce qui me dérange un petit peu.

Et quand vous faites référence aux panneaux de mobilier urbain, quelle TPE aujourd'hui a la capacité de prendre la concession ? Pas une. Elles ne peuvent pas. Elles ne peuvent pas prendre parce qu'il y a que les grosses boîtes nationales qui peuvent prendre ces concessions aujourd'hui de mobilier urbain. Et avec ce RLPI, vous venez clairement sceller le sort de TPE et PME locales sur de l'emploi ici à Besançon, à Grand Besançon Métropole. Et ce n'est pas acceptable en tant que tel. Et quand vous dites qu'il faut le faire, notamment quand vous évoquez l'étude d'impact économique sur ces afficheurs locaux, mais elles vont fermer. Vous êtes, avec ce RLPI, en train de les faire fermer. Ce n'est pas une baisse de chiffre d'affaires qu'elles vont avoir, Monsieur LAROPPE, elles vont fermer.

Sur ce que vient d'évoquer Laurent CROIZIER à l'instant, un panneau, si vous voulez l'enlever, le recycler et en remonter un, c'est entre 15 000 et 20 000 €. Il y en a 50. C'est 1 M€ à la charge aujourd'hui des trois afficheurs. Elles ne pourront pas le faire. Et donc demain, vous allez faire tomber des entreprises, faire perdre des emplois, et ça va coûter à la collectivité pour aller enlever, recycler et remonter des panneaux parce qu'elles ne pourront pas le faire. Donc, ce n'est pas acceptable aujourd'hui qu'en tant qu'élus Grand Bisontins, alors que les entreprises ont déjà fait les efforts nécessaires jusqu'à maintenant, qu'on vienne sceller le sort de trois entreprises et d'emplois, sans compter les emplois indirects qui vont avec. Donc, ce n'est pas acceptable. Vous le savez très bien. On en a échangé en aparté. Vous savez très bien qu'aujourd'hui, ce n'est pas possible de fonctionner comme ça.

Il y a un point que vous n'évoquez pas, c'est que le RLP de la Ville de Besançon peut être inscrit dans le RLPI de Grand Besançon Métropole. Pourquoi vous ne le faites pas ? Et je n'ai jamais eu la réponse. Pourquoi aujourd'hui, le règlement publicitaire de la Ville de Besançon qui a été fait dernièrement, qui a été peut-être complexe pour les annonceurs, mais qui aujourd'hui les satisfait, pourquoi aujourd'hui vous ne le mettez pas, et vous ne l'intégrez pas dans le RLPI, intercommunal ? Je ne comprends pas et je n'ai pas la réponse. Vous allez peut-être pouvoir me la donner ce soir ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Anthony POULIN.

M. POULIN.- Bonsoir à toutes et à tous. Je voulais indiquer aussi que comme le PLUi, le RLPI est le fruit de discussions d'ailleurs très riches dans des groupes de travail avec les communes qui étaient les principales concernées par ce sujet. Je suis toujours un peu surpris de voir que, notamment Monsieur FAGAUT et Monsieur CROIZIER, à chaque fois qu'il y a eu des débats avec un point d'équilibre qui est trouvé entre les communes pour avancer sur les questions d'aménagement du territoire ou d'équilibre sur la publicité, se mettent en travers de l'avis des communes. Et donc repolitisent une nouvelle fois cette séance et ce Conseil. C'est le premier point qui me surprend puisque quand nous en avons parlé dans les groupes de travail dédiés, nous avons eu à cœur de trouver le meilleur équilibre puisque c'est une forte attente de nos habitantes et habitants que d'avoir des paysages, un espace public qui se libère progressivement de la publicité. En effet, nous sommes sursollicités au quotidien de publicité numérique, de publicité dans tous les points de vue. Mais lorsqu'on pense une ville à hauteur d'enfant, lorsqu'on pense une ville agréable à vivre, on parlait tout à l'heure

de singularité de nos villages, de singularité de nos territoires, et lorsque toutes les entrées de villes se ressemblent, est un enchaînement de panneaux publicitaires, je pense qu'on n'est pas dans la singularité de notre territoire.

Donc, ce rapport, ce RLPi est un progrès pour la protection des paysages, pour la protection de l'environnement, est un progrès aussi voulu et concerté par les différents représentants des communes dans les groupes de travail. Il y a nécessairement une vigilance sur l'emploi, sur les conséquences de nos décisions, comme dans chacune de nos décisions. Mais je pense véritablement que cette décision va dans le bon sens et qu'il n'est pas de bon ton de surdramatiser les choses dans ces séances.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Aurélien.

M. LAROPPE.- Sur le manque d'écoute et de considération, je suis représentant Vice-Président de l'agglomération, j'ai travaillé avec des élus et le document émane des élus. J'y reviendrai après.

Sur le manque de considération auprès des entreprises, hier matin, j'étais encore avec un dirigeant d'entreprise d'affichage pour échanger avec lui, pour voir ce qui pourrait correspondre, voire ce qui tourne, etc., voir ce qui fonctionne. Hier soir, j'en ai encore rappelé un. Cet après-midi j'en ai eu un autre au téléphone et cet après-midi j'en ai loupé un au téléphone, donc le manque de considération auprès des entreprises, ils ont tous mon numéro de téléphone, ils peuvent tous m'appeler, je les ai tous vus. Là, je trouve ça abusif comme terme, Monsieur CROIZIER de votre part de dire qu'il y a un manque d'écoute et de considération.

Après, je me mets à leur place aussi. Ils défendent leur gagne-pain, donc c'est normal qu'ils ne soient pas contents et il ne faut pas se leurrer. En fait, on a des positions qui ont été prises par un ensemble d'élus, ce n'est pas Aurélien LAROPPE qu'il les a prises, mais moi, étant donné que je représente, je rentre en contact avec les afficheurs et on est arrivé à ce consensus.

Pourquoi le RLP n'impose pas le RLPi, Monsieur FAGAUT, le RLP de Besançon ? Parce que justement, il y a eu un consensus avec les élus de Grand Besançon Métropole et qu'on avait différents points de vue. Il y avait des élus qui souhaitaient justement avoir une restriction de la publicité qui était extrêmement forte, des élus qui souhaitaient avoir une restriction de la publicité qui soit faible et puis on a travaillé sur les éléments et on a des élus, justement, qui ont des zones commerciales sur leur territoire et qui, eux, souhaitent, par exemple, qu'il y ait un changement sur les questions d'extinction, où il y a un changement sur les tailles de panneaux. Ce n'est pas moi particulièrement qui ai choisi de faire ce document. C'est un travail qui a été partagé et d'ailleurs, pour rien vous cacher, j'ai même été surpris de la prise de position de certaines communes sur ce sujet qui étaient plutôt restrictives à l'égard de la publicité. Donc, c'est un document qui a été voté par les élus, mais concerté avec les afficheurs, les enseignistes, les commerçants et tous les professionnels de la publicité.

Ensuite, sur la question des TPE, Monsieur FAGAUT et également Monsieur CROIZIER, vous dites que ce n'est pas normal qu'il y en a un qui récupère un contrat et pas l'autre. Mais je le répète, je l'ai dit avant, tout le monde pouvait prendre ce contrat, tout le monde. Là, vous dites une chose qui est... Et vous dites que je suis d'accord avec vous sur tout Monsieur FAGAUT, j'ose reconnaître quand on est d'accord et j'ose dire aussi quand on n'est pas d'accord. Vous dites que les TPE ne peuvent pas répondre. Vous avez raison, une TPE de deux salariés ne peut pas prendre le contrat de 192 mobiliers urbains. Mais c'est le business, c'est l'histoire de la vie ; c'est la vie. C'est-à-dire qu'une grosse boîte peut prendre un gros marché, une petite boîte ne peut pas. Donc soit on fait deux solutions, on splitte nos arrêts de bus, on en a un de couleur verte, un couleur bleu, ça devient ingérable, ça nous coûte plus cher, on ne gagne pas d'argent. Et là, vous allez nous dire qu'on gère mal la collectivité parce qu'on va splitter les contrats pour donner le contrat à des TPE.

Pour autant, je tiens à apporter quelque chose à ça. Il y a des PME qui ont répondu, il n'y a pas que de grands groupes internationaux. Je vais vous les citer, il y a VÉDIAUD qui a répondu c'est une PME, il y a GIROD MÉDIAS qui a répondu, c'est une PME. Et ensuite, il y a deux grands groupes internationaux qui ont répondu CITYZ et JC DECAUX, effectivement, c'est un gros groupe international qui a gagné le contrat, on peut le critiquer, mais ça a été validé dans cette assemblée. Tout le monde pouvait répondre à ce contrat à partir du moment où la masse critique de l'entreprise, c'est-à-dire une PME et pas une TPE, permettait de répondre à récupérer 192 abribus. Et vraiment, j'invite toutes les entreprises à venir

répondre sur le prochain contrat parce que plus nous avons de personnes qui répondent, plus nous mettons en concurrence, et plus c'est bénéfique pour la collectivité.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres éléments ? Je rappelle aussi, ça a été dit autrement, qu'il a été dénoncé en France le fait qu'on ne pouvait pas continuer à avoir ce qu'on appelle les villes moches. Et dans les critères des villes moches, il y a justement aussi la question du foisonnement des panneaux publicitaires. Je le dis parce qu'on nous parle très souvent ici de notre capacité à travailler sur l'attractivité du territoire, je pense qu'il faut prendre la mesure de tout ça. C'est l'air du temps aussi, ce sont les choses qui évoluent. On a de plus en plus des personnes qui veulent vivre dans des endroits où il y a une grande qualité. Et j'invite aussi les uns et les autres à savoir que si le panneau... C'est comme si on disait avant, c'était bien parce qu'il y avait des gens qui peignaient, vous savez, sur les murs, les publicités, vous vous rappelez. C'est très joli maintenant, d'ailleurs certains les classes. Je pense que ça devait peut-être produire pas mal d'emplois aussi, j'imagine. Je ne suis pas sûre que ce soit très bien payé par contre. Mais en tout cas une chose est certaine, c'est que les choses bougent, les choses changent et ce dont je suis sûre, mais on va voter, c'est que personne ici ne veut que nos villes, nos villages soient classés dans les villes moches.

Bien. Alors, je vous propose la télécommande pour le vote électronique, puisqu'il y a eu un petit débat et puis que vous aimez « la zapette ». Et c'est parti !

M. LIME.- C'est quand même toujours un peu étonnant quand je vois des communes qui votent contre un certain nombre de choses alors qu'elles ne sont pas concernées de la publicité sur leur commune.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Hugues est parti, il a laissé sa télécommande à l'entrée, donc je considère que c'est clos.

Alors, pour ceux qui veulent les résultats :

Il y a 118 votants et 117 votes.

Il y en a 92 pour ;

14 contre ;

10 abstentions ;

1 de non-participation et vote, et donc 1 non voté.

Il est adopté. Je vous remercie. On ne va pas recommencer à applaudir Aurélien, ça deviendrait indécent.

(Applaudissements)

Ah si. Bon, très bien. Merci beaucoup.

A la majorité des suffrages exprimés, 14 contre et 11 abstentions, le Conseil de Communauté approuve le projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPi), tel qu'annexé.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 92

Contre : 14

Abstentions : 11

Conseiller intéressé : 0

9. **Révision des Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Battant – Quai Vauban et Centre Ancien et instauration d'un PSMV unique du Site Patrimonial Remarquable de Besançon – Autorisation pour signer le marché d'étude**

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose maintenant d'être sur le rapport n° 9, la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur de Battant. Tu veux dire quelque chose ?

M. LAROPPE.- Je vais être très court. On a beaucoup échangé ce soir, ces deux PSMV qu'on vient fusionner, sur lesquels on vient travailler, sur la partie de Battant et sur la partie centre-ville. Et on va justement lancer une révision pour un marché d'études pour travailler sur la protection du patrimoine et le renouvellement.

Je tiens à remercier particulièrement les personnes qui ont travaillé sur le sujet parce que ça avait commencé en début de mandat. Et puis on a eu un petit contretemps, on a dû reprendre le dossier, mais vraiment merci à elles. Et on vous demande de valider l'autorisation de ce marché d'étude.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Donc, je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Pardon ? Le nom de celui qui est retenu. Tu as le nom ?

M. LAROPPE.- Marie-Jeanne, si tu peux m'aider.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Parce que moi aussi j'ai oublié le nom. Vous pouvez chercher le nom s'il vous plaît ? On vous le donnera tout à l'heure.

Mme BERNABEU.- C'est une société de Lyon.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Moi aussi, mais je me souviens, c'est une société de Lyon dit Marie-Jeanne, qui est la Présidente de la CAO.

M. LAROPPE.- ArchiBat.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Merci beaucoup. Je sou mets au vote le rapport 9. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise la Présidente, ou son représentant, à signer le marché,
- autorise la Présidente, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de l'Etat (DRAC) et de tout autre partenaire potentiel, et à signer toutes pièces afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10. Commune de Besançon – Modification n°13 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Approbation après enquête publique

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 10 concernant une modification du PLU pour la commune de Besançon, pendant qu'on peut encore le faire. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la modification n°13 du PLU de la commune de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11. Commune de Besançon – Modification n°14 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Approbation après enquête publique

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 11, une modification. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la modification n°14 du PLU de la commune de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

12. Investigations complémentaires multi-réseaux souterrains par méthodes non intrusives – autorisation de signature de l'accord cadre

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 12 concernant l'investigation complémentaire multi-réseaux souterrains. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant à signer l'accord-cadre avec le titulaire retenu.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13. ZAE de Marchaux-Chaufontaine – Bilan de la Participation du Public par Voie Electronique, Création de la ZAC, approbation du dossier de création de ZAC

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant, il est question du rapport n° 13, de zone d'activité et je donne la parole à Nicolas BODIN.

M. BODIN.- Nous allons présenter avec Marcel FELT, les rapports 13 et 14 sur la création de la ZAC de Marchaux-Chaufontaine suite à une PPVE (participation du public par voie électronique). Là, vous avez un rapide rappel. C'est un dossier qui est assez ancien puisqu'il a déjà été évoqué au début des années 1990. À l'époque, c'était un projet du Conseil départemental du Doubs.

Le schéma de ZAE, vous l'avez adopté une première fois en mai 2023, il y avait 90 hectares qui étaient réservés à l'économie d'ici 2050. Il y a eu une nouvelle mouture en décembre 2024, pour la période 2020-2050, où on est passé de 90 hectares à 114 hectares. Ça veut dire, sur ces 114 hectares, on parle de Marchaux-Chaufontaine qui prend 38 hectares, c'est-à-dire le tiers de l'extension du volume économique sur l'agglomération de Besançon, c'est vraiment une zone très importante puisqu'une partie de l'avenir économique de Besançon se fera sur ce secteur-là.

C'est aussi une zone importante parce qu'elle va permettre de rééquilibrer les centralités de notre agglomération et vous savez qu'il y a toujours une compétition, un débat entre l'Ouest et l'Est, là, globalement, c'est un effort important sur l'Est de l'agglomération. Il y avait déjà le développement de la zone économique des Marnières, il y a la desserte autoroutière qui est présente à peu près depuis les années 1985.

Vous avez voté également au mois de juin le transfert de la zone de grand passage des gens du voyage sur la commune de Chemaudin. Et on arrive ce soir au dossier de création de cette zone d'activité.

Cette zone est également importante puisque vous verrez qu'il y a un tènement qui correspond à 7 hectares, alors qu'actuellement on n'a aucun tènement capable d'accueillir des activités économiques supérieures à un hectare. Donc, vous verrez qu'au Nord, il y a une zone de 7 hectares. Donc, potentiellement, s'il y avait un espace industriel d'importance, on pourrait l'accueillir uniquement à cet endroit-là. Donc, c'est une surface totale de 38 hectares, dont 35,27 sont actuellement des espaces agricoles. C'est une zone qui, bien évidemment, est inscrite dans les différents schémas, que ce soit le SRADDET au niveau régional, le SCoT ou le PLUi dont on a parlé préalablement.

Sur la diapositive suivante, vous voyez l'évolution du périmètre. C'était un périmètre initial, en 2001, qui était de 70 hectares (contour jaune). Après, il y a eu différents périmètres qui ont été évoqués pour arriver au périmètre rouge, dont on parle ce soir, un périmètre d'un peu plus de 38 hectares, on a pris en compte différentes contraintes environnementales, la situation agricole et puis également toute l'évolution des aspects législatifs, notamment la loi ZAN et tout ce qui est lié à l'artificialisation.

La présentation du projet. Vous voyez une typologie d'aménagement, vous avez un gros tènement en haut à droite, qui est le fameux tènement de 7 hectares qui pourrait globalement accueillir une grosse activité.

En violet, vous avez tout ce qui est domaine industriel. Vous avez une dominante aussi artisanale au cœur de la zone, et puis également une certaine mixité entre activités productives ou équipements collectifs à l'entrée de zones en rouge.

Donc au départ, une surface brute de 38 hectares, ça représente une surface cessible de 26 hectares, donc il y a toujours un distinguo très important entre les surfaces brutes et les surfaces nettes, et une surface de plancher prévisionnelle de l'ordre de 105 000 mètres carrés.

Un secteur Sud, on proposera la commercialisation à partir de 2028, et le secteur Nord, à une date un peu ultérieure.

Je vais laisser la parole à Marcel pour la seconde partie, notamment avec le calendrier.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tu peux mettre ton micro, qu'on t'entende. Merci.

M. FELT.- OK. Le calendrier, vous l'avez sous les yeux, puisqu'il s'agit aujourd'hui d'approuver le lancement de cette ZAC. Les études nécessaires ont été réalisées les unes après les autres. Et vous avez les comptes rendus dans votre rapport, puisqu'en fait, il y a eu en dernier la Mission régionale d'autorité environnementale de Bourgogne Franche-Comté qui s'est prononcée, les collectivités et leurs groupements intéressés ont été consultés. Une participation du public, ce qui est novateur, par voie électronique qui s'est déroulée pendant un mois. Toutes ces études ont montré qu'il y avait une véritable envie de développer ce secteur. Comme le disait Nicolas, on a toujours opposé quelquefois l'Est et l'Ouest, mais il n'y a pas de raison de les opposer. À mon sens, ce qu'il faut penser à développer, c'est l'habitat, parce que 38 hectares, ce n'est pas rien. Je ne suis pas sûr aujourd'hui qu'il y a toutes les structures idoines nécessaires pour la création de cette ZAC, mais je pense que ça va bien sûr venir, et je n'en doute pas une seule minute.

Donc, aujourd'hui, en fait, nous devons voter un certain nombre de postulats par rapport à la création de la ZAC. Il faut approuver la synthèse des observations et propositions du public. D'ailleurs, je rappelle que le dialogue a été dans un premier temps difficile avec les agriculteurs, puisqu'on est conscient qu'on a pris un peu de terrain. Le dialogue s'est progressivement instauré. Je crois qu'on arrive à une solution au final qui est acceptable pour tout le monde.

Donc, il faut approuver la synthèse des observations et propositions du public émises lors de la participation du public par voie électronique.

Il faut approuver la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction des impacts évoqués et détaillés dans l'étude d'impact ;

Approuver le périmètre de la ZAC, vous l'avez vu en couleur, je ne me souviens plus de la couleur, mais les 38 hectares ;

Approuver le programme global prévisionnel des constructions à édifier à l'intérieur de la zone ;

Approuver la mise à la charge de l'aménageur et/ou des constructeurs du coût des équipements publics et sur l'exonération induite pour les constructions édifiées dans la ZAC de la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement ;

Approuver le dossier de création de ZAC tel qu'annexé ;

Approuver la création de la ZAC de Marchaux-Chaudefontaine ;

Et puis bien sûr approuver les mesures de publicité prévues par les textes.

Voilà, je crois qu'on arrive au bout d'un processus. Il est vrai qu'on peut considérer que ça a été lent, mais nous savons qu'il y a beaucoup de procédures à respecter. On arrive au bout, et je n'ai pas de doute que le succès sera au rendez-vous dans les prochaines années pour les prochains élus qui siégeront dans cette assemblée.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui. Nicolas BODIN.

M. BODIN.- Rajouter deux petits mots sur le coût financier, puisqu'après on va vous faire voter sur l'aménagement de la zone et le fait de déléguer la concession à Territoire 25.

Donc, le budget de la zone c'est 22 M€ HT, avec une participation de GBM à hauteur à peu près de 11 M€. Donc, c'est un projet qui d'un point de vue financier est également important. Ce sont des opérations qui sont déficitaires, comme toutes les opérations économiques que nous réalisons.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci pour ces précisions. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y a plus de questions ? Oui. Nathan.

M. SOURISSEAU.- Très brièvement. Personne ne sera surpris, mais on sera quelques-uns à s'abstenir, non pas sur le 13, mais sur le 14. Simplement, par rapport aux enjeux de préservation des terres agricoles, un certain nombre de vigilances sur lesquelles on avait déjà alerté, il me semblait important que cette voix soit portée aussi ce soir, parce que là, on est sur une zone qui, même si dans les textes, elle est ancienne, n'empêche que dans le paysage, elle n'existe pas encore. Et il faut aussi avoir en tête que l'agriculture, c'est aussi de l'économie. Pour toutes ces petites raisons, on maintient notre abstention.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. S'il n'y a plus de questions.

Le rapport n° 13, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Il y a des abstentions ? Oui, pardon, excusez-moi. C'est la 13. On est d'accord ? Est-ce qu'il y a des abstentions sur la 13 ? Il n'y a pas d'abstention sur la 13 ?

M. SOURISSEAU.- Pour expliquer peut-être, en fait, entre ce qu'on a dans la KBox et ce qui apparaît à l'écran, il y a un décalage d'un numéro.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais reposer la question : sur la question du bilan de la participation du public par voie électronique, création de la ZAC, approbation du dossier de création. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Pas d'abstention. C'est bien ce qu'il me semblait.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Approuve la synthèse des observations et propositions du public émises lors de la participation du public par voie électronique et la prise en considération de celles-ci, conformément à l'article L.123-19 du Code de l'environnement,
- Approuve la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction des impacts évoquées et détaillées dans l'étude d'impact, dont la synthèse est reprise dans l'exposé qui précède,
- Approuve le périmètre de la ZAC Marchaux Chaudfontaine,
- Approuve le programme global prévisionnel des constructions à édifier à l'intérieur de la zone,
- Approuve la mise à la charge de l'aménageur et/ou des constructeurs du coût des équipements publics et sur l'exonération induite pour les constructions édifiées dans la ZAC de la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement,
- Approuve le dossier de création de ZAC tel qu'annexé à la présente délibération,
- Approuve la création de la ZAC Marchaux -Chaudfontaine,
- Approuve la mise en œuvre des mesures de publicité prévues à l'article R. 311-5 du code de l'urbanisme.

PJ 1 : SYNTHÈSE DE LA PPVE

PJ 2 : DOSSIER DE CRÉATION DE ZAC

<https://partage.grandbesancon.fr/s/TftGtLPxJ32dwby>



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

14. Marchaux-Chaufontaine – Concession d'aménagement

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant sur le rapport n° 14. Tu ne veux pas faire de commentaires sur rapport n° 14 ? On a tout dit. Donc, sur le rapport n° 14 qui concerne la concession d'aménagement, est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Il y en a 17, tout le monde est d'accord avec moi ? 18... 17. Pardon ? Que c'est Territoire 25 et que d'ailleurs ça nous met un certain nombre d'élus en impossibilité de participer au vote.

M. FELT.- Mais il y a aussi, il faut dire...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Attends, tu veux le dire ? Parce que pour ceux qui écoutent.

M. FELT.- Excusez-moi. Il faut aussi dire qu'il y a une phase dite prévisionnelle avec un montant forfaitaire d'honoraires, que ça va durer deux ans pour 35 000 €, et ensuite on arrivera à la phase dite opérationnelle, de la différence. C'est une concession pour 20 ans, pour 18 ans, avec une rémunération qui est détaillée à l'intérieur du document.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour ces précisions. Alors, on me signale que je n'aurais pas compté une voix. Donc, je vous propose de lever haut, très haut vos mains pour les abstentions, s'il vous plaît. Merci. Que ce soit bien clair pour moi : 4 de ce côté-là. 17. Je suis toujours sur 17 *a priori*, je n'ai rien oublié, merci beaucoup. C'est parce que je fais l'économie de la zapette mais peut-être que j'ai tort. Je vous remercie.

Mmes Marie-Thérèse MICHEL (2) et Anne VIGNOT (1) et MM. Nicolas BODIN (2), Anthony POULIN (1) et Pascal ROUTHIER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 17 abstentions, le Conseil de Communauté :

- **Approuve l'attribution à la Société publique locale Territoire 25 de la concession de la Zone d'activités économiques de Marchaux-Chaufontaine selon les modalités et conditions définies au projet de contrat de concession d'aménagement annexé au rapport,**
- **Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette concession**

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 91

Contre : 0

Abstentions : 17

Conseillers intéressés : 7

15. Financement des travaux de requalification de voirie indispensables à la réalisation d'une opération de construction. Convention de reversement du produit de la taxe d'aménagement par Grand Besançon Métropole à la commune de Saône et convention de fonds de concours avec la commune de Saône

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pour le rapport n° 15 concernant la requalification de voirie. Marcel, tu veux dire quelque chose ou pas particulièrement ?

M. FELT.- Non, c'est juste une répartition de la taxe d'aménagement entre les différents protagonistes qui sont intéressés, la commune de Saône et les aménageurs privés.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?
Merci.

Mmes Marie ETEVENARD (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Gabriel BAULIEU (1) et Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve la réalisation et les modalités exposées ci-dessus de financement des travaux de requalification de la rue du Chenau-Blond par le reversement de taxe d'aménagement d'une part, et par le versement d'un fonds de concours d'autre part,**
- **approuve le projet de convention de reversement du produit de la taxe d'aménagement à hauteur de 38,4% calculé sur le coût net HT du montant des travaux, et autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au présent rapport,**
- **approuve la mise en place d'un fonds de concours avec un financement communal à hauteur de 38,4% calculé sur le coût net HT du montant des travaux,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à :**
 - **signer les conventions utiles pour la réalisation des travaux,**
 - **solliciter toutes les autorisations administratives utiles,**
 - **solliciter ou confirmer les subventions auprès des partenaires et à signer les éventuelles conventions liées.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

16. Décision Modificative n°3 de 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant, il est question de la Décision Modificative n° 3. Gabriel.

M. BAULIEU.- Quelques mots rapidement parce que je souffle à l'oreille de la Présidente, peut-être que compte tenu du temps à consacrer aux autres rapports, nous pouvons aller plus vite sur ceux-ci. Je peux en quelques mots néanmoins parler de cette décision n° 3. C'est la dernière phase d'ajustement budgétaire pour 2025, chacun l'aura compris. Cette Décision Modificative permet, par une opération comptable, la valorisation des travaux réalisés en régie par notre personnel. Ce qui est important. La DM3 s'équilibre en dépenses à +1,2 M€ en fonctionnement et -1,7 M€ en investissement sur le budget principal et +161 000 € en fonctionnement et 1,9 M€ en investissement sur les budgets annexes.

Parmi les principaux ajustements, on peut citer l'ajustement de l'Attribution de Compensation conformément au rapport présenté en CLECT tout à l'heure. On y reviendra. Une nouvelle inscription en dépenses pour le versement d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'Amicale cycliste bisontine pour l'organisation, en février 2026, d'un trophée de France cyclo-cross sur le complexe sportif Michel Vautrot, ou encore l'inscription du premier versement de 758 000 € relatif à l'augmentation du capital d'Aktya décidé lors du Conseil Communautaire du 6 novembre 2025.

Par ailleurs, des ajustements de Crédits de Paiement sont réalisés par glissement sur les exercices suivants en fonction des calendriers d'avancement des travaux à hauteur de 5,7 M€ net, principalement sur les autorisations de programme, avec une délibération spécifique et sans modification évidemment des montants globaux d'autorisations de programme ni d'opérations. C'est l'objet d'un autre rapport. C'est un exercice assez traditionnel qui permet d'affiner nos prévisions de crédits en fonction des calendriers d'avancement des projets.

Quoi qu'il en soit, ce qui compte au final, ce sont les montants qui seront effectivement réalisés sur 2025, c'est-à-dire dépensés au service du territoire et injectés dans l'économie locale. Attendons la fin d'année, mais en tout cas, ils devraient traduire une nouvelle fois la montée en puissance assez exceptionnelle de notre niveau d'investissement. Les budgets annexes sont concernés quant à eux par des ajustements plus mineurs, essentiellement des redoublements de crédits, ainsi que les opérations comptables de reconstitution des avances versées.

Et j'ajoute sur la montée en puissance des investissements que sur 2025, alors que 2024, nous avons réalisé, nous Grand Besançon, 94 M€ d'investissement. Nous avons réalisé dans le groupe local 164 M€. On m'a dit qu'il m'était arrivé de dire 134, et que ce n'était pas le bon chiffre, effectivement 164 M€. Et en 2025, à ce jour nous sommes aux environs pour Grand Besançon de 110 M€ de réalisé ce qui est dans le droit fil des orientations et du budget, mais ça montre ce niveau d'engagement. Et compte tenu des crédits ouverts par les communes, il n'est pas exclu que nous approchions les 200 M€ d'investissement du groupe local sur notre territoire. Quand je dis quelques fois, et je le répète assez souvent ces temps-ci, qu'en matière d'équipement du territoire, il y a un avant intercommunalité et un après, ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Voilà quelques ajouts que je voulais faire, Présidente, à l'occasion de cette DM3.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci pour cette présentation. D'ailleurs, pour compléter les choses, c'est que je tiens à dire que cet investissement est un vrai soutien à l'économie locale, puisqu'on a parlé tout à l'heure d'emplois, on a parlé d'économie, on a parlé de soutien. Je tiens à le dire parce qu'on peut s'interroger puisque, tout à l'heure, il a été question de destructions d'emplois. On pourrait s'interroger, avoir des décisions budgétaires qui nous amèneraient aujourd'hui à baisser l'investissement dans lequel nous sommes, et qui est sans doute le levier le plus fort et le plus important pour soutenir l'économie locale. Je préfère qu'on le dise, que ce soit très clair, les décisions nationales auront une conséquence, et je l'ai déjà dit ici, auront une conséquence sur l'économie. Je rappelle que la commande publique, par exemple pour le BTP, c'est plus de 60 % de leur activité. Au niveau national, c'est 47 % du chiffre d'affaires, je tiens à le dire. Et quand on baisse cette capacité des collectivités à continuer à investir, on touche le cœur de l'activité économique de nos territoires. Et là, par contre, on est bien dans le dur en matière d'économie et de destruction d'emplois. C'est mieux de se le dire.

Je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci pour ces décisions modificatives.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve :

- la **Décision Modificative n° 3 de l'exercice 2025 par chapitre, telle que présentée en annexe 1, et conformément aux documents budgétaires ;**
- l'**intégration des travaux en régie de l'exercice 2025 sur le budget principal et les budgets annexes Transports, Eau et Assainissement.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

17. Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026

Mme LA PRÉSIDENTE. - Ensuite, le rapport n° 17. Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve l'ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2026.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18. Validation du rapport de la CLECT – Validation des transferts de charges 2025 – Evaluation des transferts de charges prévues au titre de 2026

Mme LA PRÉSIDENTE. - La CLECT, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve :

- les modalités et résultats du calcul du coût définitif des services communs pour 2025, et la part de ces services supportée par la Ville de Besançon pour ce même exercice, soit 20 100 633 € au titre des services communs et 801 845 € au titre du service Autorisations du droit des sols (ADS) ;

- les modalités et résultats du calcul du coût prévisionnel des services communs pour 2026, et le montant prévisionnel des services supporté par la Ville de Besançon pour 2026 :
 - o services communs : 20 344 583 €,
 - o service Autorisation du droit des sols (ADS) : 815 263 €.
- les ajustements en 2026 des attributions de compensation liés à la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie pour un montant de - 9 908,72 € en fonctionnement et 46 389,04 € en investissement ;
- les ajustements pour 2026 des attributions de compensation liés à la variation du bonus soutenabilité - 5 000 €, conformément au principe validé par la CLECT du 31 mars 2022.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

19. Actualisation des taux de fonds de concours calculés en fonction des indicateurs financiers communaux

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le 19, les taux de fonds de concours. Là encore, un soutien à l'investissement sur nos territoires. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? De l'intérêt d'ailleurs de l'intercommunalité s'il fallait le prouver. On le sait combien c'est important – ces fonds de concours – pour améliorer la qualité de nos villages et de notre ville.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve l'actualisation à partir du 1^{er} janvier 2026 :

- des taux de fonds de concours versés par les communes à GBM pour la requalification / création de voirie, et les opérations d'extension du réseau électrique ;
- des taux de fonds de concours versés par GBM aux communes dans le cadre du Fonds Climat et du Fonds d'équipement aux équipements communaux à rayonnement de bassin de vie ;

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

20. Révision des autorisations de programme (AP), autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiements (CP)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 20, révision des autorisations des AP, AE et CP. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la révision et la programmation des crédits de paiement des AP/CP suivantes :

- o « PNRU 2016-2024 » ;
- o « CAMPUS » ;
- o « Grande Bibliothèque » ;
- o « Habitat 2013-2021 » ;
- o « AIDES A LA PIERRE ancien dispositif » ;
- o « AIDES A LA PIERRE 2025-2030 » ;
- o « Schéma Départemental des Gens du Voyage 2021-2026 ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

21. Exercice 2026 – Attributions exercées par délégation du Conseil de Communauté – Autorisation de principe accordée à la Présidente pour accomplir les actes de gestion de dette

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 21 concernant l'autorisation de principe accordée à la Présidente pour accomplir des actes de gestion de dette. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modalités d'exercice de la délégation accordée à Mme la Présidente pour accomplir les actes de gestion de dette jusqu'à l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement des conseils municipaux, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

22. Attribution de fonds de soutien aux équipements communaux aux communes de Pouilley-les-Vignes et de Pirey

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le rapport n° 22 sur les équipements communaux. Là aussi, je rappelle combien nous avons investi (1 million), une ligne budgétaire sur les équipements communaux qui sont tous bien mis en œuvre. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

– **Attribue des fonds de concours aux communes de :**

- **Pouilley-les-Vignes pour un montant de 30 243 €,**
- **Pirey pour un montant de 56 787 €.**

– **Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes annexées au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

23. Actualisation de la liste des emplois permanents – Grand Besançon Métropole – Création d'un emploi au sein de la Direction Economie Innovation et Territoires

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport n° 23, création d'un emploi au sein de la Direction Economie Innovation et Territoires. Là encore, renforcement de nos équipes en matière d'économie, à souligner. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

D'ailleurs faudra qu'un jour on m'explique combien il y a d'entreprises qui ont fui le territoire de Grand Besançon.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **Approuve la création d'1 emploi d'attaché au sein de la Direction Economie Innovation et Territoires au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole,**
- **Approuve l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte des créations et des recalibrages intervenant sur les budgets de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole,**
- **Autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

24. Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport n° 24, l'indemnité horaire pour les travaux supplémentaires. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

M. FELT.- Je voudrais juste faire un cavalier.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Sur lequel, le 24 ?

M. FELT.- Sur le 24. Oui, parce que j'ai lu dans la presse la semaine dernière que, en fait, la Cour administrative d'appel avait rendu sa décision à propos de la sujétion qu'on avait votée, enfin qui a été votée dans cette enceinte, sujétion qui était un engagement et une continuité du service public.

En fait, je ne discute pas la décision, ce n'est pas mon rôle de la commenter. Il y a une décision qui a été rendue, sauf que je trouve qu'on aurait pu informer les élus dans cette salle qu'il y a une décision qui a été rendue par une juridiction, qu'elle soit positive ou négative, c'est la décision du tribunal ou de la Cour. Mais c'est à titre d'information, je trouve qu'on ne renseigne pas assez. Par exemple, j'admettrais très bien dans le litige qui nous oppose avec la taxe d'aménagement, si la commune de Miserey perd, ce serait normal de porter l'information à la connaissance de cette assistance. Et il n'y a pas assez de rendu par rapport aux décisions qui peuvent être prises parce que, en fait, être pour ou contre quelque chose, quand on n'est pas d'accord, on est dans un pays démocratique, on saisit une juridiction, mais après il faut restituer l'information.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, tout à fait. Alors, pour remettre les choses au clair sur la question que tu soulèves, et ça donnera l'occasion d'une délibération dans la prochaine Assemblée. Mais pour autant, il est vrai qu'il y a eu une décision. Alors, en fait, pour dire les choses, il y avait ce qu'on appelait les jours de médaille. Donc, il y a eu une décision de la Cour administrative d'appel de Nancy en date du 12 novembre dernier, qui considère comme irréguliers les jours de médaille comme on les appelle, c'est-à-dire ces jours de RTT qui étaient offerts aux agents recevant les médailles d'ancienneté, saluant au moins 20 ans de service dans nos collectivités.

Lors de la mise en place du nouveau protocole de temps de travail de GBM en 2021, nous avons tenu à maintenir ces jours de médaille instaurés de très longue date, au moins depuis 2001, sous la forme d'une sujétion pour remercier les agents de leur engagement, pour leur offrir un temps de repos supplémentaire, en considérant que le délai de récupération de la fatigue augmente avec l'âge. Et ça, toutes les études le montrent. C'était pour nous une question de considération – nous parlions tout à l'heure de considération – en lien avec la typologie d'emploi que nous avons dans nos collectivités, avec beaucoup d'agents sur le terrain, dans des conditions, dans des emplois physiques et durs, et même parfois avec des charges mentales importantes.

Le tribunal administratif, une première fois à Besançon, puis une seconde fois en appel à Nancy – car nous avons fait appel à la première décision – en a jugé autrement. Nous allons bien sûr respecter cette décision. D'ailleurs, elle est déjà appliquée. Nous avons suspendu ces jours de RTT supplémentaires dès 2023, le temps de la procédure contentieuse, car je suis évidemment très respectueuse de la règle. Nous n'avons pas été en illégalité depuis le signalement de la préfecture, évidemment. Mais je regrette cette décision qui vise à aligner le temps de travail de la fonction publique territoriale sur la fonction publique d'État, alors que l'on parle de la libre administration des collectivités et en réalité du besoin qu'elles retrouvent de l'autonomie. Et franchement, je trouve que là, on va à l'encontre de ce principe même. Et nous continuerons sur cette décision de dire combien elle est absolument injuste.

Je vous invite, au moment de la remise des médailles pour nos agents, quand on est sur nos remises de médailles, de leur dire que derrière, il y a une médaille, il n'y a rien de particulier, je vous le dis, c'est quand même incroyable que nous ne soyons pas en capacité de leur offrir quelques jours de RTT. Pour moi, c'est juste inadmissible quant à la considération que l'on a pour le travail qui est fait par nos agents.

Mais il y aura une délibération qui sera bien sûr produite pour le prochain Conseil Communautaire.

Bien, maintenant, je vous propose de valider l'indemnité horaire pour les travaux supplémentaires. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le régime des heures supplémentaires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

25. Régularisation de la subvention Comité des Œuvres Sociales exercice 2026 – Avenant n°1 à la convention 2023-2026

Mme LA PRÉSIDENTE. - La régularisation de la subvention du COS. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Mme Elise AEBISCHER (1) et MM. Hasni ALEM (1), Gabriel BAULIEU (1), Kévin BERTAGNOLI (1), Olivier GRIMAITRE (1), Jacques KRIEGER (2) et Fabrice TAILLARD (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve l'avenant n°1 à la convention avec le Comité des Œuvres Sociales annexé au rapport,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention avec le Comité des Œuvres Sociales.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 9

26. Ressources budgétaires pour 2026 – Fixation de divers tarifs

Mme LA PRÉSIDENTE. - Les ressources budgétaires pour 2026 avec une fixation de divers tarifs, avec une demande de Daniel HUOT. Gabriel.

(Diffusion d'une présentation)

M. BAULIEU. - Deux mots, et puis Daniel, je crois qu'il souhaite compléter sur le domaine des déchets. Peut-être d'ailleurs que d'autres responsables de différents secteurs souhaiteront faire quelques commentaires, puisque ce rapport comporte l'ensemble des dispositions tarifaires dans de nombreux domaines.

Je voulais simplement indiquer que le taux pivot que nous avons utilisé en général est à 1,5 %, avec quelques explications dérogatoires. Donc, vous l'avez pu voir dans les rapports, c'est notamment le cas en matière d'évolution sur les déchets. Mais, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, si on regarde la pente de l'évolution tarifaire en matière de déchets au regard de l'inflation, mais ça, je crois que Daniel va le rappeler, nous sommes en deçà. C'est un des domaines sur lequel notre territoire se distingue, sur le plan national, entre le coût et les prestations apportées en matière de déchets et sans photo aucune.

Donc voilà simplement les quelques mots que je voulais indiquer, puisque vous avez ensuite tous les tableaux dans le détail, et Daniel voulait compléter.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci. Daniel.

M. HUOT. - Diapo suivante. Là, quand on parle des tarifs des déchets, bien sûr, on regarde.

Quand on parle de la tarification, bien sûr, il faut regarder quel est le budget que cette tarification va couvrir. Donc, on rappelle que l'intercommunalité porte à la fois dans les dépenses de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement attachées au SYBERT, et les dépenses de fonctionnement attachées

à la collecte, et le total du budget à couvrir est de 25,2 M€. C'est un budget qui est significatif. Vous voyez la répartition qui est représentée. On est à peu près à moitié moitié entre le SYBERT qui assure le traitement des déchets et la DGD qui assure directement la collecte.

Sur la diapo suivante : en ce qui concerne le budget pour la DGD, le budget d'investissement en 2026 sera d'un peu plus de 7 millions, à 7,5 millions. L'écart avec le budget 2025 est de l'ordre de 1 million, avec des emprunts en cours puisqu'on a des renouvellements de camions, de bennes.

Ensuite, on avait eu un changement de régime fiscal, on avait l'espoir d'avoir la possibilité avec le FCTVA d'avoir un montant assez significatif. Il y a eu des difficultés, la Direction des finances avait relancé la préfecture, mais ça veut dire qu'aujourd'hui, on peut considérer que le changement de régime fiscal nous permet de bénéficier du FCTVA, mais le montant annuel est de l'ordre de 500 000 €, et avec des interventions préfecture. Les communes connaissent bien cela, on est soumis aussi à la FCTVA. Donc, il est vrai qu'il y a une analyse assez fine, et tout n'est pas éligible au FCTVA. Et cet investissement supplémentaire est lié au renouvellement de nos bennes et des camions lourds.

En section de fonctionnement, vous voyez les chiffres. Entre le budget 2025 et le budget 2026 pour le traitement et pour la collecte. Donc, le total du budget 2026 augmente de 2,2 %.

Ensuite, on vous donne les hypothèses qui sont prises dans le traitement, les recettes de fonctionnement (les dépenses doivent être couvertes par les recettes). Donc, pour 2026, on vous met les éléments forts. En 2026, on a une baisse des subventions Citeo qui nous permet d'avoir la perte de 500 000 €. En fait, on a une difficulté de performance dans le tri, en particulier en ce qui concerne le plastique. Alors, le SYBERT a mis en place en mi 2025, un niveau de tri au centre de tri, ça veut dire avec un changement important et quelques difficultés avec ce nouveau système de tri. On espère que cette perte de subvention de Citeo, on la verra se corriger en 2027.

Et puis, on est toujours associé à la baisse du recours des reprises des matières recyclables puisque tout ce qui est trié est recyclé et vendu. Ça veut dire que là, ça nous demandait une hausse nécessaire de 0, % du besoin global en masse, et la moyenne sur les tarifs va représenter de l'ordre de 2 %. Donc, ça veut dire que la redevance moyenne passe à 91,90 € par habitant en 2025, alors qu'elle était à 91. Là, c'est le diagramme qui apparaît, la courbe en haut, c'est l'inflation. Vous avez remarqué en ce qui concerne la Région Bourgogne Franche-Comté, la source ADEME considère que la hausse est de 4,3 % par an, et on est nettement en dessous. Et nous avons validé depuis 2012, en lien SYBERT-DGD, une hausse moyenne de 1,16 % par an.

Ensuite, on décline cela dans les tarifs. Dans le tarif vous le savez qu'il y a la redevance incitative qui existe depuis fort longtemps : la pesée augmente, la levée augmente, l'abonnement augmente, donc les augmentations se font de 2 % sur chacun de ces éléments, avec dans les abonnements, plus les bacs sont gros en termes de taille, moins l'augmentation est forte. Et vous avez l'ensemble de ce que sera le tarif en 2026.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. BAULIEU.- Il y a Christophe.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Christophe, ah oui pardon !

M. LIME.- Deux, trois petits points ou deux éléments de réflexion par rapport à ce qu'on a vu ce soir. Alors, je vais dire en boutade, comme ça je suis bien content d'être Vice-Président à l'Eau et l'Assainissement et pas à l'urbanisme. Je le dis parce que je pense que ce soir, on a eu la démonstration du Vice-Président, Aurélien, qui a fait un boulot formidable et en 25 ans, je crois que j'ai rarement vu autant de satisfaction des élus de proximité par rapport au travail qui a pu être fait, et y compris du travail que vous avez fait. Je pense que de temps en temps de montrer... Et quand j'ai vu quelques réunions d'élus avec la connaissance qu'ils ont de leur territoire, à la parcelle près, je pense que c'était une vraie démonstration de l'utilité de l'élu ce soir. Et je pense que c'est important, de temps en temps, de le rappeler, parce qu'on a quelques concitoyens qui ne voient pas toujours le travail que vous réalisez, qu'on réalise tous les jours. Et je pense qu'il fallait le marquer.

Le deuxième point, c'est le travail fait par les services. De temps en temps, on a quelques débats sur le fait qu'on s'interroge sur la compétence, à savoir si on peut prendre d'autres compétences ou pas. Et je le dis souvent, la compétence de l'urbanisme est une des compétences les plus importantes, les plus complexes et qui sont faites par des gens de la fonction publique. Je le dis comme ça, c'est dit. On est capable de faire plein de choses à l'intérieur de nos collectivités et d'une façon extrêmement importante.

Le point par rapport à ce soir, on est au bout de 10 ans de travail sur le tarif. Je dis 10 ans de travail parce que, Jacky, on l'avait commencé avant le transfert de la compétence de l'eau et de l'assainissement, et on s'était mis 10 ans pour avoir cette convergence tarifaire. Au 1^{er} janvier 2026, pratiquement sur l'intégralité de Grand Besançon Métropole, tout le monde aura le même prix de l'eau et de l'assainissement. Je pense que c'est un vrai lien aussi et ça fait, y compris la suite de ce que je viens de dire, c'est-à-dire de faire, cohérence sur l'ensemble de notre territoire, y compris qu'il y en a qui gagnent, qui perdent. Denis le disait tout à l'heure, quand on fait quelque chose tous ensemble, de temps en temps on perd un peu, de temps en temps, on peut gagner un peu. Mais je pense que la totalité fait qu'on gagne tous ensemble. On gagne tous ensemble. Et je pense que ce qu'on a réussi à faire sur l'eau et l'assainissement, y compris les rattrapages qu'on a pu faire sur un certain nombre de domaines, sur l'assainissement, etc., qui nous amène aujourd'hui à avoir un tarif qui est 20 à 30 % moins cher, pratiquement enlever toutes les problématiques qu'on avait sur l'assainissement et d'avoir augmenté pratiquement 20 % ou 30 % de plus de ce qu'on avait fait prévu en termes d'investissements, c'est le résultat du travail collectif qu'on a pu faire. Et je pense qu'il faut aussi, de temps en temps, se satisfaire du travail qu'on peut faire ensemble.

Sur les aspects tarifaires, je voulais attirer deux attentions. La semaine dernière, on a eu une réunion avec le Conseil départemental du Doubs qui nous a annoncé la baisse de 6 M€ à 2 M€ des subventions sur l'intégralité du département sur l'eau et l'assainissement. Donc, on va diminuer pratiquement de 4 M€, dont on récupère à peu près 800 000 € sur Grand Besançon Métropole - 800 000 à 1 M€, ce n'est pas une paille.

Les Départements ont des difficultés financières partout. Il n'y a pas que dans le Département du Doubs ou ils sont obligés de faire un certain nombre de choix qui sont quelquefois compliqués, que ce soit dans le Département du Doubs comme ailleurs. Mais ils s'appuyaient sur le fait de dire que normalement, il devait y avoir une augmentation des subventions de la part de l'Agence de l'eau. Et hier, j'étais en Conseil d'administration. Oui, il y a une augmentation des possibilités financières sur les agences de l'eau, mais il y a une augmentation aussi des prélèvements de l'État. Donc, ce qui fait qu'à la fin, on n'aura rien de plus. Ça veut dire qu'en deux semaines on me dit « on baisse, mais ne vous inquiétez pas, ça va augmenter ». Sauf qu'hier, en Conseil d'administration, on a dit ce qu'on pensait à la préfète, qui est la Présidente du Conseil d'administration, qu'on n'était pas très, très satisfaits des prélèvements supplémentaires pour alimenter et équilibrer les budgets de l'État. Je pense que la politique de l'eau et de l'assainissement mérite autre chose que de venir ponctionner les réserves financières, soit de l'Agence de la biodiversité, soit des agences de l'eau. Je voulais le dire parce que ça va avoir des conséquences, y compris sur nos propres investissements. Quand on enlève 1 M€ par-ci par-là, ça fait un certain nombre de difficultés.

Dernier point, on vous a distribué ce document. Il va vous être envoyé d'une façon informatique, si vous le souhaitez, le mettre à l'intérieur de vos bulletins voire de vos bulletins municipaux. Pourquoi ? Vous avez remarqué que depuis quelques semaines, il y a une espèce d'emballement médiatique autour des problématiques de pollution éventuelle qu'il pourrait y avoir sur l'eau du robinet. On s'est beaucoup posé la question avec les deux Vice-Présidents, avec la Présidente, le premier Vice-Président, comment on allait répondre par rapport à ces éléments-là. Dans un premier temps, on n'a pas répondu et on s'est aperçu que, tout compte fait, vous étiez sollicités dans vos collectivités. Nous étions sollicités sur nos collectivités à titre de GBM, sur le fait d'une inquiétude de la part de la population. On a eu quelques maires, le Maire de Montfaucon a eu aussi des sollicitations de la part des parents d'élèves, ce qui nous a amenés à faire une deuxième communication externe. Premièrement, pour rassurer la population par rapport à la qualité d'eau qu'on peut distribuer sur l'intégralité de Grand Besançon Métropole. Mais deuxièmement, sur le fait de dire que même si nous avons une qualité importante, il y a des PFAS dans notre eau, comme partout, dans tous les produits, et on a voulu faire la démonstration ; et que nous ne sommes pas insensibles pour les combattre, les diminuer et y compris, voire les éliminer. Donc, on a un certain nombre d'éléments. Premièrement, pour rassurer, nous sommes très largement en dessous des normes qui devraient être mises en application en 2027 ou 2028. C'est toujours un peu compliqué en ce moment de dire « qu'on respecte ou pas les normes » puisqu'elles n'existent pas. Vous voyez,

c'est un peu compliqué quand on s'explique à l'extérieur en disant « Est-ce qu'on respecte quelque chose qui n'existe pas ? » Sauf que l'emballage médiatique fait un certain nombre de choses.

Ce document a été validé par l'ARS. C'est un document validé par l'autorité qui nous contrôle. C'est-à-dire que c'est un document que nous avons produit, mais nous l'avons fait vérifier par l'autorité qui nous contrôle. C'est-à-dire que quelque part, ce n'est pas un document pour se faire plaisir, mais c'est surtout pour pouvoir rassurer.

Et je voulais terminer sur le fait de dire que demain nous travaillons avec Chrono-environnement. Vous savez, avec y compris le domaine universitaire de Grand Besançon Métropole, nous voulons passer un partenariat avec Chrono-environnement. Demain matin, nous avons une rencontre avec des universitaires qui ont répondu à un AML, c'est-à-dire en gros un appel à projets justement pour pouvoir aller chercher si on a des produits dangereux ? Est-ce que les produits cocktail sont dangereux, etc. ? Est-ce qu'on peut trouver un certain nombre de solutions pour pouvoir les éliminer ? Et tous ceux qui se sont exprimés dans la presse en disant qu'ils n'ont pas été retenus, c'est demain qu'on retient. Là aussi, les *fake news* sur le fait d'avoir été éliminé parce que, en gros, on est un peu en conflit avec Grand Besançon Métropole, c'est un peu compliqué parce que je ne savais même pas le résultat, puisque le résultat c'est demain matin. On a la volonté là aussi de mettre de l'argent. Demain, il y aura l'Agence de l'eau, il y aura la DREAL, il y aura l'ARS, il y aura la Région. On a réussi à impliquer la Région alors qu'on avait beaucoup de mal à impliquer la Région depuis un certain nombre de mois et d'années. Demain, la Région sera présente pour qu'on ait des cofinancements, pour accompagner nos chercheurs qui sont de très haut niveau sur Chrono-environnement, pour pouvoir nous aider à rendre encore plus fiable la qualité d'eau qu'on pouvait avoir et le travail de collaboration avec notre université, y compris que ce résultat de recherche puisse paraître au niveau national ; et y compris valoriser Grand Besançon Métropole sur son eau, mais aussi notre université. C'est-à-dire que c'est du gagnant-gagnant, et c'est ce que nous voulons à partir de demain, de travailler avec Chrono-environnement sur du gagnant-gagnant, et non pas sur une espèce d'opposition médiatique qui apparaît sur l'extérieur et qui est préjudiciable à tout le monde, que ça soit pour les chercheurs comme pour nous. Parce que s'affronter sur les aspects médiatiques, je pense que ce n'est pas sain et ce n'est pas la bonne solution. Et ce n'est surtout pas comme ça qu'on va rassurer ou combattre un certain nombre d'éléments qu'on peut avoir.

Je me permettais d'avoir un peu d'intervention parce que vous avez dû être sollicités. On vous donne un certain nombre de documents pour pouvoir y répondre. N'hésitez pas à voir les services si vous avez besoin. Et les élus, comme les services, sont prêts à se rendre dans tous les conseils municipaux pour donner un certain nombre d'explications. Là aussi, nous sommes à votre disposition si vous avez besoin d'éléments, si vous avez des interrogations d'une partie de la population ou de vos élus, nous pouvons nous déplacer. On l'a déjà fait. On va continuer à le faire, y compris pour amener un certain nombre d'éléments qui sont plutôt rassurants par rapport à ce qui peut se passer aujourd'hui.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Vincent.

M. FIETIER. - Merci, Madame la Présidente. Très bien, le document. Par contre, sur le Plateau, on est alimenté par la vallée de la Loue. Est-ce qu'on a des éléments comme ça à communiquer ? Parce que là je vois que c'est la Bisontine en fait, sur le document ?

M. LIME. - Alors pour l'instant, vous savez que sur le Plateau, c'est encore une délégation de service public et c'est maître d'ouvrage historique du syndicat de la Haute-Loue. Gaz et Eaux fait des analyses aussi, comme nous. Veolia fait des analyses. Nous, on fait des analyses. Il est vrai que nous, on les a pris depuis deux ou trois ans. On a peut-être un peu plus d'historique.

Globalement sur le Plateau, les informations qui nous remontent, il n'y a pas de dépassement. Pourquoi ? Parce que l'ANSES a fait une étude sur l'intégralité du territoire où il y a eu 600 prélèvements, dont plusieurs dans la région, et ils sont tous négatifs. Pour te rassurer sur un certain nombre d'éléments, il n'y a pas aujourd'hui de la part de l'ANSES, y compris même du rouge où ça devenait un peu limite, et du jaune sur un certain nombre de limites sur notre secteur – on a eu les cartes –, on n'était absolument pas touchés par rapport à ces éléments dans l'immédiat, on attend les évolutions. Mais il est vrai que c'est une vraie interrogation. Et lorsqu'on aura la fin de la délégation de service public en 2027 et les communes ont pris la décision de revenir en gestion publique, il est vrai que ça fait partie des éléments sur lesquels on peut avoir aussi plus de cohérence sur l'intégralité de

nos territoires. Mais là aussi, on travaille en partenariat, y compris avec les distributeurs d'eau privés. J'ai fait une conférence avec la Direction générale de la santé, où les opérateurs privés étaient présents comme nous, parce qu'ils sont aussi embêtés que nous. Quand vous avez une eau qui est de mauvaise qualité, qui est distribuée, que ce soit par une gestion publique ou une gestion privée, les usagers sont aussi inquiets d'un côté comme de l'autre. Donc, on a vraiment du travail en collaboration avec les opérateurs privés par rapport à ça.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ces éléments importants qui touchent toute la France et toute l'Europe au-delà ? Je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve :

- les propositions de tarifs de mise à disposition de matériel événementiel pour l'année 2026,
- les propositions de tarifs de livraison d'eau potable pour l'année 2026,
- les projets de tarifs en eau potable et en assainissement collectif et non collectif applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 (annexe 1) et les autres tarifs applicables en 2026 (annexes 2, 3, 4 et 5),
- les propositions de tarifs liés à la gestion des déchets pour 2026,
- les propositions de tarifs en matière de mobilité pour l'année 2026,
- les propositions de tarifs en matière d'intervention sur voirie à l'intérieur de l'agglomération Bisontine pour l'année 2026,
- les propositions de tarifs crématoriums pour l'année 2026,
- les propositions de tarifs des prestations effectuées par les services GBM pour le compte de tiers pour l'année 2026,
- les propositions de tarifs des bibliothèques pour l'année 2026,
- les propositions de tarifs de la base d'Osselle pour l'année 2026,
- les propositions de tarifs d'occupation des équipements dédiés à l'accueil des gens du voyage pour l'année 2026,
- les propositions de tarifs liés aux recettes 2026/2027 du Conservatoire à Rayonnement Régional,
- les propositions de tarifs 2026 pour le Bateau école
- les propositions de tarifs 2026 pour les haltes fluviales
- les propositions de tarifs 2026 pour le Pass tourisme

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

27. Autorisation de lancer et de signer un accord-cadre relatif à la fourniture de pièces et tuyaux en fonte

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose maintenant d'être sur le rapport 27. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Approuve le lancement de la procédure de passation de l'accord-cadre,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les accords-cadres pour les lots 2 et 3 avec la(es) entreprise(s) retenue(s) ; le lot 1 entrant quant à lui, au vu de son montant maximum, dans le cadre des délégations du Conseil de communauté à la Présidente par délibération en date du 27 mai 2021.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

28. Autorisation de signer un accord-cadre relatif à l'exploitation eau potable de l'unité de distribution Haute-Loue

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 28, autorisation de signer un accord cadre relatif à l'exploitation eau potable de l'unité de distribution Haute-Loue.

Est-ce qu'il y a des questions ? Vote contre ? Abstention ? Bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre attribué à l'entreprise retenue.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

29. Avenant n°15 au contrat pour l'exploitation par affermage du Service Public de Distribution d'Eau Potable entre le Syndicat mixte des Eaux de la Haute Loue (SIEHL), la Société de distribution Gaz et Eaux et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Donc, alors le rapport 29 qui concerne la société de distribution Gaz et Eaux et la Communauté urbaine Grand Besançon, l'avenant n° 15. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le projet d'avenant n°15 au contrat de Délégation de Service Public d'eau potable entre le Syndicat mixte des Eaux de la Haute Loue, la Société de distribution Gaz et Eaux et GBM,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°15 au contrat de Délégation de Service Public d'eau potable entre le Syndicat mixte des Eaux de la Haute Loue, la Société de distribution Gaz et Eaux et GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

30. Convention de désignation de la maîtrise d'ouvrage et de prise en charge des travaux de dévoiement, de renouvellement et d'adaptation des réseaux eau et assainissement de GBM – RN57 – Contournement de Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ensuite, la convention pour la maîtrise d'ouvrage concernant la prise en charge des travaux de dévoiement, de renouvellement et d'adaptation des réseaux eau et assainissement de GBM RN57. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? 17. Très bien, merci.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 17 abstentions, le Conseil de Communauté :

- approuve la délégation de maîtrise d'ouvrage à la DREAL pour la réalisation des travaux de dévoiement ou de renouvellement des réseaux humides dans le cadre du doublement de la RN57 entre le quartier de l'Amitié et le pont de Beure,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à
 - o signer la convention de désignation de la maîtrise d'ouvrage et de prise en charge des travaux de dévoiement, de renouvellement et d'adaptation des réseaux eau et assainissement de GBM,
 - o solliciter des subventions auprès de tous types d'organismes publics,
 - o approuver la prise en charge du financement de la partie résiduelle de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 97

Contre : 0

Abstentions : 17

Conseiller intéressé : 0

31. Soutien complémentaire au programme d'animation de Culture Action pour l'année 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport 31 Soutien complémentaire au programme d'animation de Culture Action. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue un soutien complémentaire de Grand Besançon Métropole aux actions de Culture Action à hauteur de 12 000 € pour l'année 2025,
- autorise Madame La Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention liant GBM et Culture Action pour l'année 2025.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

32. Actions recherche et innovation – Fonds Régional pour l'Innovation (FRI) – Ré-abondement du fonds et traitement du reliquat

Mme LA PRÉSIDENTE.- Action recherche et innovation. Tu veux dire quelque chose Nicolas ou pas ? Non. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il y a des questions, il répondra. Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte du reliquat disponible chez BPI en faveur de GBM à hauteur de 218 860 € et son fléchage sur la convention relative au Fonds Régional pour l'Innovation 2023-2025 ;
- approuve un réabondement au Fonds Régional pour l'Innovation à hauteur de 150 000 € en 2025 ;
- autorise Madame la Présidente à signer « l'avenant 2 à la convention relative au Fonds Régional pour l'Innovation 2023-2025 » ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ledit avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

33. Actions recherche et innovations – Pôle des Microtechniques – Soutien au programme PROPULSEUR 2026-2027

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le programme PROPULSEUR, est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

Mme Frédérique BAEHR (2) et MM. Sébastien COUDRY (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- Approuve le soutien de Grand Besançon Métropole au Pôle des Microtechniques, à hauteur de 35 000 € pour l'année 2026, sous forme de subvention, pour mettre en œuvre le programme Propulseur d'une durée de 2 ans,
- Autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

34. **Appel à projets « Soutien aux initiatives étudiantes » - 2026 – Enseignement Supérieur et Recherche**

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le soutien aux initiatives étudiantes, tu veux dire quelque chose, Sébastien ? Allez, c'est parti.

M. COUDRY.- Merci, Madame la Présidente. Je voulais souligner le succès de ce dispositif qui vise à améliorer la qualité de vie des 25 000 étudiants du Grand Besançon. Nous avons, avec le Vice-Président à l'enseignement supérieur, Benoît VUILLEMIN, plus que triplé le budget consacré à la vie étudiante depuis 2024. Nous sommes passés d'ailleurs à trois sessions par an.

Cet appel à projets concerne les associations étudiantes, mais également les institutions œuvrant pour le public étudiant. Il est ciblé sur 7 thématiques : l'intégration des étudiants, l'engagement des étudiants sur le territoire, la lutte contre toute forme de précarité – et vous vous souvenez de la crise sociale étudiante que nous avons traversée lors de la Covid, qui a mis en lumière la précarité des étudiantes et des étudiants –, les actions en matière de santé et de bien-être, les démarches en faveur de la transition écologique (mobilités douces, économie circulaire), la lutte contre toutes les formes de discrimination et enfin le renforcement des compétences à visée professionnelle.

L'appel à projets s'inscrit parfaitement dans l'ambition stratégique fixée par le schéma directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la vie étudiante que vous avez voté lors du dernier Conseil Communautaire. Il a déjà accompagné 29 projets.

Pour terminer, je veux remercier les services de l'enseignement supérieur et de la recherche de Grand Besançon Métropole qui travaillent avec enthousiasme sur ce dossier. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve le lancement du nouvel Appel à projets « Soutien aux initiatives étudiantes 2026 » porté par GBM,**
- **approuve le règlement d'intervention de l'Appel à projets « Soutien aux initiatives étudiantes 2026 ».**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

35. **Soutien au programme d'actions 2026 de la Fabrique Numérique Besançon**

Mme LA PRÉSIDENTE.- Donc, cette fois c'est la Fabrique Numérique. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Non.

MM. Nicolas BODIN (2), Sébastien COUDRY (1), Yannick POUJET (2) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **attribue une subvention à hauteur de 60 000 € à l'association Fabrique Numérique Besançon pour son programme d'actions 2026,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 6

36. Signature du Contrat de Canal du Rhône au Rhin

Mme LA PRÉSIDENTE.- Signature du contrat de Canal. Tu veux dire quelque chose ? Tu as plein de choses à dire, je suis sûre.

M. VUILLEMIN.- Madame la Présidente, merci de me laisser la parole pour vous parler effectivement de ce contrat de Canal Rhin-Rhône. Ce soir, vous êtes sollicités pour nous autoriser à signer ce contrat. Vous le savez, la Région Bourgogne Franche-Comté a lancé une initiative de cette itinérance fluviale pédestre qui part du Nord Franche-Comté, du Pays de Montbéliard et qui va jusqu'à l'entrée de la Côte-d'Or. C'est 4 départements, une grande Région, Voies navigables de France, c'est 8 EPCI qui se sont mis autour de la table dès 2020. Au départ piloté par Grand Dole et puis après, les restrictions budgétaires et autres font que c'est Grand Besançon qui a repris le *lead*. Et d'ailleurs, je partage ce travail avec François BOUSSO qui est là puisque c'est aussi dans ta délégation. Aujourd'hui, Grand Besançon Métropole héberge quelque part le siège du contrat de Canal. Et puis aussi avec un de nos collaborateurs qui est Stéphane TRIBOULET, qui pilote complètement ce projet.

L'objectif est d'améliorer bien évidemment l'itinérance l'EuroVelo 6, les haltes fluviales, l'hébergement le long de ce canal du Rhin-Rhône. Et il y a tout un tas de programmes d'actions qui sont prévus avec différents défis pour aller chercher des financements, pour améliorer la ligne Rhin-Rhône entre le Nord Franche-Comté et le Sud Côte-d'Or.

Ce qui est intéressant sur ce dossier, c'est qu'il s'inscrit pleinement dans notre actualisation du schéma touristique puisque, vous le savez, en 2022, nous avons actualisé le schéma en mettant un point majeur sur l'écotourisme et sur le *slow* tourisme. Et bien évidemment, cette itinérance fluviale du Rhin au Rhône s'inscrit pleinement dans cette démarche, donc, je vous sollicite ce soir pour nous autoriser à signer ce contrat de Canal qui se fera en février.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. François.

M. BOUSSO.- Je m'associe aux remerciements de Benoît, et à tous les élus, tous les acteurs du tourisme des 4 départements, parce que c'est chouette d'être autour de la table à 8 EPCI. On parle beaucoup de faire les choses ensemble ce soir, et le contrat de Canal en est une preuve de plus.

Et remercier aussi dans la salle Patrick AYACHE qui n'a jamais rien lâché parce qu'on a fait les montagnes russes avec ce contrat. Ça partait bien début de mandat, à un moment, ça a failli lâcher. On a remis le dossier sur la table, et enfin on propose de le signer ce soir. L'accouchement a été difficile, mais on est très fiers avec Benoît de présenter ce contrat dans cette salle.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup, je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve les termes du Contrat de canal (gouvernance, diagnostic, la stratégie et le plan d'actions prévisionnel) proposé sur cette période 2026-2030.**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le contrat de Canal du Rhône au Rhin - vallée du Doubs - 2026-2030.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

37. Bilan de la convention 2025 et convention 2026 avec l'Office de Tourisme et des congrès (OTC) du Grand Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant concernant le bilan de la convention 2026 avec l'office de tourisme. Est-ce qu'il y a des questions sur la question du tourisme qui a une grande valeur économique. Je tiens à le dire. Des fois c'est étonnant parce qu'on voit l'économie qu'à travers un prisme. Je tiens à dire que le tourisme a encore beaucoup, beaucoup de potentiel sur notre territoire et qu'on est très fier du renouvellement que l'on a vécu de l'équipe de l'office de tourisme. Je vous invite tous à aller et venir

les rencontrer, parce qu'ils ont beaucoup de choses à proposer, d'ailleurs des offres d'ailleurs ciblées, particulières. Aujourd'hui, le touriste aime avoir quelque chose qui soit adapté à ses désirs et à ses envies. Et c'est pour ça que nous avons la chance d'avoir une équipe qui reçoit et fait ça avec beaucoup de soin et au plus près des besoins des touristes qui viennent sur notre territoire. C'était quelque chose qu'il fallait rappeler parce que le tourisme a été trop longtemps mis peut-être trop de côté sur notre territoire et on a encore un bon chemin à prendre.

Je le soumets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

MM. François BOUSSO (2), Nathan SOURISSEAU (1) et Benoit VUILLEMIN (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve la convention annuelle 2026 entre GBM et l'association Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon ;**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'association.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 4

38. Evolution Fonds de Participations des Habitants

Mme LA PRÉSIDENTE.- L'évolution Fonds de Participation des Habitants ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **Prend acte des éléments de contexte figurant dans le présent rapport,**
- **Approuve la signature d'une nouvelle convention de partenariat relative au FPH entre AGIR, l'Etat, la Ville de Besançon et GBM,**
- **Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention,**
- **Approuve le versement d'une subvention de 5000 € par GBM à AGIR.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

39. Partenariat avec les Maisons de quartier associative bisontines – Renouvellement de la convention-cadre pour 2026-2029 avec la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Besançon/Clairs Soleils

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le renouvellement de la convention-cadre pour la Maison des Jeunes et de la Culture. Besançon / Clairs-Soleils. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

M. Hasni ALEM (1), conseiller intéressé, ne prend part, ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- **autorise le renouvellement de la convention-cadre de partenariat avec la MJC Besançon / Clairs-Soleils pour la période 2026-2029 jointe en annexe,**
- **autorise Madame la présidente ou son représentant à signer la convention-cadre correspondante.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

40. Modalités de soutien du Grand Besançon Métropole aux opérations d'accèsion sociale

Mme LA PRÉSIDENTE. - Concernant les opérations d'accèsion sociale, modalités de soutien de Grand Besançon. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Mmes Catherine BARTHELET (1), Marie ETEVENARD (1), Nadia GARNIER (1), Myriam LEMERCIER (1) et Sylvie WANLIN (1) et MM. Hasni ALEM (1), René BLAISON (1), Nicolas BODIN (2), Jamal-Eddine LOUKHIAR (1), Pascal ROUTHIER (1), Gilles SPICHER (1) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve les dispositions du présent rapport et les modalités de soutien de Grand Besançon Métropole aux opérations d'accèsion sociale en BRS et PSLA figurant au règlement en annexe**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à délivrer les agréments PSLA pour les opérations qui respectent le règlement annexé**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à verser une subvention de 5 000€ à l'OFS de Grand Besançon Métropole par logement BRS vendu conformément au règlement annexé**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 13

41. Le financement de l'Organisme Foncier Solidaire pour l'année 2025

Mme LA PRÉSIDENTE. - Le financement de l'Organisme Foncier Solidaire pour l'année 2025. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Mmes Catherine BARTHELET (1), Marie ETEVENARD (1), Nadia GARNIER (1), Myriam LEMERCIER (1) et Sylvie WANLIN (1) et MM. Hasni ALEM (1), René BLAISON (1), Nicolas BODIN (2), Jamal-Eddine LOUKHIAR (1), Pascal ROUTHIER (1), Gilles SPICHER (1) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le versement d'une contribution de 50 K€ au titre de 2025 à l'Organisme de Foncier Solidaire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 13

42. Marché d'acquisition de matériels de précollecte

Mme LA PRÉSIDENTE. - Concernant le matériel de précollecte. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le marché avec l'entreprise déclarée attributaire du lot 1 par la commission d'appel d'offres. Pour information, le lot 2 entre dans la délégation permanente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

43. Conventions de partenariat et de projet pour le développement de la méthanisation sur le territoire de GBM

Mme LA PRÉSIDENTE. - Concernant le projet de méthanisation ? Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Monsieur BAILLY.

M. BAILLY.- Merci, Madame la Présidente. Oui, peut-être une interrogation dans ce rapport sur le choix du fonds d'investissement d'Energie Partagée. Parce que si on regarde un peu plus près, on trouve dans le comité de direction d'Energie Partagée, l'établissement bancaire, la NEF. Donc, pour ceux qui ne connaissent pas, c'est la nouvelle économie fraternelle qui est spécialisée dans le financement des projets écologiques.

Pour information, et je pense que l'Assemblée doit être aussi informée de cela, la Nef est une banque qui a été pointée du doigt en 2022 par la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) pour ses liens étroits avec l'anthroposophie. L'anthroposophie, c'est un mouvement sectaire qui s'appuie sur des concepts à teneur ésotérique et qui a déjà fait l'objet par le passé de 31 signalements. Donc, dans ce contexte, vous comprendrez que nous soyons assez sceptiques à l'entrée de ce fonds d'investissement dans cette convention de partenariat. D'autant plus que nous avons des établissements bancaires sur le territoire qui sont parfaitement disposés, je pense, à accompagner ce type de projet de méthanisation. Donc, pourquoi un tel choix d'organisme financier ? Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais donner la parole à Anthony NAPPEZ.

M. NAPPEZ.- Merci, Madame la Présidente. C'est moi qui réponds aux questions et qui ai l'honneur de porter les rapports méthanisation, Lorine étant partie prenante dans la société de projet, elle est en conflit d'intérêts et ne peut pas intervenir.

Je réponds à la question de Guillaume BAILLY, et je vais refaire un petit peu d'historique sur ce projet de méthanisation. On a voté dans cette assemblée diverses délibérations avec les étapes de ce projet. C'est passé par l'appel à manifestation d'intérêt pour trouver un développeur de méthanisation qui a eu lieu. Il y a eu huit candidats, trois retenus, et un lauréat final, Opale, que vous connaissez, qui est à Fontain. La suite, ce fut l'adoption de la charte méthanisation. On a souhaité se doter d'une charte pour mettre justement des garde-fous au développement de la méthanisation. Il peut y avoir de petites unités qui se font sur les exploitations agricoles. Il y en a de très grosses qui se font comme autour de Dijon, une très, très grosse unité, et ce n'est pas forcément ce dont on avait envie sur le territoire en termes de capacité de fonctionnement. Bref, ça ne respectait pas forcément les valeurs qu'on voulait pour la méthanisation, qu'on voit comme vraiment une économie circulaire à plein de titres. Je ne vais pas rentrer à nouveau dans le détail de ce qu'est la méthanisation.

Cette charte, je rappelle qu'on s'est déjà appuyé sur la charte d'Energie Partagée à l'époque. Cette charte a été votée à l'unanimité, je n'ai pas souvenir qu'il y ait eu d'abstention ou de votes contre. En attendant, c'est la charte Energie Partagée qu'on a reprise, qu'on a retravaillée à notre sauce avec un groupe de travail d'élus. On ne l'a pas fait, Lorine et moi dans notre coin, une dizaine d'élus dans ce groupe de travail. Et on a abouti sur cette charte votée à l'unanimité, inspirée d'Energie Partagée.

Aujourd'hui, l'idée de la délibération que l'on vous propose, c'est pour aller plus loin. Pour développer ces unités de méthanisation, on aura besoin de monter des sociétés de projet. On l'a fait pour les Andiers et le parc photovoltaïque des Andiers avec Opale, c'est une société de projet. Nancray l'a fait et on est partie prenante. On a un petit pourcentage dans la société de projets d'Opale pour les éoliennes à Nancray.

Ici, l'idée c'est de passer des conventions de partenariat, une convention-cadre qui régit les règles puisqu'on a une velléité à monter deux projets (un de méthanisation agricole avec les agriculteurs, un de méthanisation territoriale avec les agro-industriels). On avance bien sur les deux sujets, particulièrement sur l'agricole. Et on s'associe à Energie Partagée en toute logique en fait. Après, j'avoue que je ne connais pas forcément le capital d'Energie Partagée. La NEF, si elle a un petit pourcentage, c'est une chose, mais il n'y a pas de caution bancaire là-dedans, il n'y a pas d'histoire de financement particulier. Les financements se feront par l'emprunt, se feront par nos fonds propres et Energie Partagée apportera un financement citoyen. C'est leur seule vocation. C'est leur seul but à hauteur de quelques pour cent ; on parle de 2 ou 3 % je ne sais plus, ça ne dépassera pas les 5 %. On n'est pas dans une histoire de s'associer avec une banque qui aurait quelques racines comme Guillaume BAILLY a pu la citer, c'est peut-être vrai, je n'en sais rien, mais ce n'est pas le sujet. Ici, on a un partenariat avec Opale au niveau de l'actionariat, avec les agriculteurs qui pourront être au capital de la société très, très loin dans le capital. Ils peuvent être majoritaires, ils peuvent dépasser les 50 %,

c'est une possibilité, s'ils le souhaitent. On verra ce que ça donne. Et Energie Partagée, c'est vraiment l'apport de financement citoyen qu'on leur demande.

Si vous avez d'autres questions, je peux y répondre, mais voilà ce que je peux vous dire sur le projet qu'on vous propose ce soir.

Et on vous propose de désigner 4 représentants au sein de la société de projet. C'est pour ça que Lorine est en conflit d'intérêts d'ailleurs : Lorine GAGLIOLO et Jean-François MENESTRIER comme représentants titulaires au sein de la société de projet et deux suppléants qui sont Lucie BERNARD et Jean-Emmanuel LAFARGE. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Alors, oui, il y a deux paroles. Benoît.

M. CYPRIANI.- Je voulais juste dire que la NEF avait arrêté de soutenir les écoles Steiner depuis 2019, et n'a plus aucun lien avec l'anthroposophie. Et puis j'espère que M. BAILLY ne boit pas de vin en biodynamie, parce que la biodynamie, ça a été inventé par les anthroposophes, dont Rudolf Steiner.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Ce qui me choque un peu, si j'ai bien entendu l'intervention de M. BAILLY, c'est de dire qu'il espère bien qu'il y a d'autres banques qui pourraient venir soutenir ce dossier-là. Monsieur BAILLY, je vous rappelle que vous êtes vous-même salarié d'une banque et je pense que là, vous êtes en conflit d'intérêts lorsque vous proposez d'aller dans ce sens-là, je vous le signale et ça serait bien que vous le signaliez dans ces conditions. J'aime bien rappeler à l'ordre tout le monde, parce que quand on parle d'éthique, il faut se l'appliquer à soi-même.

Donc, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 4, c'est ça ? Très bien.

Mme Lorine GAGLIOLO (2) et M. Kevin BERTAGNOLI (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 4 abstentions, le Conseil de Communauté :

- **Approuve :**
 - la convention-cadre pour le développement de la méthanisation sur le territoire de Grand Besançon Métropole via une ou plusieurs sociétés de projet,
 - la convention de projet pour une unité de méthanisation agricole sur le territoire de Grand Besançon Métropole,
 - la convention de projet pour une unité de méthanisation territoriale sur le territoire de Grand Besançon Métropole,
- **Désigne Mme Lorine GAGLIOLO et M. Jean-François MENESTRIER comme représentants de GBM et leurs suppléants respectifs Mme Lucie BERNARD et M. Jean-Emmanuel LAFARGE,**
- **Autorise la Présidente et son/sa représentant(e) à réaliser les formalités nécessaires.**

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 106

Contre : 0

Abstentions : 4

Conseillers intéressés : 3

44. Réseau de chaleur Besançon OUEST – Signature de l'avenant n°1 au contrat de concession avec CUBP

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le réseau de chaleur Besançon OUEST. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **prend acte de l'avenant à conclure avec la société CUBP,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

45. SAS Andiers PV – Autorisation de nantissement pour les associés OPALE EN et ERCISOL

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant la société Andiers PV, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Mme Lorine GAGLIOLO (2) et M. Christian MAGNIN-FEYSOT (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme GAGLIOLO, représentante de GBM dans la SAS ANDIERS PV, à voter favorablement pour le nantissement de 100% des parts d'OPALE EN et ERCISOL dans le capital de la société, comme garantie exigée pour l'octroi de l'emprunt par le Crédit Agricole de Franche Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

46. Lutte contre la précarité énergétique – Signature de la convention d'extension du Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME), de Territoire Zéro Exclusion Energétique et du Fonds local d'aide aux petits travaux d'amélioration du logement

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il est question de Territoire Zéro Exclusion Energétique et du Fonds local d'aide aux petits travaux d'amélioration du logement, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Approuve le renouvellement du partenariat avec le SLIME ;
- Approuve l'extension du Fonds local d'aide aux petits travaux d'amélioration du logement ;
- Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la Convention de lutte contre la précarité énergétique avec la Ville de Besançon ;
- Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la Charte d'engagement de lutte contre la précarité énergétique avec les chambres professionnelles et artisans engagés dans le Fonds.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

47. Fonds Climat – Attribution de fonds de concours à la commune de Dannemarie sur Crête

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le fonds Climat, est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Bien.

M. Kevin BERTAGNOLI (1), conseiller intéressé, ne prend part, ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue un fonds de concours de 60 000 € à la commune de Dannemarie sur Crête pour la rénovation énergétique de la maison médicale et l'aménagement de deux logements.
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

48. Avenant n°2 à la convention de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du service public de transport de voyageurs urbains et des services de mobilité du réseau GINKO

Mme LA PRÉSIDENTE.- L'avenant n° 2 concernant la concession de service public pour la gestion et l'exploitation du service public de transport de voyageurs urbains et services de mobilité du réseau Ginko. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve l'avenant n°2 à la convention de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du service public de transport de voyageurs urbains et des services de mobilité du réseau Ginko,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 annexé au présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

49. Convention 2026-2032 relative à la tarification multimodale TRAIN Mobigo et Ginko sur le périmètre du Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant la tarification multimodale TRAIN Mobigo et Ginko sur le périmètre du Grand Besançon Métropole, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le projet de convention relative à la tarification multimodale trains Mobigo et Ginko 2026-2032 ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

50. Approbation du Plan de Prévention du Bruit et dans l'Environnement (PPBE) de 4^e échéance du Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le PPBE, la question du bruit, c'est le moment d'en faire. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le Plan de Prévention du Bruit pour l'Environnement de 4^{ème} échéance en faveur de la lutte contre les nuisances sonores.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

51. Autorisation donnée à la Présidente de signer les conventions Fonds de Concours – Programme 2025 complémentaire

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ensuite, est-ce qu'il y a des questions concernant le fait de signer les conventions Fonds de Concours ? Comme je le disais tout à l'heure, un soutien important pour les communes. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions en lien avec les fonds de concours inventoriés dans la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

52. Convention avec le syndicat du marais Compensation zone humide

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le syndicat du marais Compensation de zone humide pour faire notre voie cyclable. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve la participation financière de GBM valant mesure de compensation écologique dans le cadre du projet d'aménagement cyclable le long des routes départementales 104 et 464, d'un montant de 14 367 €,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante annexée au présent rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

53. Programme d'investissement éclairage public pour l'année 2026

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant l'éclairage public pour l'année 2026, est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **prend acte du programme de travaux,**
- **approuve la sollicitation de subventions auprès du SYDED et de tout partenaire susceptible de participer à ces opérations, la collectivité s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

54. Validation du programme de requalification et de création de voirie – 2026

Mme LA PRÉSIDENTE.- La requalification, la création de voiries. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **Approuve le programme de requalification/création de voirie,**
- **Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

55. Autorisation de signer une convention de dévoiement du réseau gaz dans le cadre de la création du 4^{ème} terminus de tramway

Mme LA PRÉSIDENTE.- Sur le terminus de Tramway, le quatrième terminus des tramways. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve l'objet et les principes de la convention liée au dévoiement du réseau gaz nécessaire à la création du 4^{ème} terminus Tramway,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention et toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

56. Rapport annuel d'accessibilité 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant, je vous propose de donner la parole à Christian MAGNIN-FEYSOT concernant quelque chose d'essentiel qui concerne le rapport annuel d'accessibilité 2024.

M. MAGNIN-FEYSOT.- En quelques minutes, je vais distribuer 10 images ou diapositives pour votre parfaite attention. Tout d'abord, avant de présenter la CIA, sans m'appeler TRUMP, je vais faire quelques petits rappels.

(Diffusion d'une présentation)

Vous dire que 13 associations représentent les 5 familles de handicap dans ses commissions intercommunales d'accessibilité.

En 2024, ce sont 6 CIA qui ont réuni 30 personnes en moyenne par séance.

10 rencontres du groupe d'experts d'usages pour plus de 50 préconisations sur des sujets variés tels que l'application Ginko Guide, le Chemin des Parcs à Planoise, dont vous avez une image sur la diapositive, la base nautique de Osselle, l'Institution Notre-Dame-Saint-Jean, le gymnase Diderot ou l'école des Vieilles Perrières, etc.

Pour améliorer l'accessibilité aux équipements et permettre l'accès de tous à tout, ce sont 731 348 € de travaux d'amélioration de l'accessibilité pour 25 ERP à Besançon parmi des établissements scolaires, des équipements sportifs, de la petite enfance, des lieux d'accueil culturels ou des sites administratifs.

En 2024, les opérations suivantes ont été achevées : la salle d'exposition de la Fonderie au musée comtois de la Citadelle ; la première phase de travaux sur l'école élémentaire Viotte – vous en avez une illustration – et l'amélioration de l'accessibilité du groupe scolaire Henri Fertet.

Des travaux significatifs également dans nos communes à Cussey-sur-l'Ognon, avec la création de trottoirs longeant la RD230 ; à Devecey, avec la mise en accessibilité de la maison communale ; à Pelousey, dont vous en avez une image, avec l'ouverture d'un pôle petite enfance ; à Pirey, avec le début de la construction d'un quartier intergénérationnel, avec l'amélioration de l'accessibilité des équipements ; à Pouilley-les-Vignes avec une amélioration de l'accessibilité d'équipements ; et enfin à Saint-Vit avec la requalification de l'escalier de la mairie.

Au niveau de la chaîne de déplacement : 1 038 241 € de travaux par le département des mobilités pour améliorer l'accessibilité sur 49 secteurs ; mettre aux normes 65 traversées piétonnes ; modifier 175 modules sonores ; créer ou modifier 12 places PMR ; créer ou requalifier complètement 7 trottoirs à Besançon et dans les autres communes.

5 034 336 € portés par la Direction de l'aménagement des espaces publics et des grands travaux pour 20 nouvelles opérations, dont 3 sur les communes périphériques à Pouilley-les-Vignes pour une piste cyclable, à Osselle pour la base nautique et sa deuxième tranche qui concernait le parking et les sanitaires, et à Saône dont vous en avez une illustration pour le pôle d'échanges multimodal.

Au niveau des mobilités. Un mot sur le réseau Ginko, enfin, plusieurs mots. 14 stations rendues accessibles, 6 à Besançon, 8 sur les autres communes ; 35 140 voyages Ginko Access avec 191 clients différents chaque mois ; 42 % en fauteuil roulant, 17 % avec cannes ou déambulateur, 12 % pour les malvoyants ou aveugles.

Ginko Guide accessible sur Android pour 804 utilisateurs, 560 Recherche d'itinéraires, 130 détections d'éléments, 22 guidages de précision.

Au niveau de l'accueil dans les crèches municipales : à Besançon, toutes les structures de la petite enfance accueillent des enfants en situation de handicap. En 2024, 12 enfants en situation de handicap ont été accueillis en crèche municipale, dont 5 enfants à la crèche Clairs-Soleils ; 38 enfants ont bénéficié d'un bilan du Centre d'action médico-sociale précoce pour un retard de développement, la détection de handicaps en cours ou des maladies chroniques ; 40 enfants ont été accueillis avec un

projet d'accueil individualisé dans le cadre d'une maladie chronique – vous avez une image de la crèche Clairs-Soleils.

L'Accueil dans nos écoles. 1 334 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les établissements scolaires de Grand Besançon Métropole. Sur les temps périscolaires de la période 2023-2024, la Ville de Besançon a accueilli 364 enfants bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé, 284 enfants en situation de handicap reconnu ou en cours, 65 enfants en situation de handicap ayant un besoin d'accompagnement individuel ou mutualisé et a assuré la continuité de leur prise en charge avec 32 animateurs et animatrices pour les enfants ayant besoin d'accompagnement qui sont formés et sensibilisés, ces agents (vous avez un kit en photo), 23 rencontres ont été organisées avec les familles, les équipes avant la rentrée pour préparer l'accueil de l'enfant et informer les familles sur les démarches administratives, avec l'aide de la Maison départementale des personnes handicapées.

Un petit focus sur les sports et en particulier les Jeux Olympiques et Paralympiques. On est très fier d'avoir été labellisé Grand Besançon Métropole Terre de Jeux 2024, avec 9 centres d'entraînement, dont plusieurs dédiés aux athlètes paralympiques sur du judo et du cyclisme au pôle des Montboucons, en athlétisme à Léo Lagrange, en haltérophilie au complexe Michel Vautrot et en triathlon à Osselle. Il y a eu d'autres endroits qui ont été dédiés. Avec cette promotion des Jeux Olympiques et Paralympiques et une accessibilité aux événements, à Besançon 15 événements : Ateliers, Raid, Relais de la Flamme, retransmissions qui ont rassemblé des milliers de participants, dont des centaines de personnes en situation de handicap.

Alors, cet héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques s'est traduit à Besançon par un renforcement de l'accessibilité sportive en adaptant 6 sites majeurs : salle d'haltérophilie au complexe Michel Vautrot, parcours sportif de Bregille, base nautique d'Osselle, base des Grandes Heures Nature, pôle des Montboucons et espace sportif de Planoise.

On a favorisé aussi la pratique sportive des personnes en situation de handicap, avec 626 créneaux spécifiques pour des structures ou des clubs de parasport et de sports adaptés. 105 personnes ont bénéficié d'animations adaptées durant Vital'Eté. 900 enfants ont bénéficié d'une aide à la pratique sportive via les tickets loisirs.

Concernant l'accès à la culture, en 2024, plus de 40 actions ont été menées par la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole et leurs partenaires pour rendre la culture accessible à tous, avec des accueils et visites spécifiquement adaptés à certaines formes de handicap dans les musées. La création de documents en facile à lire et à comprendre (FALC). La découverte du patrimoine bisontin. L'acquisition de documents adaptés et sensibilisation au handicap dans les bibliothèques. Un soutien à des événements culturels inclusifs et des navettes gratuites adaptées pour les Mardis des Rives.

Je me dois de terminer en disant un grand merci à quelqu'un qui est au fond de la classe, Mme Frédérique DEMADE-PELLORCE, qui a remplacé avec brio Mme Marie-Jeanne URLACHER dans ce qui concerne tous ces éléments d'accessibilité qui sont parfois très complexes et qui a un très, très bon contact avec les associations qui l'ont félicitée dernièrement, c'était mardi dernier dans le cadre de la dernière CIA. Merci à vous et merci de votre attention parfaite.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci beaucoup pour cette présentation complète qui montre vraiment cette volonté forte d'être sur une inclusion. Et d'ailleurs, j'en profite pour dire qu'on parle d'accessibilité souvent en pensant les personnes qui ont des handicaps, mais il faut rappeler évidemment le vieillissement de la population et il faut se rappeler aussi qu'en 2040, c'est 50 000 habitants qui auront plus de 65 ans sur notre territoire, c'est-à-dire une personne sur quatre. Je ne veux désespérer personne parce qu'après 65 ans, on est très très chouette, on est bien, on va bien, mais quand même. Et habitants de plus de 80 ans, leur nombre pourrait doubler d'ici 2070, passant de 11 000 à 23 000. Je le dis parce qu'il est évident qu'il va falloir que notre territoire soit adapté évidemment sur ces questions-là, c'est important de le rappeler.

C'est prendre acte.

Pas de question particulière ? Merci à vous.

Le Conseil de Communauté prendre acte du rapport d'accessibilité 2024.

57. Le GRAND 8 2025/2026, 7^{ème} saison nomade de spectacles jeune public dans le Grand Besançon – Soutien à l'association Côté Cour – Avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022/2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant, le GRAND 8. Y a-t-il une question concernant l'avenant n° 3 ? Convention pluriannuelle. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

M. Cyril DEVESA (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une subvention d'un montant annuel 2025 de 30 000 € à l'association Côté Cour pour la mise en œuvre de la 7^e saison du Grand 8 sur le territoire du Grand Besançon,
- approuve l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 avec l'association Côté Cour,
- autorise Madame la Présidente ou son représentant, à :
 - o signer l'avenant à intervenir,
 - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

58. Approbation de la politique d'archivage pour Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et le CCAS

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport concernant la politique d'archivage pour Grand Besançon, Ville de Besançon et CCAS, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Approuve la politique d'archivage élaborée par le service des Archives communautaires et municipales ;
- Autorise Mme la présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la politique d'archivage

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

59. Acquisition d'un nouveau bibliobus et convention de financement avec la Ville de Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant un bibliobus et le financement avec la Ville de Besançon. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Pardon, Jean-Paul.

M. MICHAUD.- Pardon, juste une demande d'intervention comme je l'ai fait en Bureau. J'aurais aimé avant d'avoir cet achat, avoir le programme qui sera réalisé. Gilles m'avait répondu qu'on avait fait le transfert... enfin, il y avait avec la Grande Bibliothèque, la compétence lecture publique avait été transférée au Grand Besançon, ce que j'entends parfaitement. J'aurais aimé connaître la répartition de comment va-t-elle être faite entre les missions effectuées sur la Ville et les missions dans les communes. Ça me semble important que nous ayons ces éléments. Merci de bien vouloir nous les communiquer.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Gilles, tu veux dire quelque chose ? Oui.

M. ORY.- Dans le cadre du transfert de la lecture publique, effectivement, nous avons repris notamment le service nomade. Ça a été voté ici en Conseil Communautaire, c'est-à-dire les agents plus le matériel. Sur la Ville de Besançon, il y avait deux bibliobus, un grand et un petit, et au moment du transfert, le grand a rendu l'âme malheureusement. Donc, nous nous sommes mis d'accord avec la Ville de Besançon pour un cofinancement du grand bibliobus en plus, avec une subvention de la DRAC de 30 %.

Maintenant, il nous suffit de faire le programme parce que les deux bibliobus tournaient uniquement sur la Ville de Besançon. Maintenant, nous envisageons de les étendre sur la Périphérie. J'avais répondu en Bureau à Jean-Paul, nous n'avons encore pas donné le programme de ces bibliobus, comment ils vont tourner, etc. Il semblerait déjà que dans un premier temps, on souhaite les faire aller où il n'y a pas de bibliothèque pour compenser un petit peu. Ça serait des bibliothèques un petit peu itinérantes. Mais pour l'instant il n'y a pas encore de définition précise du programme de circulation de ces bibliobus. Il y en a un qui va aux Mardis des Rives, mais c'était le petit bibliobus puisque le grand n'est encore pas acquis.

Je pense qu'on va travailler avec le service nomade de la bibliothèque pour vous faire des propositions lors d'un prochain Conseil Communautaire ou en Bureau, etc. Voilà aujourd'hui ce que je peux dire où on en est.

Mme LA PRÉSIDENTE.- En tout cas, une chose est certaine, c'est que voir un bibliobus aller dans les quartiers résidentiels – quand je dis résidentiel, c'est pavillonnaire, par exemple – et aller dans les villages, c'est vraiment quelque chose de fondamental parce que l'objectif de ce projet culturel, c'est bien de rendre accessible le plus possible à tous les ouvrages qui circuleront sur notre grand territoire.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **Approuve le principe de l'acquisition d'un nouveau bibliobus destiné au réseau intercommunal de lecture publique ;**
- **Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le bon de commande relatif à l'achat du bibliobus ;**
- **Autorise la Présidente à signer la convention de financement (en annexe) avec la Ville de Besançon fixant les modalités d'octroi de la subvention d'équipement d'un montant de 155 517,46 € ;**
- **Autorise la Présidente à engager les crédits nécessaires et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

60. GIP Café Culture – Fonds Autres employeurs occasionnels

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le Café Culture - Fonds Autres employeurs occasionnels. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

Il y a Yves MAURICE qui m'avait demandé pour prendre la parole. Je te donne la parole, Yves.

M. MAURICE.- Merci. Chers collègues, je vais prendre quelques secondes parce que le fléau de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) a réussi à s'infiltrer à Pouilley-Français. Notre agriculteur et sa famille ont été gravement touchés. Ils ont perdu la totalité de leur cheptel, soit 83 animaux. Avec eux des années de labeur, le fruit du travail de plusieurs générations et l'amour de leurs vaches et de leurs veaux.

La solidarité est précieuse, pour les soutenir dans cette période extrêmement difficile, nous ne pourrions remplacer ce qu'ils ont perdu, mais nous pouvons tous les aider à alléger leurs charges, racheter des vaches, les aider à se reconstruire et soutenir ces héros de la terre qui travaillent dur pour nous nourrir.

Lors de cette tragédie, la commune de Pouilley-Français s'est montrée solidaire de la famille de l'agriculteur et a mis à disposition les différents locaux pour les soutenir, et cela depuis le début tout en restant à sa place. Une subvention de 5 000 € a été votée par le Conseil Municipal, et une cagnotte au niveau du village a été mise en place. De nombreux messages de solidarité et aussi de dons de tous les départements de France arrivent à la mairie. La solidarité, c'est le sentiment de responsabilité et de dépendance réciproque au sein d'une collectivité, d'une assemblée. On doit s'écouter les uns les autres, se respecter, partager les bons et mauvais moments et être solidaires tous ensemble. Grand Besançon

Métropole, c'est 67 communes pour près de 200 000 habitants. En faisant le point dans mes nombreux moments de découragement et de fatigue, très peu de messages de la part des maires, des élus de GBM voire de la Ville pour témoigner du soutien à la famille et/ou à la municipalité. Je vais quitter prochainement ma fonction avec un constat amer de la collectivité et des élus. Et comme le disait Victor Hugo « *La fraternité n'est qu'une idée humaine. La solidarité est une idée universelle* ». Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Sauf s'il y a un commentaire, je vous propose d'être sur les vœux.

MM. Yves MAURICE (1) et Gilles ORY (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- **approuve la contribution de GBM au fonds d'aide « Autres employeurs occasionnels » du Gip Cafés Cultures,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

61. Vœux pour une gestion équilibrée et durable des flux routiers et autoroutiers sur le territoire de Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Les vœux qui concernent la gestion équilibrée et durable des flux routiers et autoroutiers sur le territoire de Grand Besançon Métropole. C'est d'ailleurs suite à une demande du Bureau que ce vœu a été écrit. Vincent.

M. FIETIER.- Merci, Madame la Présidente. J'ai lu cette motion avec attention et j'aimerais qu'on y intègre aussi la partie de la RD 464 qui subit pleinement ce qui est dénoncé dans cette motion, je pense que Nancray est le seul village qui est traversé par la RD 464. Une étude qui date un peu, c'était 500 camions par jour qui passent à Nancray, c'est un raccourci entre Lons-le-Saunier et Baume-les-Dames, il y a la Nationale 83 au début, mais ensuite c'est la RD 464 qui prend le relais. Et si on pouvait dans cette motion rajouter cette partie-là, ça m'irait bien. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il n'y a pas de raison. Oui, Yves.

M. GUYEN.- Merci, Madame la Présidente. Ce soir, on nous demande de voter ou de prendre connaissance d'une motion concernant la gestion des flux routiers et autoroutiers sur le territoire de GBM. Alors, encore une fois, je n'ai reçu la motion que cet après-midi. Donc, encore une fois, je reviens sur la méthode. Je regrette toujours ce manque de concertation, de dialogue avec les principaux intéressés et notamment la mobilité et l'infrastructure voirie. Je pense qu'il y a un mélange dans cette motion entre les sujets très locaux, comme le point 3 de la motion et des parties qui sont sur un périmètre plus large, quasiment national, comme les points 1 et 4. Vouloir gérer les flux ne sont-ils pas traités dans des documents-cadres de GBM comme le Plan De Mobilité (PDM) qui à mon sens sera plus fort que le PCAET demandé, et notamment auprès des entreprises autoroutières ?

Ne croyez-vous pas, comme nous le faisons pour le SERM qui réunit un grand nombre d'acteurs de la mobilité, de créer un COPIL réunissant les communes impactées la DIR, APRR, le Département et bien évidemment la Ville et GBM pour échanger sur ce sujet de gestion des flux routiers en associant bien évidemment, comme l'a dit le collègue sur Nancray ?

Je pense qu'aujourd'hui, comme l'ont fait le sénateur LONGEOT et le député CROIZIER, ils ont sollicité APRR pour faire une étude de trafic PL comparative sur l'axe Besançon-Poligny sur la RN 83. Cette étude et celle de la DREAL avaient été présentées aux différentes associations qui nous ont été présentées également en décembre 2024, confortant le COPIL de la semaine prochaine sur l'interdiction – puisque la semaine prochaine, nous avons une réunion en préfecture – du trafic poids lourds sur la RN 83.

En conclusion, je pense qu'il serait utile qu'on puisse se réunir pour traiter ce sujet et que la motion présentée aujourd'hui n'ait que deux petites mesures qu'il faudrait continuer à élaborer.

Donc, pour moi, il faut utiliser des outils que nous possédons avant d'aller beaucoup plus loin.

Voilà ce que je voulais dire. Et pour moi, la motion, je ne la voterai pas.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Très bien. Alors, je tiens à le dire à l'Assemblée que ça a été une demande qui a été faite en Bureau exécutif. Alors, je regrette parce que ce jour-là tu étais absent, ça arrive. Et tout cela a été discuté et acté en Bureau exécutif. C'est juste ça. Ça n'a aucun rapport, en fait, avec la question du mouvement qui est fait autour de la RN 83. Donc, je veux bien l'entendre qu'un certain nombre d'élus l'ont portée, mais, si on reprend l'historique des mouvements qui ont soulevé la question de la fréquentation par les camions de la RN 83, je viendrai vous refaire l'historique des manifestations qui sont faites maintenant depuis de très nombreuses années, avant même qu'on ne voie un certain nombre d'élus s'en emparer.

Donc la question n'est pas là, elle est qu'on est en train de parler d'intérêt général. Donc, je ne suis pas là pour dire untel ou untel, parce que s'il fallait que je dise untel ou untel, je serais en train de mettre des noms d'élus qui sont sur ce dossier depuis très longtemps. Et on a malheureusement, et je le dis très clairement, mis beaucoup de temps à voir arriver une réponse à ces questions. Et j'espère bien que le 19 quand nous aurons ce COPIL en préfecture, que nous pourrions avancer.

Simplement, je rappelle une chose, c'est que nous avons aussi répondu – et c'est ce que ce vœu aussi est en train d'expliquer – au fait qu'un certain nombre d'élus avait demandé qu'on sollicite l'autoroute pour se servir de l'autoroute comme un détournement, une voie de détournement pour qu'il n'y ait pas de traversée de la Ville de Besançon quand on a des gens qui sont amenés, en particulier dans le domicile-travail à passer de l'est à l'ouest de la Ville de Besançon, plutôt que de traverser la Ville de Besançon, d'envisager qu'ils restent sur l'autoroute. Pour l'instant, nous n'avons jamais eu de réponse satisfaisante de l'autoroute et de l'APRR, c'est pour ça que nous avons considéré qu'il était important de montrer qu'il y avait une approche globale.

Et pourquoi le PCAET ? Tout simplement parce que quand j'ai rencontré les gens de l'APRR, je leur ai expliqué que c'était assez inconvenant de voir qu'on nous demande, nous, territoire du Grand Besançon, d'avoir un PCAET, c'est-à-dire de baisser l'impact environnemental sur notre territoire, alors même que l'autoroute n'a pas cette obligation, et qu'il est important qu'il participe à l'effort que nous devons tous avoir. Parce que cette autoroute a un impact dans le PCAET extrêmement important, c'est sur ces bases-là que les éléments ont été posés et parce que nous regardons les choses de façon extrêmement globale.

D'ailleurs, tout à l'heure, on a passé un dossier qui concernait le bruit et l'impact du bruit sur nos territoires, et on voit bien d'ailleurs que ces infrastructures ont un impact extrêmement important sur la qualité de vie de notre territoire. Et c'est de ça qu'il est question.

Et j'accepte volontiers, mais je peux demander à l'Assemblée si elle en est d'accord pour qu'on rajoute dans le document ici, qui va être soumis au vote, la RD 464. Et donc, je demande si vous êtes d'accord pour qu'il puisse y avoir un amendement à cette motion. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Est-ce que vous êtes d'accord pour que l'amendement soit fait, que nous rajoutions la RD 464 ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Et maintenant sur le vœu, est-ce qu'il y a des votes contre ? 17.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? 2 abstentions.

Je vous remercie pour les habitants.

A l'unanimité, le Conseil de communauté autorise un amendement sur ce vœu.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstentions* : 0

Conseiller intéressé : 0

A l'unanimité, le Conseil de communauté ajoute la Route Départementale 464 dans le vœu.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstentions* : 0

Conseiller intéressé : 0

A la majorité des suffrages exprimés, 17 contre et 2 abstentions, le Conseil de communauté adopte le vœu amendé et affirme le souhait d'une gestion équilibrée et durable des flux routiers et autoroutiers sur le territoire de GBM.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 93

Contre : 17

Abstentions* : 2

Conseiller intéressé : 0

62. MOTION de soutien aux artistes-auteurs et autrices

Mme LA PRÉSIDENTE.-Le rapport n° 62 concerne la motion de soutien aux artistes-auteurs et autrices. Est-ce qu'il y a des questions sur cette motion qui concerne évidemment la situation actuelle entre autres. Tu veux en dire un mot Gilles ou pas ?

M. ORY.- Tout le monde a eu la mention ? S'il faut la relire...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Alors, on va être très clair, les motions et les vœux ont tous été envoyés dans les délais, dans les temps. Mais je reviens sur ce qui a été dit. Ils ont tous été envoyés dans les délais. Tous. Très bien.

Ensuite, tu veux dire... sinon, je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Et si je peux me permettre de dire joyeux Noël et bonnes fêtes de fin d'année pour ceux que je ne reverrai pas.

Considérant que cette proposition de loi permettrait de faire rentrer les artistes-auteurs et autrices dans la caisse commune de l'assurance chômage à laquelle ils cotisent depuis les années 1970, le Conseil de communauté :

- **Demande à l'État de garantir un cadre stable, juste et protecteur pour les artistes-auteurs et autrices, et de réinvestir pleinement dans le soutien à la création ;**
- **Réaffirme que défendre les artistes, c'est défendre l'accès à la culture pour toutes et tous, la liberté d'expression, et l'avenir même de notre vie collective.**

Rapport adopté à l'unanimité :

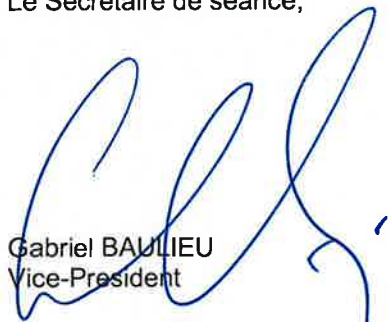
Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Le Secrétaire de séance,



Gabriel BAULIEU
Vice-Président

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon